



Organisation mondiale du tourisme



UNWTO
PUBLICATIONS

Gouvernance et gestion
pour un **tourisme durable**
dans les **zones**
côtières d'Afrique

Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique

Copyright © 2013, Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d’Afrique

ISBN (version imprimée) : 978-92-844-1560-1

ISBN (version électronique) : 978-92-844-1561-8

Publié et imprimé par l’Organisation mondiale du tourisme, Madrid, Espagne.

Premier tirage : 2013

Tous droits réservés.

Les appellations employées et la présentation n’impliquent, de la part du Secrétariat de l’Organisation mondiale du tourisme, aucune prise de position, quelle qu’elle soit, quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant à la délimitation de leurs frontières.

Organisation mondiale du tourisme
Calle Capitán Haya, 42
28020 Madrid
Espagne

Tél. : (+34) 915 678 100
Fax : (+34) 915 713 733
Site Internet : www.unwto.org
Email : omt@unwto.org

Citation de la source :

Organisation mondiale du tourisme (2013), *Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d’Afrique*, OMT, Madrid.

Toutes les publications de l’OMT sont protégées par copyright. Par conséquent, sauf indication contraire, aucune partie d’une publication de l’OMT ne peut être reproduite, mémorisée dans un système de recherche ou utilisée sous quelque forme que ce soit ou par un moyen quelconque, électronique ou mécanique, y compris la reproduction par photocopie ou sur microfilm et la numérisation, sans autorisation préalable par écrit. L’OMT encourage la diffusion de ses publications et examine volontiers les demandes d’autorisation, de licence et de droits de traduction les concernant.

L’autorisation de photocopier en Espagne des publications de l’OMT doit être obtenue par l’intermédiaire de :

CEDRO, Centro Español de Derechos Reprográficos
Calle Monte Esquinza, 14
28010 Madrid
Espagne

Tél. : (+34) 91 308 63 30
Fax : (+34) 91 308 63 27
Site Internet : cedro@cedro.org
Email : www.cedro.org

Pour être autorisé à reproduire des publications de l’OMT en dehors de l’Espagne, prière de s’adresser à une des organisations partenaires de CEDRO avec lesquelles il existe des accords bilatéraux (voir en anglais <http://www.cedro.org/en>).

Pour tous les autres pays ainsi que pour les autres autorisations, les demandes sont à adresser directement à l’Organisation mondiale du tourisme. À cet effet, prière de consulter : <http://publications.unwto.org/fr/content/droits-et-autorisations>

Table de matières

Remerciements	v
Preface	vii
1 Introduction	1
2 Une perspective mondiale de la gestion du tourisme littoral	3
2.1 Les tendances et la problématique du tourisme littoral	3
2.2 Gouvernance et gestion pour un tourisme durable	6
2.3 Approches de la gestion du tourisme littoral	8
3 Le tourisme littoral comparé dans neuf pays	11
3.1 L'ampleur et la nature du tourisme littoral	11
3.2 Les sites de démonstration du projet COAST	13
3.3 Problématique et défis communs aux neuf pays	14
3.4 Conditions pour une gouvernance et une gestion efficace du tourisme littoral	15
4 Politiques pour un tourisme durable	17
4.1 Politiques de développement	17
4.2 Politiques touristiques	18
4.3 Politiques environnementales	21
5 Structures et relations de gouvernance	25
5.1 Structures nationales pour la gouvernance du tourisme	25
5.2 Structures nationales pour la gouvernance environnementale	29
5.3 Décentralisation et structures de gouvernance locale	29
6 Planification de la zone littorale pour un tourisme durable	35
6.1 Vers la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	35
6.2 Plans d'utilisation des terres	39
6.3 Plans de gestion des destinations touristiques	40
7 Comment influencer le développement du tourisme littoral	43
7.1 Evaluation de l'impact environnemental (EIE) des projets touristiques sur la côte	43
7.2 Procédures et problèmes affectant le développement	48
7.3 Promotion, aide, et encouragement pour le développement	50

8	Comment influencer les actions des entreprises touristiques sur le littoral.....	55
8.1	Réglementations et processus d'inspection.....	55
8.2	Encourager les entreprises touristiques plus durables.....	58
8.3	Retour du secteur privé et problèmes de performance	61
9	Gestion des environnements côtiers liés au tourisme	65
9.1	Gestion des déchets solides dans les environnements côtiers	65
9.2	Le problème de l'érosion côtière.....	66
9.3	Conservation des écosystèmes et de la biodiversité sur la côte	67
10	Soutien aux communautés.....	71
10.1	Renforcement de l'emploi local et des chaînes d'approvisionnement.....	71
10.2	La gestion du commerce informel sur les plages	73
10.3	Soutien et promotion du tourisme communautaire	74
10.4	Engagement des acteurs à travailler pour l'avantage des communautés	76
11	Conclusions et recommandations pour de meilleures gouvernance et gestion	79
11.1	Amélioration de la gouvernance – politiques et structures.....	79
11.2	Mise en place d'une gamme équilibrée d'outils de gestion	83
11.3	Consolider la planification et la gestion du tourisme littoral.....	86
11.4	Responsabilité et capacité à performer.....	96
	Acronymes	99
	Analyse de la documentation.....	101
	Bibliographie.....	103

Remerciements

Cette étude a été conduite dans le cadre du projet COAST (actions collaboratives pour le tourisme durable) en Afrique. Le projet COAST tient à remercier vivement le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) et les autres donateurs et partenaires dont le PNUE, l'ONUDI et l'OMT, tout comme les partenaires locaux du projet, pour leur soutien financier considérable.

Ce rapport a été produit par Dr Richard Denman, consultant de la compagnie touristique qui a aussi conduit les études en Gambie, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, en Tanzanie et aux Seychelles. Les études au Cameroun et au Sénégal ont été conduites par Lionel Bécherel et au Mozambique par Jeremy Gottwals. Nous remercions également les points focaux du projet COAST, les coordinateurs de sites de démonstration, les experts nationaux nommés pour l'aide de l'étude et chaque personne consultée tout au long de ce travail pour leurs apports précieux.



Ces dernières années, le tourisme a compté parmi les secteurs les plus solides contribuant à la reprise de l'économie et à sa croissance. En 2012, les arrivées totales de touristes internationaux ont atteint le chiffre étonnant du milliard, soit plus du double qu'en 1990. L'OMT prévoit que ce chiffre s'élève à 1,8 milliard en 2030. Durant la dernière décennie, le développement du tourisme international a été marqué par une importante croissance des destinations de pays émergents. Aujourd'hui, environ la moitié du milliard d'arrivées de touristes internationaux dans le monde se dirige vers les économies émergentes et en développement. L'OMT s'attend à ce que les arrivées de touristes vers les économies émergentes augmentent deux fois plus vite que dans les économies développées d'ici à 20 ans (4,4% contre 2,2%), prévoyant notamment un taux de croissance plus important pour l'Afrique, à savoir 5%.

Alors que le tourisme international, grâce à sa croissance, est devenu une source importante de devises pour de nombreux pays en développement, il procure également une opportunité unique de contribuer à la préservation de l'environnement naturel et culturel, et à la réduction de la pauvreté dans les destinations touristiques. De par la grande importance donnée à la durabilité du secteur touristique, un milliard d'arrivées touristiques dans le monde équivaut à un milliard d'opportunités données aux touristes d'acheter des produits locaux, de protéger le patrimoine et de respecter la culture locale.

Le tourisme est de plus en plus reconnu comme moteur de la durabilité par ceux qui partagent le chemin d'une reprise durable et équitable. Les leaders mondiaux, réunis lors de deux importants sommets en 2012, de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) et le G20, ont reconnu que le tourisme peut être d'un grand soutien face aux défis internationaux les plus pressants. Le Rapport sur *l'Economie verte* du PNUE a identifié le tourisme comme l'un des dix secteurs essentiels à une économie mondiale écologique. Doté d'investissements et d'orientations appropriés, le tourisme peut devenir un acteur essentiel du changement vers l'économie écologique en stimulant la croissance économique et la création d'emploi mais également par l'utilisation efficace des ressources, la minimisation des impacts environnementaux et la sensibilisation des voyageurs aux questions environnementales.

De tous temps, les environnements côtiers ont attiré fortement les touristes, et de nombreuses régions côtières, dont l'Afrique subsaharienne, sont devenues des destinations touristiques florissantes. Les environnements côtiers, même s'ils incluent de nombreux habitats et une biodiversité riche, sont souvent sensibles et fragiles car les terres, l'eau et d'autres ressources naturelles peuvent être relativement peu abondantes. Développer, de façon durable, le tourisme dans les régions côtières d'Afrique est d'importance cruciale pour la préservation de la nature et le bien-être des communautés locales, c'est pourquoi une haute priorité devrait être donnée aux processus de gouvernance et de gestion à l'échelle locale et nationale.

Lors des cinq dernières années, l'OMT, l'UNIDO et le PNUE ont collaboré activement pour aborder le développement du tourisme durable dans les régions côtières d'Afrique, grâce au projet financé par Les Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (*Global Environment Facility, GEF*), intitulé « Actions collaboratives pour le tourisme durable (COAST) », qui inclut neuf pays subsahariens dont le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, le Sénégal, les Seychelles et la Tanzanie). Ce projet a développé les meilleures pratiques pour la gestion des récifs et des activités maritimes, les systèmes de gestion environnementale et l'écotourisme, puis a entrepris une étude théorique ainsi que des recherches sur le terrain dans les neuf pays concernés afin d'identifier les mécanismes, tant nationaux que locaux, de gouvernance et de gestion du tourisme durable.

La publication *Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique* présente les résultats de ces recherches menées dans le cadre du projet COAST. Elle s'appuie sur la

publication de l'OMT et du PNUE *Vers un tourisme durable – guide à l'usage des décideurs*, afin d'évaluer les applications des principes de durabilité, et les instruments de la politique de développement du tourisme côtier en Afrique. Des recommandations détaillées sont données pour le renforcement et la gestion d'un tourisme reconnu comme force positive dans les régions côtières, pour la préservation des environnements et de la biodiversité, la minimisation des impacts environnementaux et la contribution au bien-être des communautés locales.

Bien que les études sur le terrain aient été réalisées dans neuf pays du projet COAST, ce manuel est d'intérêt général car il fournit des orientations sur le tourisme durable côtier dans d'autres pays, particulièrement en Afrique et dans le monde en développement.

Nous sommes heureux que le projet COAST permette de diffuser les résultats des recherches à un public plus large, et nous espérons que cette publication sera consultée par de nombreux organismes et personnes concernées par le développement du tourisme durable dans les régions côtières.

Frédéric Pierret

*Directeur exécutif
de Programme et Coordination,
Organisation mondiale du tourisme
(OMT)*

Dr. Heinz Leuenberger

*Directeur, Service de gestion de
l'environnement,
Programme de développement et
Division de coopération technique,
Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel (ONUDI)*

Elizabeth Maruma Mrema

*Directeur adjoint
et chargé de division,
Division pour la mise en œuvre
des politiques environnementales,
Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PNUE)*

Introduction

Cette étude de développement et de mise en œuvre de mécanismes pour la gestion et la gouvernance du tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique, conduite par l'Organisation Mondiale du Tourisme, fait partie du projet d'actions collaboratives pour le tourisme durable (COAST)¹. Ce projet, financé par le FEM, vise au soutien et à l'amélioration de la conservation des écosystèmes marins et côtiers d'importance mondiale, et de la biodiversité qui leur est associée, en Afrique subsaharienne, par la réduction de l'impact environnemental causé par le tourisme littoral.

Neuf pays ont participé au projet : Le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal (en Afrique de l'Ouest) et le Kenya, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie (en Afrique de l'Est). Chaque pays possède des sites de démonstration du projet COAST (sauf pour les Seychelles qui mettent uniquement l'accent sur le partage des connaissances et d'expériences), où l'on peut comprendre plus clairement le contexte du tourisme durable sur le terrain, et où l'on peut observer et tester l'impact de différentes politiques, structures et actions. Ces sites de démonstration sont plutôt basés sur de petits quartiers locaux ou regroupements de communautés. La partie 3.2 en donne une liste.

Depuis le début du projet COAST, tous les pays participants ont émis le besoin d'une approche plus intégrée dans la planification du tourisme côtier, ainsi que le besoin de protéger la biodiversité en plus des priorités socio-économiques et culturelles, grâce à des politiques, des stratégies, des réglementations ou d'autres mesures, pour s'assurer de la durabilité sur le long-terme du secteur touristique.

Cette étude sur la gouvernance et la gestion concerne le cadre logique révisé de l'Objectif 2 du projet COAST après l'évaluation à mi-parcours entreprise en 2012, « Des mécanismes nationaux et locaux ayant pour but d'appuyer la gouvernance et la gestion durable du tourisme sont identifiés et renforcés pour faciliter l'absorption de BAPs / BATs ».

Le but de cette étude est de :

- déterminer si les politiques des neuf pays facilitent la durabilité sur le long terme du tourisme et identifier les lacunes, les besoins et les options pour la gouvernance et la gestion du tourisme durable,
- procurer une vision et des recommandations sur les types de mécanismes de gouvernance et de gestion du tourisme durable les plus adéquats pour les zones côtières de manière générale et chaque pays et site de démonstration de manière plus spécifique,
- procurer des directives sur la réforme de la gouvernance et de la gestion du tourisme durable pour les acteurs-clés dans les neuf pays.

Ce rapport donne une vision globale de tous les pays², en identifiant les types de situations sur place. Basé sur l'ensemble des expériences comparables, il identifie la problématique et les approches principales de l'intérêt général du tourisme littoral durable en Afrique et tire des conclusions générales. Cette approche générique et comparative est utile pour les organismes internationaux et les intérêts panafricains, mais aussi pour les pays et les sites de démonstrations individuels, en leur procurant un sujet de réflexion plus poussée sur leur propre situation à la lumière d'un contexte plus large et des expériences des autres.

1 Les informations sur le Projet COAST sont disponibles sur <http://coast.iwlearn.org>.

2 Neuf rapports individuels ont aussi été rédigés, un pour chaque pays, avec plus de détails sur le contexte politique, les structures de gouvernance et les processus de gestion en relation avec le tourisme côtier et sur les expériences et les besoins des sites de démonstration. Ces rapports nationaux contiennent des recommandations pour le pays et pour les sites de démonstrations.

Le tourisme littoral est un sujet large. Cette étude focalise sur les mécanismes de gouvernance et de gestion du tourisme durable, qui est aussi un sujet complexe et aux multiples facettes. L'étude est basée en partie sur la publication de l'OMT et du PNUE *Vers un tourisme durable – Guide à l'usage des décideurs* (PNUE et OMT, 2005), qui contient des directives sur les structures de gouvernance, les objectifs de durabilité et les instruments de gestion ayant de l'intérêt pour chaque type de destination.

L'étude est principalement fondée sur une série de missions dans chacun des neuf pays partenaires de COAST en 2011, d'une durée d'environ sept jours et comprenant un certain temps de consultation avec le gouvernement et d'autres corps nationaux dans la capitale, et le reste du temps sur les sites de démonstration, passé en consultation avec les acteurs locaux et en observation de la situation sur le terrain. Dans tous les cas, les points de vue des ministères du tourisme et de l'environnement et des agences travaillant dans ces domaines ont été entendus, ainsi que les points de vue des représentants du secteur privé, des ONG concernées et des communautés. Les documents politiques existants, les cadres législatifs ou tout autre matériel présent dans le domaine ont également fait l'objet de ces études dans chaque pays.

D'autres évidences ont été obtenues à partir des études menées lors d'autres missions au Ghana et en Tanzanie en 2012 et au Kenya en 2013. Ces études ont particulièrement abordé l'utilisation d'incitations économiques pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du tourisme durable. Un document spécifique sur ce sujet peut être téléchargé sur le site internet du Projet COAST sur <http://coast.iwlearn.org>. Les résultats d'un atelier organisé à Nairobi en 2013, impliquant les parties prenantes du projet issues du Kenya, du Mozambique, des Seychelles et de Tanzanie, ont également été utilisés pour vérifier et modifier les conclusions et recommandations.

La publication est structurée ainsi :

Les chapitres 2 et 3 décrivent le contexte concernant :

- La compréhension mondiale du tourisme littoral et de l'idée de gouvernance et de gestion de sa durabilité.
- Les produits et la performance du tourisme littoral dans les neuf pays.

Les chapitres 4 et 5 couvrent les questions de politiques et de gouvernance, traitant en particulier les questions de :

- Cadres politiques en particulier les stratégies pour le tourisme, l'environnement et le développement durable.
- Structures de gouvernance aux niveaux locaux et nationaux, en particulier les liens entre le tourisme et l'environnement, ainsi qu'entre les secteurs publics et privés.

Les chapitres 6 à 10 traitent cinq points-clés de la gestion du tourisme :

- Préparer la zone côtière pour un tourisme durable.
- Influencer le développement du tourisme côtier.
- Influencer les actions des entreprises travaillant dans le secteur du tourisme côtier.
- Gérer l'environnement côtier pour le tourisme
- Soutenir les vies et les initiatives des communautés concernées par le tourisme côtier.

Le chapitre 11 donne les conclusions de l'étude et indique les priorités à suivre à l'avenir.

Une perspective mondiale de la gestion du tourisme littoral

Ce chapitre étudie le contexte mondial de ce rapport. Il se penche d'abord sur les tendances et la problématique du tourisme côtier. Ensuite, il étudie les approches politiques, de gouvernance et de gestion pour un tourisme durable. Enfin, il se penche plus particulièrement sur les approches de la gestion du tourisme littoral.

Les informations présentes ici sont tirées en partie de la littérature sur le tourisme littoral et durable, qui est résumée brièvement dans l'annexe 1.

2.1 Les tendances et la problématique du tourisme littoral

Le tourisme mondial s'est considérablement développé ces vingt dernières années. En 2012, le nombre total d'arrivées internationales s'élevait à 1 035 millions, plus du double par rapport à 1990. Entre 2005 et 2012, les arrivées ont augmenté de 3,4% chaque année. Néanmoins, ces nombres ne révèlent pas les importantes différences régionales. Les pays en développement et les pays émergents ont connu la croissance la plus haute, y compris l'Afrique subsaharienne dont les arrivées ont augmenté de 7,1% pour cette période.

Le secteur du tourisme a fait preuve d'une forte capacité à se remettre de reculs passagers. Après le déclin des arrivées mondiales de 2009 dû à la récession économique, l'année 2010 a connu une croissance considérable. Malgré de possibles fluctuations futures, l'OMT a maintenu ses prévisions pour une croissance moyenne des arrivées de 3,3% par an jusqu'à 2030, avec une prévision encore plus élevée pour l'Afrique (5%).

Il n'existe pas de nombre concernant la proportion ou la croissance du tourisme côtier mondial, mais il n'y a aucune raison de croire que celui-ci ne soit pas, de manière générale, soumis aux mêmes tendances de croissance que celles observées et prévues pour le tourisme au sens large. Certaines études de la demande ont indiqué que le bord de mer reste une destination de choix pour les vacances.

Certains changements se sont fait connaître dans la nature de la demande dans le secteur du tourisme littoral. Bien que le repos et la relaxation grâce au soleil, à la mer et au sable restent un facteur attractif important, on observe une multiplication significative du type d'expériences recherchées par les touristes. Certaines tendances apparaissent ainsi :

- Une demande pour une gamme plus variée d'activités de loisirs côtiers et marins – dont la plongée sous-marine ou avec tuba, la planche à voile, la navigation de plaisance etc.,
- une plus grande connaissance de la qualité de l'environnement et une demande pour des lieux propres et préservés,
- une demande pour des commodités de meilleure qualité, y compris celles concernant l'alimentation et la restauration,
- un plus grand intérêt pour l'observation de la nature et de la vie sauvage,
- un plus grand intérêt pour les caractéristiques culturelles,
- un plus grand intérêt pour mêler les activités côtières avec d'autres expériences grâce aux excursions ou vacances à objectifs variés,

- une augmentation de la popularité et des attentes des offres ou des commodités dans lesquelles tout est compris,
- une augmentation du tourisme de croisière.

Dans certains pays, on observe un changement du pays d'origine des touristes, ce qui reflète d'une part la croissance des marchés émergents comme la Russie, l'Europe de l'est et l'Extrême-Orient et d'autre part le développement des marchés domestiques et des vacances courtes.

L'importance relative du tourisme littoral ne fait pas de doute. Dans de nombreux pays, les zones côtières, dans lesquelles se concentrent le plus grand nombre d'investissement et de commodités associées au tourisme, représentent l'attraction touristique principale.

L'une des raisons principales qui explique l'importance des côtes pour le tourisme est la façon dont les environnements côtiers attirent les visiteurs (les plages, les beaux paysages, les récifs de corail, les oiseaux, les poissons, les mammifères marins et autres éléments de la vie sauvage), tout comme les intérêts culturels qui y sont associés (les villes côtières, les villages, les sites historiques, les ports, les flottes de pêches et marchés au poisson, ou autre aspect de la vie maritime). Pourtant, cet environnement si particulier est sensible et fragile. De nombreuses zones côtières sont des lieux d'habitations importants pour la faune et possèdent une biodiversité riche. La terre, l'eau douce et d'autres ressources naturelles sont souvent rares sur la côte, en grande partie à cause de la pression pour le développement des activités dans ces zones et de l'attention qu'on leur porte.

Le tourisme littoral apporte certains bénéfices à l'économie, la société et l'environnement, qui sont décrits ci-dessous :

- **Apport financier et rentrées de devises internationales**
Le tourisme côtier représente une source considérable de revenus pour les pays et les localités qu'il concerne. Dans les pays développés, il peut constituer une source primaire de rentrées d'espèces.
- **Emplois locaux et prospérité**
De nombreuses zones côtières ont des économies fragiles, en raison parfois de leur situation excentrée. Les entreprises touristiques peuvent représenter une source directe importante d'emplois qualifiés et non-qualifiés. Les dépenses des touristes dans divers petits achats et le développement de chaînes logistiques locales peuvent générer une quantité encore plus importante d'emplois et de revenus dans la zone, et aider au développement d'autres secteurs économiques.
- **Infrastructures et équipements pour la communauté**
Les investissements touristiques peuvent fournir des infrastructures, dans le transport, les télécommunications, l'énergie et l'approvisionnement en eau, qui, dans certaines zones côtières ou communautés ne seraient pas disponibles autrement. Les équipements ou aménagements de loisirs construits pour les touristes peuvent aussi être mis à la disposition des populations locales.
- **Sensibilisation au besoin de conserver l'environnement**
Le tourisme étant dépendant de l'environnement et de la culture des côtes, il peut aider à sensibiliser les communautés locales, les gouvernements et autres personnes concernées sur leur valeur considérable, ce qui peut conduire à un engagement et un soutien plus sérieux dans leur conservation. En règle générale, il peut créer de la motivation à garder les lieux propres et maintenus.
- **Investissement dans l'environnement et héritage culturel**
Les héritages culturels et naturels peuvent directement bénéficier de certaines formes d'investissement touristique. La restauration des habitats de la faune côtière et des sites historiques, ainsi que le soutien des traditions culturelles font partie des développements importants. Les entreprises touristiques et les visiteurs peuvent procurer un soutien financier et pratique dans cette conservation.

- **Moyens de subsistance durable pour la communauté**

Le tourisme peut représenter une source de revenus alternative pour les communautés locales, peut-être plus stable que leurs activités précédentes.

Néanmoins, la littérature traitant des sujets du tourisme et de l'environnement ont aussi identifié de nombreux problèmes créés par le tourisme côtier, dont les principaux sont résumés ci-dessous :

- **Destruction des lieux et perte des cadres naturels**

Les nouveaux développements situés aux mauvais endroits et l'urbanisation tentaculaire peuvent détruire la beauté et le cadre naturels. Les processus de construction d'hôtels et de station balnéaires peuvent être destructifs s'ils ne sont pas gérés de manière adéquate, et provoquer l'érosion, l'envasement des eaux marines et autres dégâts.

- **Destruction de l'habitat de la faune et de la biodiversité**

Les développements touristiques peuvent détruire ou fragmenter des lieux d'habitations importants pour la faune, comme les dunes de sable, les récifs de corail, les zones humides et les palétuviers. Les activités touristiques, comme la plongée, l'ancrage des bateaux ou autres activités de plages, peuvent provoquer des dégâts pour les habitats marins et terrestres et déranger la vie sauvage.

- **Pollution**

L'écoulement des égouts, les émissions de gaz, les déchets, le bruit, la lumière, entre autres, provoqués par les opérations des entreprises et les activités touristiques, sont des sources importantes de pollution. Ceci peut avoir des conséquences sociales et environnementales, à la fois sur la terre et sur la mer.

- **Gaspillage des ressources naturelles et envahissement des lieux**

Le tourisme côtier peut provoquer une consommation importante des ressources naturelles non-renouvelables, dont l'eau, les terres, les minéraux et les espèces vivantes, comme les poissons et les crustacés. Certains développements sont d'importants consommateurs d'énergie. Etant également à l'origine de l'épuisement des ressources, la concurrence pour le peu de ressources disponibles peut affecter les vies et le bien-être de la communauté. Le tourisme peut aussi empêcher l'accès aux côtes pour les populations locales et avoir un impact négatif sur les ressources culturelles.

- **Changement climatique**

Les zones côtières sont très sensibles à l'impact du changement climatique, comme l'augmentation du niveau de la mer, l'imprévisibilité du climat, les ondes de tempêtes, les changements de température et les inondations. Ceci peut affecter les qualités physiques des côtes et accélérer l'érosion, mais aussi endommager les propriétés et influencer les types de demande. Ceci a des implications particulières sur l'emplacement et la création de développements futurs.

- **Engagement limité de la communauté et bénéfice minimal pour la population**

Dans certaines zones côtières, les communautés locales ne sont pas beaucoup prises en compte dans la planification du développement touristique, et l'impact sur leur vie n'est pas suffisamment considéré. Bien que quelques personnes profitent parfois de certains avantages économiques, les occasions d'étendre les avantages locaux au maximum ne sont pas souvent mises en priorité.

- **Styles et motifs de développement des propriétés**

Dans de nombreuses zones, la nature de l'investissement touristique a changé. La tendance est aux projets qui développent des propriétés résidentielles, sous forme de résidences secondaires. Ceci a une incidence sur le prix et la disponibilité de la terre, et sur la mesure dans laquelle les populations locales profitent du tourisme. Certains développements sont fondés en partie sur la spéculation foncière, et leurs agents s'engagent rarement sur le long terme dans la zone donnée.

- **Demande saisonnière et sensible**

Le tourisme balnéaire peut parfois prendre place sur une saison très courte, souvent à cause des conditions climatiques. Ceci peut limiter la rentabilité des entreprises, la qualité des emplois

disponibles et les avantages pour les communautés locales. Le littoral peut aussi être assez vulnérable à certains facteurs qui créent les fluctuations de marché, comme les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité, etc.

2.2 Gouvernance et gestion pour un tourisme durable

Les problèmes présentés ci-dessus soulignent le besoin de mettre en œuvre des politiques et des actions qui encouragent un tourisme durable dans les zones littorales. Le terme 'tourisme durable' est défini ainsi : « un tourisme qui soit pleinement responsable de son impact économique, social, et environnemental actuels et futurs, et qui prennent en compte les besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil » (OMT, 2005).

L'OMT et le PNUE ont mis en place douze objectifs pour obtenir un tourisme durable, détaillés dans le cadre 2.1. Ces objectifs devraient poser les bases pour des politiques touristiques qui encouragent la durabilité. Ceci peut se manifester sous forme de politiques touristiques spécifiques, mais aussi, de manière plus générale, sous forme de politiques en rapport avec le développement durable et l'environnement.

Cadre 2.1 Douze objectifs pour obtenir un tourisme durable

1. Viabilité économique

Assurer la viabilité et la compétitivité des destinations et entreprises touristiques, afin qu'elles puissent continuer à prospérer et offrir des avantages sur le long terme.

2. Prospérité locale

Assurer la contribution maximum du tourisme dans la prospérité de la destination, dont la proportion des montants dépensés par les visiteurs qui profite à la vie locale.

3. Qualité des emplois

Renforcer le nombre et la qualité des emplois locaux qui sont créés et soutenus par le tourisme, dont le niveau des salaires, les conditions de service et leur disponibilité pour tous, sans considération de sexe, race, handicap ou autre.

4. Équité sociale

Rechercher une redistribution juste et étendue des avantages économiques et sociaux issus du tourisme au sein des communautés locales, dont l'amélioration des opportunités, du revenu et des services disponibles pour les pauvres.

5. Satisfaction des visiteurs

Assurer que les visiteurs vivent une expérience sécurisante, satisfaisante et enrichissante, sans considération de leur sexe, race, handicap ou autre.

6. Contrôle local

Engager les communautés locales et leur donner du pouvoir dans la planification et la prise de décision concernant la gestion et les développements touristiques futurs dans leur environnement, en consultation avec les autres acteurs.

7. Bien-être de la communauté

Maintenir et renforcer la qualité de vie des communautés locales, comme les structures sociales et l'accès aux ressources, attraits naturels et éléments essentiels à leur survie, en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation.

8. Richesse culturelle

Respecter et mettre en valeur l'héritage historique, la culture authentique, les traditions et les traits particuliers des communautés d'accueil.

9. Stabilité physique

Maintenir et mettre en valeur la qualité des paysages, qu'ils soient urbains ou ruraux, et éviter la dégradation physique ou visuelle de l'environnement.

10. Diversité biologique

Soutenir la conservation des zones naturelles, des habitats de la faune et de la vie sauvage, et réduire les dégâts causés au minimum.

11 Rendement des ressources

Réduire l'utilisation des ressources rares et non-renouvelables dans le développement et le fonctionnement des équipements et services touristiques.

12. Pureté de l'environnement

Réduire la pollution de l'air, de l'eau et de la terre au minimum, ainsi que les déchets créés par les entreprises touristiques et les visiteurs.

Source : PNUE/OMT, 2005.

Dans le contexte du tourisme balnéaire et vu l'emphase du projet sur la biodiversité et les communautés, les objectifs qui concernent le plus notre étude sont ceux qui traitent de l'impact environnemental (diversité biologique, intégrité physique, qualité environnementale) et des moyens de subsistances durables (prospérité locale, contrôle local, équité sociale et bien-être de la communauté).

La condition fondamentale de gouvernance pour un tourisme durable est un engagement efficace des personnes-clés et des organismes privés dont les politiques et actions peuvent influencer l'impact du tourisme, dont :

- les ministères et agences touristiques nationaux,
- d'autres ministères et agences gouvernementales, surtout ceux impliqués dans l'environnement et le développement durable,
- les représentants d'entreprises du secteur privé, par exemple les associations d'entreprises touristiques,
- d'autres organismes de soutien qui ont des intérêts sociaux, environnementaux et communautaires, et une expertise dans ce domaine, dont les ONG, les instituts éducatifs et d'autres organismes représentatifs,
- les représentants des autorités traditionnelles.

L'engagement, la coordination et la liaison entre les personnes concernées peuvent être organisés autour de structures regroupant diverses parties prenantes, comme les forums, les partenariats et les groupes de travail.

La gouvernance pour un tourisme durable demande aussi de la coordination au niveau local entre les personnes travaillant dans les secteurs touristique, environnemental, communautaire, ou dans tout ce qui concerne le développement en général. C'est à ce niveau que le plus gros de la planification, de la création d'un réseau de contacts, de la formation, et de la diffusion d'informations prend place, et que le tourisme doit être intégré de manière efficace dans le développement durable local. Une question particulière est de savoir comment les processus nationaux de politiques et de gouvernance sont respectés et mis en place au niveau local, puisque ceci peut être influencé par la décentralisation ainsi que les politiques et actions de régionalisation, aussi bien que par les structures de gouvernance et d'engagement de la communauté locales.

Fondé sur des structures de gouvernance efficace, le travail pour un tourisme durable demande tout un processus de façonnage et de pilotage du développement et de la gestion du tourisme.

De plus en plus, on reconnaît que ceci peut se faire plus efficacement au niveau de la destination, si l'on veut suivre les stratégies et les plans d'actions sur lesquels on s'est mis d'accord. Une des conditions principales est le lien entre les stratégies pour un tourisme durable, les stratégies de développement en général et les plans d'utilisation des composantes physiques et spatiales ainsi que de la terre.

La gestion de l'impact du tourisme peut être effectuée à tous les niveaux grâce à un ensemble d'outils. L'OMT et le PNUE a établi un cadre des instruments de gestion, regroupés sous cinq catégories (OMT, 2005) :

1. **Les instruments de mesure**, utilisés pour déterminer les niveaux de tourisme et l'impact, et pour rester informé des changements existants ou éventuels : les indicateurs et le suivi.
2. **Les instruments de commande et de contrôle**, qui permettent aux gouvernements d'exercer un contrôle strict sur certains aspects du développement et des opérations, en étant soutenus par la législation : la législation, les réglementations et la délivrance de permis, la planification d'utilisation de la terre et le contrôle du développement.
3. **Les instruments économiques**, qui influencent les comportements et l'impact grâce à des moyens financiers et l'envoi de signaux par le biais du marché : les taxes et les charges, incitations financières
4. **Les instruments de volontariat**, qui prévoient des cadres et des processus qui encouragent l'adhésion volontaire des acteurs aux approches et pratiques de durabilité : les directives et les codes de conduites, le rapport et l'audit, la certification volontaire.
5. **Les instruments de soutien**, grâce auxquels les gouvernements peuvent, directement ou indirectement, influencer et soutenir les entreprises et les touristes à rendre leurs activités plus respectueuses du tourisme durable : les infrastructures, la formation, le marketing, et l'information.

Ces instruments peuvent être employés à différents niveaux des fonctions principales de gestion, comme la planification du tourisme, le contrôle et l'influence sur le développement et les opérations touristiques, la gestion des ressources et le travail avec les communautés.

2.3 Approches de la gestion du tourisme littoral

Les expériences du monde entier montrent qu'il est difficile de gérer vraiment efficacement le tourisme sur les côtes. De nombreux pays occidentaux ne sont pas arrivés à planifier correctement leur tourisme littoral. Les dégâts dus à la surexploitation, au développement peu contrôlé, et au manque de considération donnée aux communautés et à la gestion des ressources ont accompagné le développement touristiques dans certaines régions de la méditerranée par exemple. Le besoin de s'intéresser à la gouvernance et à la gestion du tourisme littoral n'est en aucune manière réservé à l'Afrique.

Les éléments de base de la gestion et de la gouvernance du tourisme durable, tels que décrits ci-dessus, sont importants pour traiter les problèmes amenés par le tourisme littoral, afin de pouvoir profiter de ses avantages potentiels. Le tourisme littoral en soi ne présente pas assez de caractéristiques propres pour demander une approche alternative, ce qui est largement confirmé par les écrits sur le sujet. La caractéristique dominante du tourisme littoral est son intensité et son degré, c'est-à-dire que les côtes ont tendance à voir une concentration de touristes et abritent des communautés et un environnement particulièrement sensibles au tourisme. Le littoral est donc un lieu qui nécessite tout particulièrement que les principes de tourisme durable y soient appliqués.

Les écrits et les expériences générales montrent que les conditions de gestion et de gouvernance du tourisme durable ci-dessous sont particulièrement importantes sur les côtes :

- **La planification intégrée : Il s'agit du domaine où la différenciation de l'approche littorale se fait le plus sentir, surtout à cause du concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières.** Ceci souligne le besoin d'une coopération entre les acteurs et d'un passage de la planification générale des ressources à une planification d'utilisation des terres spécifique pour chaque zone. Le besoin d'une planification efficace sur les côtes est aussi souligné par les travaux sur les changements climatiques.
- **La gouvernance décentralisée.** Les communautés du littoral ont tendance à avoir leurs besoins et identités spécifiques. Les approches de développement touristique sur les côtes qui sont mises en place de manière centrale ont été prouvées inadéquates. L'importance accordée depuis peu à la gouvernance et la gestion sur le terrain concerne tout particulièrement les côtes.
- **L'engagement d'acteurs multiples.** On observe un besoin particulier d'engagement coordonné entre les secteurs public et privé. Les zones littorales ont souvent de nombreux problèmes d'infrastructure et de conservation qui concernent beaucoup le secteur public. En parallèle, le secteur privé a souvent une position de force et d'influence dans les destinations côtières.
- **L'engagement de et les avantages pour la communauté.** Une grande partie de la documentation sur le tourisme durable de ces quinze dernières années s'est intéressée à l'écotourisme et aux produits touristiques tournés vers les communautés. Les zones côtières ont aussi été prises en compte, surtout en ce qui concerne l'utilisation égalitaire des ressources et l'impact sur les vies. Le littoral doit aussi avancer vers une plus grande considération de la durabilité, y compris la considération donnée aux avantages pour la communauté dans le secteur du tourisme de masse traditionnel.
- **La mise en œuvre des outils de gestion.** La plupart des outils de gestion sont considérés aussi important pour les côtes que pour les autres zones. S'il existe une différence, c'est probablement au niveau de l'importance accordée aux outils concernant le contrôle du développement, qui va en parallèle à l'attention portée sur la planification et l'utilisation de la terre, dont l'application de l'Évaluation Stratégique de l'impact et en particulier de l'Évaluation de l'impact sur l'Environnement (EIE).

Ces aspects de la gouvernance et de la gestion ont été tout particulièrement considérés lors de la conduite de cette étude.

Le tourisme littoral comparé dans neuf pays

Les pays et destinations africaines se trouvent à différents niveaux dans le développement du tourisme littoral, mais la plupart des problèmes qu'ils rencontrent sont similaires. Ce chapitre étudie la situation dans les neuf pays subsahariens partenaires du projet COAST. Il commence par comparer l'ampleur et l'importance relative du tourisme dans leurs économies, et la mesure dans laquelle ce tourisme est littoral. Ensuite, il étudie leurs produits et marchés balnéaires. Les sites de démonstration locaux dans chaque pays sont rapidement décrits. Enfin, il identifie certains problèmes de durabilité communs pour introduire le chapitre suivant.

3.1 L'ampleur et la nature du tourisme littoral

Il existe des différences significatives concernant l'ampleur du tourisme dans les neuf pays et sa contribution dans l'économie. Certains nombres importants sont fournis dans le tableau 3.1. Les trois colonnes, qui montrent la contribution directe du tourisme dans le PIB, la proportion du revenu touristique dans l'exportation de services totale, et le nombre d'arrivées internationales, proviennent de statistiques de l'OMT, et permettent de comparer l'importance du tourisme dans les neuf pays.

Tableau 3.1 Tourisme – Ampleur relative

	Tourisme en % du PIB direct	Tourisme en % de l'exportation de services	Arrivées touristiques internationales (en milliers)
Seychelles	44,3 (2009)	61,5 (2011)	194 (2011)
Gambie	7,8 (2008)	66,8 (2011)	106 (2011)
Sénégal	3,6 (2010)	44,3 (2010)	1.001 (2011)
Kenya	4,2 (2010)	37,6 (2009)	1.470 (2010)
Tanzanie	6,6 (2005)	62,9 (2011)	795 (2011)
Mozambique	2,3 (2007)	35,7 (2010)	1.718 (2010)
Ghana	2,2 (2010)	47,8 (2010)	931 (2010)
Cameroun	1,3 (2006)	14,8 (2010)	573 (2010)
Nigeria	0,4 (2010)	20,3 (2011)	715 (2011)

Source : OMT.

Quelques points clés qui ressortent de ces chiffres montrent que :

- Le tourisme est très important dans les économies de tous les pays. Même pour le Nigeria, une contribution de 0.4% est importante pour un secteur individuel et, dans ce cas, les montants sont donnés dans une valeur totale importante, vu la taille du pays et le nombre d'arrivées internationales.
- Le nombre total d'arrivées n'est pas proportionnel à la contribution dans le PIB, surtout en raison des différences considérables de taille entre les pays. Le volume du tourisme au Mozambique s'explique par sa frontière avec l'Afrique du Sud.
- Les Seychelles se distinguent comme un petit pays avec une dépendance importante au tourisme.

On ne peut pas mesurer de façon quantitative l'importance relative du tourisme littoral dans la performance touristique totale. Pourtant, le secteur touristique aux Seychelles et en Gambie repose presque entièrement sur les activités de loisir balnéaire. Le tourisme littoral est aussi dominant au Sénégal et au Mozambique, et tient une place importante dans le tourisme au Cameroun. Au Ghana et au Nigeria, la proportion de touristes sur la côte est importante en raison de la position littorale des capitales Accra et Lagos, même si le tourisme littoral n'est pas hautement développé dans ces pays.

Le Kenya et la Tanzanie sont assez différents, en raison de leur longue tradition de tourisme de safari. Dans ces deux pays, néanmoins, le produit touristique littoral est important et développé.

Il existe des différences considérables dans la nature du produit touristique et du marché dans les neuf pays :

- La beauté du littoral est exceptionnelle aux **Seychelles**, qui disposent d'une biodiversité riche et accessible, accompagnée de logements luxueux et originaux, bien qu'il soit possible de séjourner dans plus de simplicité. Le marché est caractérisé par un tourisme occasionnel.
- Le **Kenya** et la **Tanzanie** disposent de produits de tourisme balnéaire établis depuis un certain temps, en complément des safaris. Au Kenya, le produit est extensif, avec de nombreuses stations balnéaires plutôt grandes qui répondent à la demande d'un marché de masse. L'intérieur des terres est moins développé en Tanzanie, surtout dans le sud qui commence à s'ouvrir grâce à la construction de nouvelles routes. Le marché autour de Dar Es Salaam est plutôt composé d'un public de ressortissants ou de personnes venant pour des conférences, avec une demande internationale de loisir plus faible par rapport à Zanzibar qui se trouve juste à côté,
- Le produit principal du **Mozambique** est balnéaire, mais reste en lien avec des parcs et des zones protégées. De nombreuses régions sont toujours émergentes dans le secteur touristique. Ce sont des hôtels indépendants de petite ou de moyenne taille qui produisent le plus gros du revenu, et qui sont souvent gérés par des novices dans l'industrie touristique. Une grande partie du marché est composé de ressortissants sud-africains en vacances.
- La **Gambie** et le **Sénégal** ont développé leur tourisme balnéaire il y a longtemps, à partir des années 60 et 70. Il s'agit en grande partie d'un produit balnéaire avec un marché de masse, très dépendant d'agences de voyages britanniques, françaises ou d'autres pays d'Europe. Le tourisme au Sénégal est aussi traditionnellement tourné vers les villages et la communauté, ce qui s'observe aussi parfois en Gambie.
- Le **Ghana** et le **Cameroun** ont un produit différencié, avec quelques activités liées aux plages mais proposent aussi un tourisme culturel important, dont la visite de sites historiques côtiers au Ghana et l'expérience de la montagne et des forêts tropicales au Cameroun. Le marché est différencié, composé de touristes internationaux, en TA¹ et nationaux provenant des villes principales.
- Le tourisme au **Nigeria** est moins littoral mais a tout de même quelques intérêts balnéaires et en rapport avec l'héritage culturel. Lagos est la destination principale dans l'ouest, avec un marché différencié de tourisme d'affaires, de TA et de vacanciers nationaux.

Les styles de croissance touristique varient aussi entre les neuf pays. La plupart ont vu le nombre de visiteurs diminuer en 2009, en raison de la crise économique mondiale, accompagnée d'une chute générale des arrivées touristiques dans le monde entier. En mettant cet épisode de côté et en observant les tendances générales sur les cinq à dix dernières années, on note que les pays ont eu des sorts variés.

- Les Seychelles ont fait preuve d'une croissance forte et régulière.
- Au Kenya et en Tanzanie, la performance a fluctué. Le Kenya a subi un déclin important en 2008 en raison de bouleversements politiques, mais s'en est rapidement remis. La performance sur la côte n'a pas forcément correspondu à ce phénomène. Le taux d'occupation de la côte continentale de Tanzanie est parfois faible.

1 Tourisme Affinitaire.

- La Gambie a enregistré une demande touristique en dent de scie, et a été victime agences de voyages qui l'ont retranché de leurs programmes. Le Sénégal a enregistré une augmentation de l'afflux de visiteurs depuis 2009 tandis que le Nigeria a subi une baisse importante en 2011. Le Cameroun a subi une stagnation mais la croissance a repris depuis 2009.
- Le Mozambique et le Ghana ont connu une croissance importante en termes d'afflux de visiteurs les cinq dernières années.

3.2 Les sites de démonstration du projet COAST

L'un des aspects les plus importants du projet COAST a été l'établissement de sites de démonstration dans chaque pays. Ils ont pour but d'aider à une meilleure compréhension des problèmes de durabilité au niveau local et sont les cibles des actions soutenus par le projet. Le tableau 3.2 décrit brièvement les quinze premiers sites de démonstration ce qui illustre leurs nombreuses différences. Au cours du projet, le nombre de sites de démonstration a été réduit à un par pays (indiqué par un * dans le tableau).

Tableau 3.2 Les sites de démonstration

	Site de démonstration	Contexte du tourisme durable
Cameroun	Kribi*	La première destination touristique de loisir au Cameroun. 150 km de plages attrayantes accompagnées d'intérêts d'héritage naturel et culturel, dont des forêts tropicales habitées par des tribus pygmées. Un équipement touristique important avec 60 hôtels. Développement industriel considérable. Le tourisme n'y est pas correctement coordonné pour le moment.
Gambie	Kartong*	Petit village de 2000 habitants sur la partie la moins développée de la côte. Un groupe communautaire engagé dans le tourisme responsable ont entrepris de nombreux petits projets et essayent d'en faire plus pour l'avantage de la communauté et de l'environnement.
	Denton Bridge	Lieu accessible proche des stations balnéaires. Association de 120 marins et pêcheurs qui naviguent dans les marécages des palétuviers et veulent agrandir leurs affaires sur une petite base.
	Tumani Tenda	Village rural traditionnel sur une crique littorale. La communauté dirige une petite action de logements qui soutient les revenus locaux. Besoin et opportunité de renforcer le marché.
Ghana	Ada-Foah*	Ville d'environ 8 000 habitants accessible d'Accra et proche de la route principale. Sa situation sur l'estuaire de la rivière Volta et le site Ramsar constitue une opportunité pour des excursions d'observation de la nature. Tourisme actuel limité, et pas encore organisé dans la région.
Kenya	Watamu*	Petite ville balnéaire bien établie d'environ 20 000 habitants avec un certain nombre d'hôtels importants et d'organiseurs d'activités. De bonnes plages et des activités touristiques communautaires centrées sur le lagon et la forêt. Groupe actif d'acteurs gérant la côte formé d'hôtels, d'associations communautaires, d'ONG et lien avec le parc marin.
Mozambique	Inhambane-Zone Tofo-Barra-Tofinho (TBT)*	Cette petite ville et la zone l'environnant, avec une population d'environ 70 000 habitants est devenue le centre d'intérêt du tourisme littoral au Mozambique. De nombreuses petites entreprises touristiques fournissent des hôtels et autres équipements. Les problèmes de gestion, de planification et de gouvernance se voient en partie dans le besoin de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.

	Site de démonstration	Contexte du tourisme durable
Sénégal	Saly*	La principale destination touristique au Sénégal. De belles plages de sable blanc. 17 hôtels et 32 appartements en locations. Géré par l'entreprise gouvernementale de développement SAPCO en partenariat avec les autorités locales et le secteur privé.
	Nagasobil	Initiative touristique tournée vers la communauté située sur une terre appartenant et gérée par l'église. Intérêt environnemental important. Possibilités d'excursions et autres activités. Programme de conservation.
Nigeria	Badagry*	Grande ville côtière et communautés reliées (270 000) dans la banlieue de Lagos. Situation agréable dans une crique. Héritage historique important en relation avec le commerce des esclaves et événements culturels. Petit ensemble d'attractions touristiques. Logement limité et peu de tourisme actuellement mais la communauté veut en faire plus.
Seychelles	Station Ephelia	Lien entre une grande station balnéaire de luxe, une ONG locale et la communauté locale. Le projet comprend l'information, l'éducation et les infrastructures pour conserver et expliquer les palétuviers aux visiteurs, au personnel et à la communauté.
	Ile Denis	Une île privée exclusive avec son propre hôtel travaillant avec une ONG pour renforcer la compréhension et le soutien de la conservation par les employés et les visiteurs.
Tanzanie	Bagamoyo*	Petite ville avec des belles plages et un héritage culturel important à 50km au nord de Dar Es Salaam, produit touristique établi basé sur des hôtels côtiers mais demande en baisse. Groupes communautaires et associations de guides recherchent un revenu touristique. Plan de gestion du littoral.
	Kinondoni	Quartier de Dar Es Salaam qui s'étend vers les zones rurales du nord. Hôtels côtiers prenant en charge un marché d'affaires urbain. Communautés locales participent à la gestion des plages. L'Unité des parcs marins gère les îles du large et travaille avec des groupes communautaires.
	Ile Mafia	Ile au large de la côte sud, avec un environnement attrayant et un récif. Relativement difficile d'accès. Le parc marin est concerné par des entreprises touristiques individuelles.

*) Sites de démonstration du projet en 2013.

3.3 Problématique et défis communs aux neuf pays

Lorsque nous considérons les neuf pays comme une entité en soi, certains problèmes communs apparaissent dans la relation entre le tourisme, l'environnement et les communautés sur la côte. Chacun des problèmes décrits ci-dessous n'est pas forcément apparent dans tous les pays, mais se retrouve dans la majorité d'entre eux.

Chacun des neuf pays subit un certain degré de **nouveau développement touristique** sur son littoral. Cette pression est particulièrement forte dans les Seychelles. Ailleurs, la situation varie d'un endroit à l'autre. En général, il est difficile d'obtenir une image claire de la mesure dans laquelle le tourisme se développe ou qu'on voudrait le développer, tout comme il n'est pas possible, à première vue, d'avoir une vision claire de l'impact et de la menace que ce développement représente. Les projets comprennent un mélange d'hôtels, de stations balnéaires, d'appartements et d'activités destinés aux touristes. Dans de nombreux pays, l'urbanisation s'étend et fait pression sur les côtes, ce qui peut représenter une menace pour l'environnement et pour la beauté du littoral et dans certains pays, les zones côtières voient aussi un développement des activités industrielles, comme des projets pour les hydrocarbures ou l'énergie. Il est indéniable que la plupart des pays souffrent d'un manque de planification efficace de leurs ressources pour guider le développement.

Le développement touristique peut être source de **pollution de la mer et de la terre** sur le littoral de chacun des neuf pays. Son ampleur varie considérablement d'une entreprise à l'autre. En général, les informations sur le niveau réel de la pollution causée par le tourisme semblent manquer dans les neuf pays. Les hôtels et stations balnéaires sont généralement de grands consommateurs d'eau et d'énergie, mais tout dépend de leur taille, de leur nature, et de la façon dont ils sont gérés. L'impact est plus ou moins grave selon le contexte de l'endroit, mais globalement le besoin est grand d'améliorer la façon dont les ressources sont utilisées, pour l'intérêt des communautés locales, de l'environnement et des coûts d'exploitation.

La **pauvreté** est monnaie courante sur le littoral africain, surtout dans les communautés de pêcheurs. Le secteur touristique contribue déjà de manière significative aux rentrées de capitaux dans les zones côtières, mais, dans chacun des neuf pays, on pourrait mettre en place davantage de mesures pour renforcer les liens avec l'économie locale et réduire les fuites de capitaux. Il semble que, la plupart du temps, on accorde peu de considération aux chaînes d'approvisionnement. Parfois, il est problématique de recruter une main d'œuvre issue des communautés locales. Les possibilités de formation dans les zones côtières sont souvent moindres, ce qui explique le manque de compétences dans les secteurs tertiaire et hôtelier.

Il existe de nombreux **projets touristiques centrés sur la communauté** dans les sites de démonstration et ailleurs. Leur performance et leur accès au marché est parfois faible, mais ils remplissent la fonction importante de relier les communautés aux touristes et à la conservation. Une dimension particulière de la relation entre les communautés et les touristes est le commerce informel qui a lieu sur la plage ou ailleurs, et qui se traduit souvent par un harcèlement des touristes. Ceci est particulièrement vrai en Gambie et au Kenya, mais ce phénomène existe aussi dans d'autres endroits.

L'érosion du littoral est une menace pour la stabilité des côtes, pour les moyens de subsistance des communautés locales et pour le tourisme, surtout en Afrique de l'ouest mais aussi dans certains environnements côtiers à l'est. Les **dégâts sur les écosystèmes et les lieux d'habitat de la faune**, comme la destruction des palétuviers, sont monnaie courante. Certaines zones littorales sont sales et victimes d'une mauvaise gestion des déchets, et souffrent d'un manque d'hygiène. Le tourisme ne semble pas être la cause principale et directe de ces problèmes, qui sont surtout le résultat des activités des communautés locales. Pourtant, le tourisme peut être dangereux pour la biodiversité, par exemple lorsqu'il dérange les lieux de pontes des tortues de mer sur les plages. Dans chacun des pays, il est important de créer des zones protégées, que l'on peut classer sous différentes dénominations, à la fois pour la conservation et pour le tourisme, ce dernier étant perçu comme une source importante de revenu pour ces zones qui manquent de moyens.

Dans chacun des pays, des politiques, des structures de gouvernance et des processus de gestion sont en vigueur pour aborder les problèmes traités ci-dessus. Pourtant, ils présentent et font face à beaucoup de faiblesses et de défis, dont : différents problèmes structurels et procéduraux concernant l'engagement des personnes intéressées, le manque d'information, de ressources et de capacité pour mettre en place une planification, un suivi et une application des règles efficace.

3.4 Conditions pour une gouvernance et une gestion efficace du tourisme littoral

Le contexte décrit ci-dessus constitue la base de la définition des zones prioritaires pour la gouvernance et la gestion du tourisme littoral, sujet de cette étude.

On peut exposer l'objectif général ainsi :

Renforcer la gouvernance et la gestion pour s'assurer que le tourisme représente une force positive sur le littoral africain, en aidant à conserver les environnements et la biodiversité, en réduisant l'impact environnemental au minimum et en contribuant au bien-être des communautés locales.

L'accomplissement de cet objectif demande une relation à double sens entre les touristes d'un côté et les communautés ou l'environnement local de l'autre. Pour assurer la prospérité du tourisme, il faut avoir des destinations attrayantes et accueillantes.

Pour atteindre cet objectif, il existe aussi certaines conditions de gouvernance et de gestion, telles que la mise en vigueur de :

- politiques pertinentes et qui soient homogènes d'un gouvernement à l'autre, dans les domaines du développement durable, du tourisme et de l'environnement,
- structures de gouvernance claires et proposant un soutien à tous les niveaux, qui prennent en compte le secteur privé et d'autres personnes intéressées et tirent partie de leur engagement,
- une planification réfléchie et une gestion intégrée des côtes et du tourisme côtier,
- processus efficaces pour évaluer et influencer le développement de nouveaux aménagements touristiques,
- pratiques touristiques qui focalisent sur une gestion responsable de l'environnement et aident les communautés locales à en tirer partie,
- activités touristiques qui respectent la beauté de l'environnement et le conservent,
- actions qui aident les communautés locales à profiter davantage du tourisme.

Chacune de ces conditions sont à la base des sept prochains chapitres respectivement.

Politiques pour un tourisme durable

Ce chapitre étudie le contexte politique du tourisme durable sur les côtes des neuf pays partenaires. Dans ce chapitre, on se pose la question de savoir si les politiques en vigueur donnent des directives claires. D'abord, on s'intéressera aux politiques primaires de développement et à la mesure dans laquelle elles prennent en compte le tourisme ainsi que les opportunités et problèmes environnementaux. Ensuite, on se penchera sur les politiques touristiques et enfin, on étudiera le cadre des politiques environnementales.

4.1 Politiques de développement

Dans la plupart des pays en développement, les politiques gouvernementales de différents secteurs sont fortement influencées par des politiques de premier niveau sur le développement et la réduction de la pauvreté. L'ampleur et l'équilibre de ces politiques sont des indicateurs de l'importance relative accordée à certains secteurs de l'économie, du rôle qu'elles devraient jouer et parfois de la direction qu'elles devraient prendre. Les politiques de développement font parfois référence à l'environnement comme sujet qui influence et est influencé par le développement. Dans l'ensemble, elles ont été fondées dès le début sur des principes de durabilité. Ainsi, elles se placent dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui contiennent des priorités économiques, sociales, et environnementales.

Chacun des neuf pays placent leurs aspirations et leurs politiques de développement dans le cadre d'une vision pour le futur ou d'une stratégie de réduction de la pauvreté, et souvent dans les deux à la fois, le dernier représentant un plan d'action pour le premier. Ces politiques ont tendance à être mises à jour selon des cycles de trois à cinq ans. Les neuf pays ont tous des aspirations pour un développement accéléré, la plupart d'entre eux visant à se placer au moins au rang d'économie aux revenus moyens d'ici les 10 à 20 prochaines années.

Les politiques de développement insistent toutes sur l'importance d'une bonne gouvernance, qui est perçue comme un élément décisif du développement. Des problèmes de justice et de transparence sont reportés de différentes manières. Une bonne gouvernance devrait avoir parmi l'un de ces buts la création d'un environnement propice aux entreprises. Partout dans le monde, on souligne l'importance d'une relation positive entre les secteurs public et privé. Dans la plupart des neuf pays, l'engagement de la communauté dans la gouvernance est placé en priorité, et on souligne combien il est important que les entreprises créent des opportunités pour la population locale. De façon plus formelle, les politiques posent souvent les fondations des programmes de décentralisation, donnant plus de pouvoir et de responsabilités aux gouvernements locaux, qui dans certains cas se démocratisent, en reconnaissant le besoin d'un renforcement institutionnel et de formation en parallèle.

Traitement du tourisme et de l'environnement dans les politiques de développement

Les politiques de développement des neuf pays font toutes références au tourisme de manière claire et spécifique. Elles ont toutes en commun de l'identifier comme secteur-clé de l'économie, allant parfois plus loin en le plaçant parmi les quelques secteurs qui ont le potentiel de provoquer la croissance. Lorsque l'on mentionne les objectifs de croissance, ceux-ci sont parfois plutôt ambitieux. Au Nigeria par exemple, où la contribution relative du tourisme est actuellement la plus faible des neuf pays, la Vision voudrait l'élever à 10% du PIB.

Les références faites au tourisme dans les documents des politiques de développement sont plus ou moins longues. Parfois, elles sont assez détaillées et on leur consacre tout un chapitre. Parfois, on préconise la mise en œuvre des plans touristiques principaux actuels. Les quelques directives qui sont données ont tendance à faire référence au besoin d'améliorer la qualité du produit, de diversifier l'offre, de renforcer les mécanismes touristiques, de mettre en place des formations et de renforcer le marché, et prennent surtout en compte le tourisme intérieur. La mesure dans laquelle on souligne la durabilité du tourisme dans les politiques de développement varie : aux Seychelles, en Gambie et au Ghana, en particulier, on insiste sur le fait que le tourisme doit être responsable et durable, en préservant l'environnement naturel et social.

L'approche que les neuf pays ont de la gestion de l'environnement dans les politiques de développement est plus irrégulière. Bien que l'on fasse référence aux mauvaises conditions environnementales, à la pression sur les ressources naturelles et au changement climatique, ceux-ci ne figurent pas au rang de problèmes prioritaires, même si l'on reconnaît le besoin d'y faire face, en partie pour eux-mêmes et en partie pour assurer le développement.

Des politiques spécifiques pour un développement durable

Dans quelques pays, des politiques pour le développement durable sont en vigueur ou en projet, dans lesquels les priorités sociales et environnementales sont placées au centre du contexte pour le développement. Au Mozambique, la Stratégie pour un Développement Durable de 2007 est fondée sur l'Action 21 et focalise sur l'environnement et la communauté. Le Ghana dispose d'un Plan d'Action pour un Développement Durable qui contient une partie décrivant clairement les principes et approches de durabilité. Aux Seychelles, la Stratégie pour le Développement Durable 2011-2020 est un document-clé qui guide le développement et contient des parties intégrées et importantes sur le tourisme, les problèmes environnementaux et la gestion du littoral. Il prévoit aussi une structure et un secrétariat de comité pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficace de tous les plans d'actions.

En général, il existe actuellement peu, voire pas du tout, de références au littoral dans les politiques de développement qui couvrent tout un ensemble de sujets, que ce soit dans le contexte du développement en général, du tourisme ou de l'environnement.

4.2 Politiques touristiques

Les neuf pays ont des politiques touristiques bien spécifiques. Néanmoins, celles-ci sont assez anciennes dans de nombreux cas, datant souvent de 2005 ou d'un peu avant. Ceci ne veut pas forcément dire qu'elles ne sont plus valables et la plupart sont toujours d'actualité. Les politiques sont de nature générale, et décrivent les objectifs du tourisme dans le pays, ainsi que les priorités et les lignes de conduite.

Toutes les politiques touristiques recherchent une croissance importante dans les volumes et les revenus du tourisme, tout comme les politiques de développement citées ci-dessus. Les objectifs ont tendance à être ambitieux. Là où les politiques ou stratégies touristiques avaient prévu des objectifs dans le volume ou la valeur du tourisme, la croissance réelle obtenue en est très loin. Certains pays ont gardé les mêmes objectifs, mais ont tout simplement repoussé les dates auxquelles ceux-ci devraient être atteints.

La durabilité reflétée dans les politiques touristiques

Les principes de développement durable apparaissent dans toutes les politiques touristiques. Dans certaines d'entre elles, les piliers de la durabilité, c'est-à-dire les facteurs économique, social et environnemental, constituent un cadre pour les politiques. Dans certains cas les stratégies et actions spécifiques pour traiter les problèmes de durabilité sont décrites de manière plus ou moins détaillée. Par exemple, la politique des Seychelles contient un chapitre sur la façon d'intégrer le tourisme et la

durabilité environnementale, ce qui a des implications dans le développement. Ce sont les politiques touristiques les plus récentes qui sont le plus susceptibles de mettre en valeur une approche responsable de durabilité. A titre d'exemple, nous pouvons citer la politique du tourisme pour le Kenya. Certains éléments clés de cette politique sont très pertinentes pour les objectifs du projet COAST, tels que décrits dans le cadre 4.1

Cadre 4.1 Améliorer la durabilité du tourisme au Kenya, 2010 – Publication n° 1 de l'assemblée nationale

Cette politique touristique met en avant le grand potentiel du tourisme et l'opportunité de doubler son apport dans le PIB, tout en insistant sur l'importance de la durabilité du tourisme. L'introduction du document souligne l'importance de l'environnement et des atouts naturels pour les moyens de subsistance des populations et pour l'industrie touristique. Elle fait appel à un passage des produits touristiques traditionnels aux produits qui 'favorisent un tourisme durable et responsable aux niveaux environnementaux et sociaux', en admettant que l'industrie touristique du Kenya est 'lié de près au développement écologique durable des ressources et héritages naturelles.' La nouvelle politique a pour but 'd'harmoniser avec elle les politiques contradictoires dans les secteurs-clés de l'environnement, la gestion des forêts, la vie sauvage, l'eau, la pêche, l'agriculture et les secteurs concernant les infrastructures, avec pour projet de renforcer les liens intersectoriels'.

Cette politique contient aussi des actions et priorités fonctionnelles, en accord avec les objectifs cités ci-dessus, qui concernent tout particulièrement les objectifs du projet COAST, dont :

- mettre en place des produits qui aident le développement et qui encouragent la croissance économique, ainsi que la durabilité de l'environnement et de l'héritage,
- calculer la capacité d'accueil de chaque zone touristique,
- réviser le système de normes et de classification,
- encourager les compagnies touristiques et les communautés à mettre en place des associations globales avec des codes de bonne conduite qui favorise l'autorégulation,
- s'assurer que toutes les zones touristiques mettent en œuvre des plans pour un tourisme intégré dans la zone, développé grâce à un processus participatif (ainsi que le renforcement des mécanismes pour la coordination et l'harmonisation de tels plans),
- s'assurer que tous les établissements touristiques mettent en place des systèmes de gestion environnementale formels (SGE), pour leur permettre de détecter et de traiter les impacts économiques, environnementaux et sociaux négatifs,
- établir des comités interministériels sur le tourisme et améliorer la coordination entre les organismes touristiques et politiques.

Une approche intéressante adoptée en Gambie et au Sénégal était de mettre en place puis d'adopter formellement des principes de tourisme responsable ou durable sur lesquels les politiques touristiques seront ensuite basées, voir la cadre 4.2.

Un avantage dans la production et la publication de tels principes est qu'ils peuvent s'étendre à grande échelle, apparaître dans les médias et être utilisés pour stimuler l'adhérence au tourisme responsable et durable d'acteurs autres que le gouvernement seulement. Ils peuvent aussi être à la base du rapport des actions. Néanmoins, le danger est qu'ils soient vus séparément de la politique touristique principale, et qu'ils ne soient pas intégrés et maintenus complètement.

Cadre 4.2 Actions qui serviront de base pour la promotion des principes du tourisme responsable

La politique sur le tourisme responsable en Gambie est née en 2004 d'une collaboration entre le ministère du tourisme, l'autorité touristique et des représentants du secteur privé et de petites entreprises. Elle est fondée sur les principes de la déclaration de Cape Town sur le tourisme responsable. Elle fait appel à : un engagement de la communauté dans la planification et la prise de décision, une interaction positive entre les visiteurs et les populations locales, un renforcement des liens économiques et une réduction des fuites de capitaux, une planification censée qui reconnaisse à l'environnement naturel son statut de ressource vital, et une évaluation de l'environnement et des processus de gestion. Elle recherche une approche de gouvernance en partenariat, qui comprenne le gouvernement, les communautés, les entreprises locales et les agences de voyages. Cette politique était censée former une base pour se mettre d'accord sur des objectifs et des programmes annuels mais ceci n'a pas été maintenu.

La charte sénégalaise du tourisme a été produite en 2003. Elle a été fortement influencée et est fondée sur les codes mondiaux de déontologie pour le tourisme de l'OMT. Les principes fondamentaux de la charte sont : assurer la durabilité des ressources et du secteur touristique, l'équité sociale et les avantages pour le peuple sénégalais, et la cohérence entre les activités de l'état et du secteur privé. La charte définit les responsabilités et les tâches du ministère chargé du tourisme et des Organisations du Secteur Privé et stipule que la population locale doit être mise à contribution dans les activités touristiques. Une stratégie de développement du tourisme a suivi la charte et ses directives.

Plans directeurs pour le tourisme

Cinq pays parmi les neuf ont des plans directeurs pour le tourisme ou des plans de développement ou de structuration du secteur équivalents. Il s'agit de documents détaillés fondés sur une analyse des ressources, des marchés, des opportunités et des problèmes variés qui sont un obstacle à la mise en œuvre de la politique touristique. Ils sont, pour la plupart relativement anciens, datant de 2005 pour la plupart, mais tout comme les politiques touristiques, ils sont tous encore d'actualité en ce qui concerne les besoins et opportunités touristiques dans les pays.

Une approche commune des plans directeurs pour le tourisme est de prendre une perspective géographique du pays en question et d'identifier des zones touristiques ou des zones de développement prioritaires, qui peuvent parfois être définies ou reliées par des itinéraires ou des circuits. Dans chaque pays, un certain nombre de zones touristiques littorales ont été identifiées ainsi. Les plans donnent donc une indication des opportunités futures de développement touristique qui peuvent s'adapter à ces zones, et des types de produit qui correspondent le mieux à la situation et aux atouts de la zone, tout en gardant en considération les marchés actuels et futurs.

Les plans directeurs pour le tourisme reconnaissent tous le besoin de mettre en place la durabilité sociale et environnementale. Pourtant, ceci n'est pas toujours complètement intégré dans les plans d'action. Lorsqu'il s'agit des opportunités dans les différentes zones, les circonstances environnementales sont considérées de manière générale, et dans certains cas elles influencent l'ampleur et la nature du développement potentiel. Néanmoins, ils ne sont pas faits pour être des plans d'utilisation de la terre ou pour prendre en considération les problèmes locaux spécifiques. Ainsi, les plans directeurs pour le tourisme sont mieux placés pour donner des idées et des directives sur les concepts et les opportunités de développement appropriés, plutôt que de constituer une référence pour prendre les décisions sur le développement dans des endroits donnés.

En 2011, les travaux pour le nouveau plan directeur pour le tourisme aux Seychelles ont démontré le besoin d'être conscient des contraintes au niveau des ressources, comme les contraintes environnementales, que les plans plus anciens des autres pays. L'évaluation des volumes d'habitation potentielle actuels, des niveaux d'occupation et des nouveaux développements dans la zone a été considérée en fonction

des ressources naturelles disponibles, comme l'eau, et l'on pourra entreprendre une évaluation plus spécifique sur le besoin de déplacer cette capacité dans d'autres endroits.

La plupart des plans directeurs visent les faiblesses majeures dans la capacité à planifier et à mettre en œuvre. Ils soulignent le besoin de régulations efficaces, de professionnalisme et de transparence, demandant des mesures comme une évaluation d'impact environnemental objective pour les développements touristiques et une meilleure planification de l'utilisation de la terre. Ils mettent aussi en avant le besoin d'une bonne gouvernance et d'un engagement du secteur privé, avec la réforme de certains organismes comme les autorités touristiques, le cas échéant.

Le principal problème des plans directeurs du tourisme réside dans la difficulté à trouver les financements nécessaires à leur mise en œuvre et, dans une moindre mesure, dans la lenteur des procédures connexes. Par exemple, en 2011, le plan directeur pour le tourisme en Gambie n'avait toujours pas été publié officiellement, bien qu'il ait été préparé en 2006 et déjà mis en application. Néanmoins, la raison la plus courante de la mise en œuvre limitée de ces plans est le manque de ressources financières. Ceci montre le besoin d'une meilleure coordination entre le plan directeur, les investisseurs du secteur privé et les agences d'aide internationale.

Politiques et stratégies touristiques au niveau des destinations

L'observation importante faite par la plupart des pays est le manque relatif de politiques, stratégies, plans directeurs ou plans d'action touristiques au niveau sous-national. L'insistance sur les destinations, et sur les programmes de gestion et de développement qui les concernent, qui se fait au niveau mondial et dans certains pays africains et sont fondées sur un engagement de multiples acteurs, montre que cette faiblesse est significative. Le besoin de stratégies touristiques et de plans d'action pour les destinations a été reconnu au Kenya (voir cadre 4.1 ci-dessus) et au Ghana, où l'on prévoit que des comités touristiques de district préparent des plans fondés sur une directive nationale sous forme de modèle-type. Le Ghana a aussi préparé une ébauche de plan de gestion de la destination, au niveau régional pour la côte ouest. Ce sujet est développé dans le paragraphe 6.3 de ce rapport.

Législation touristique

Tout comme les plans et politiques touristiques, il existe des législations touristiques spécifiques dans tous les pays, qui se présentent sous forme de lois sur le tourisme ou de statuts équivalents. À la base, elles ne donnent pas vraiment de direction pour le tourisme, mais elles constituent plutôt la base légale de la gouvernance, et spécifient par exemple les pouvoirs et les responsabilités des agences touristiques. Elles forment aussi le contexte légal pour certaines fonctions de gestion comme la délivrance de permis aux agences de voyages, ce qui est développé plus loin dans ce rapport. De telles législations touristiques sont importantes puisqu'elles peuvent former le ciment entre certains aspects de la durabilité. Par exemple, elles peuvent exiger d'une agence touristique que ses actions remplissent les critères environnementaux. Pourtant, d'autres domaines de législation, comme la planification et le traitement de l'environnement sur le terrain, sont probablement plus significatifs pour influencer l'impact des développements et opérations touristiques.

4.3 Politiques environnementales

Le contexte international a influencé l'établissement et l'évolution des politiques environnementales nationales, avec par exemple l'amélioration de la compréhension et du statut des problèmes environnementaux, ou les engagements pris après le sommet de la terre à Rio en 1992. Les neuf pays partenaires ont presque tous des politiques environnementales globales, qui sont importantes pour identifier les priorités et donner une base et une direction pour la législation, les régulations et les actions sur l'amélioration et la gestion de l'environnement.

En général, les politiques ont des plans de gestion de l'environnement, pour réduire et réparer les dégradations, contrôler la pollution, gérer les déchets, traiter les problèmes de consommation de ressources et empêcher la perte de la biodiversité. Certaines politiques soulignent l'importance de ces objectifs pour la qualité de vie des citoyens. Dans certains pays comme le Ghana, on exprime ouvertement le besoin d'un environnement de bonne qualité avant de créer des entreprises et de mettre en place des développements comme le tourisme.

Certaines politiques environnementales actuelles remontent au milieu des années 90. Elles ont tendance à focaliser sur la sensibilisation et font en sorte que les autres politiques gouvernementales et les autres ministères prennent l'environnement en compte.

Cadre 4.3 Tanzanie – Politique environnementale nationale

La politique dénombre les problèmes environnementaux du pays dans les domaines larges de la durabilité et de la conservation de l'héritage naturel et humain, tout en identifiant les liens avec le développement, la subsistance de la communauté et la réduction de la pauvreté. Elle appelle à une meilleure sensibilisation, éducation et participation dans la gestion de l'environnement. Elle identifie l'importance du droit d'accès à la terre, en déclarant qu'il faut assurer une planification intégrée d'utilisation de la terre, un accès prudent aux ressources naturelles et le droit de tous de participer aux décisions concernant leur gestion.

La politique est importante dans la mesure où elle vise à être prise en compte dans les politiques et actions de chaque secteur. De courtes parties font référence séparément à chacune d'entre elles, y compris le tourisme. La partie concernant ce dernier stipule que :

Les développements touristiques seront fondés sur une évaluation minutieuse de la capacité d'accueil et une mise en application de l'évaluation d'impact environnemental. On encouragera un tourisme qui respecte l'environnement et une diversification des activités touristiques, par exemple la conservation et la promotion des sites d'héritage culturel, afin de réduire la pression sur les zones où l'impact est le plus lourd. Les avantages financiers des activités touristiques devront bénéficier de plus en plus à la communauté locale, pour l'encourager à conserver les ressources touristiques.

Tout comme le ministère responsable de l'environnement, la politique insiste sur sa mise en œuvre dans les ministères d'autres secteurs. Elle donne aussi une responsabilité importante aux autorités locales, qui sont décrites comme l'outil du gouvernement le plus puissant et l'endroit le plus accessible pour que les populations puissent exprimer leurs problèmes et entrer en action. Le gouvernement local se charge de la supervision des processus de planification et de l'élaboration des politiques et régulations environnementales locales.

La mesure dans laquelle le tourisme est couvert dans les politiques environnementales est irrégulière et change d'un pays à l'autre. Parfois, ils soulignent le besoin de minimiser l'impact du tourisme sur l'environnement et de rendre les opportunités apportées par le tourisme avantageuses pour la conservation, en les utilisant pour générer des revenus et des moyens de subsistance pour la communauté. Pourtant peu de détails sont fournis sur la façon de mettre en œuvre ces objectifs.

La plupart des politiques environnementales font référence au littoral, certaines soulignant simplement son importance et sa sensibilité et d'autres appellent à un engagement plus spécifique pour améliorer la gestion des zones littorales.

Lors de ces missions de 2011, il s'est avéré que dans cinq des neuf pays, de nouvelles politiques environnementales avaient été élaborées au cours des deux dernières années, ou étaient en cours d'élaboration. Celles-ci avaient tendance à mettre l'accent sur le renforcement des bases de la connaissance, sur la capacité à mettre en œuvre les politiques et sur les processus de régulation et de mise en application, comme au Sénégal, voir cadre 4.4.

Cadre 4.4 Sénégal – Stratégie 2009-15 pour l’environnement et les ressources naturelles

La stratégie veut promouvoir ‘la gestion rationnelle de l’environnement et des ressources nationales pour réduire la pauvreté dans une perspective durable.’ Une étude globale sur l’état de l’environnement au Sénégal a été menée pour élaborer la stratégie. En plus d’identifier les problèmes environnementaux principaux, les analyses ont remarqué un certain nombre de contraintes de gestion à traiter :

- **Les obstacles institutionnels :** on fait référence ici au manque de coopération dans la prise de responsabilité pour les problèmes environnementaux, en raison du peu de communication, d’information et de connaissances sur les rôles respectifs des différents agents. D’autres contraintes comprennent la pénurie en ressources humaines et l’indifférence des autres secteurs quant aux problèmes concernant les ressources environnementales et naturelles.
- **Les obstacles légaux :** ils sont liés au fait que les lois sur la chasse, les forêts et l’environnement sont peu connues et peu exposées, et à la faiblesse des réglementations sur les déchets domestiques, industriels et dangereux.
- **Les contraintes financières :** Elles comprennent le financement de la politique environnementale, la mise en application efficace des principes de taxe de pollution, surtout en ce qui concerne la pollution atmosphérique, le manque de coordination des activités entre les institutions techniques et financières partenaires, et le transfert inefficace des ressources financières et des compétences concernant la protection et la gestion de l’environnement vers les autorités locales.

En conséquence, la politique a trois objectifs stratégiques :

- **Améliorer les connaissances de base sur l’environnement et les ressources naturelles :** ceci se fera par la collecte, la mise à jour régulière et le partage des informations sur l’environnement et les ressources naturelles, le lien et l’interconnexion des systèmes d’information sur l’environnement et les ressources naturelles ainsi que les recherches, les études et le développement.
- **Respecter les conventions internationales pour intensifier la lutte contre la dégradation de l’environnement et des ressources naturelles :** Ceci impliquera la lutte contre la déforestation et la dégradation des sols, la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides, la gestion écologique des produits chimiques et des déchets ainsi que la prévention de la pollution et des dégâts sur l’environnement, la lutte contre l’érosion côtière, l’adaptation au changement climatique et la promotion de modes de production et de consommation durables, ainsi que la réhabilitation et la réparation des environnements physiques dégradés.
- **Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de tous ceux qui ont un rôle dans la mise en œuvre d’actions de conservation de l’environnement et des ressources naturelles :** Ceci se fera par le renforcement des formations techniques et de l’éducation (y compris des stages de recyclage) sur l’environnement, le développement des activités agraires, sylvicoles et pastorales, et la promotion des investissements privés.

La législation sur l’environnement

Une politique environnementale prend vie par la législation. La plupart des pays a une loi (ou une série de loi) centrale sur l’environnement. Celle-ci formule les responsabilités des différents acteurs et donne le pouvoir à des agences environnementales ou à des organismes de contrôle équivalents. Elles constituent aussi une base légale pour différents instruments tels que l’évaluation de l’impact sur l’environnement, et dans certains cas, la gestion des zones côtières, sur lesquelles on reviendra plus

loin dans ce rapport. Au Kenya, par exemple, la loi sur la gestion et la coordination de l'environnement (EMCA, Environmental Management and Coordination Act) de 1999, constitue un outil législatif décisif dans l'action pour la sauvegarde de l'environnement. Elle a été révisée et mise à jour en 2012, dans le cadre un processus qui concerne les intérêts de différents acteurs, dont ceux du secteur touristique.

Malgré la présence de textes de loi centraux de ce genre, le cadre législatif concernant l'environnement peut être complexe. Au Cameroun, par exemple, en 2011 plus de 35 lois, 45 décrets, 25 arrêtés municipaux et 7 textes de loi sont en vigueur pour protéger l'environnement. Un système si complexe est probablement un frein à l'efficacité, tout comme peuvent l'être des textes inappropriés, un manque de ressources pour appliquer les règles ainsi que la faiblesse de la capacité de suivi et du nombre d'agents de contrôle.

Autres domaines politiques reliant le tourisme et l'environnement

En plus des politiques environnementales globales qui focalisent sur l'impact et la gestion, tous les pays ont d'autres domaines politiques qui concernent la relation entre le tourisme et l'environnement, et ont une certaine importance pour le littoral.

Dans la plupart des pays, des politiques sur la vie sauvage, les zones protégées, les forêts et la culture reconnaissent l'importance de ces ressources pour le tourisme et les opportunités qu'elles apportent. L'importance de travailler pour la conservation avec les populations locales a tendance à être soulignée. Un besoin existe d'assurer que les politiques reconnaissent aussi le rôle des autres personnes entrant en jeu dans le tourisme, dont le secteur privé, et d'encourager un engagement efficace des agences publiques du secteur dans la planification et la gestion touristique.

Certains pays ont des politiques et des stratégies spécifiques sur le changement climatique, entre autres la Tanzanie et les Seychelles. Celles-ci focalisent sur la sensibilisation, l'information et le suivi, ainsi que sur la recherche de différentes mesures pour s'y adapter. On y identifie aussi les implications pour la gestion du littoral et pour le tourisme. Ces politiques donnent encore plus de poids au besoin de contrôler le développement et les activités illégales sur la côte, de gérer prudemment l'environnement, de mettre en place des infrastructures plus résistantes et de gérer les écosystèmes côtiers. Pourtant, le niveau d'influence de ces politiques n'est pas clair. La politique des Seychelles souligne le besoin d'intégrer les considérations sur le changement climatique dans les politiques de tous les secteurs.

Enfin, une politique sur la terre est très importante lorsque l'on considère l'impact du développement touristique. Il s'agit souvent d'un sujet complexe et difficile. Au Kenya, par exemple, la politique nationale sur la terre de 2009 couvre le domaine large du droit d'accès à la terre, de la distribution et la planification des terres et du contrôle des développements sur les terres, domaine décisif dans la question de l'impact du tourisme et d'autres développements sur la côte. Elle reconnaît les incohérences du système kenyan et contient tout une gamme d'actions prioritaires pour tenter d'y remédier. Il s'agit d'un sujet très sensible dans ce pays. La politique sur la terre fait l'objet de nombreux débats et la situation est en train de changer. En 2012, un nouveau projet de loi sur la terre et la législation qui y est associée était en cours de considération. Une politique sur l'utilisation de la terre était également en train d'être développée.

Structures et relations de gouvernance

Dans ce chapitre, nous considérons, tour à tour, les différentes structures en place pour la gouvernance du tourisme et de l'environnement au niveau national. Ensuite, nous nous penchons sur la gouvernance au niveau sous-national, par exemple les structures qui agissent dans les domaines du tourisme et de l'environnement au niveau des destinations et des communautés locales. Les principes du tourisme durable soulignent l'importance de l'engagement des acteurs. Un point important de ce chapitre est la façon dont le tourisme est concerné par différents secteurs du gouvernement. De même, nous nous intéressons aux structures de partenariats entre les secteurs publiques et privés et aux relations avec d'autres intérêts.

5.1 Structures nationales pour la gouvernance du tourisme

Structures gouvernementales

Chacun des neuf pays ont un ministère du tourisme. Ceux-ci sont souvent combinés avec d'autres responsabilités, comme la culture, les ressources naturelles, ou les petites entreprises par exemple, mais cela ne change pas vraiment la façon dont on traite le tourisme, puisque les différentes fonctions sont en général divisées en différents départements dans les ministères.

Tous les ministères du tourisme ont des responsabilités dans la formulation et la supervision des politiques touristiques et, dans tous les cas, il existe une agence touristique spécifique, que l'on appelle en général 'bureau touristique' ou 'autorité touristique' et dont la responsabilité est de promouvoir les activités touristiques disponibles sur le marché. Dans six pays, les ministères ont pour fonction d'élaborer et de vérifier les normes, de délivrer des permis aux entreprises et d'encourager le développement du secteur. Dans deux pays, ces fonctions ont été déléguées au bureau ou à l'autorité touristique en plus du marketing. D'autres organismes liés à l'état ont des fonctions touristiques bien spécifiques dans certains pays, comme les écoles nationales touristiques ou les unités de police touristique. Dans quelques pays, il existe des agences gouvernementales qui opèrent de façon semi-commerciale dans le développement et, parfois, les activités de projets touristiques¹.

Les modes de fonctionnement de ces structures nationales sont en train de changer. Un certain nombre de pays ont revu leur offre touristique, ce qui a révélé certaines faiblesses institutionnelles, comme le dédoublement, l'inefficacité et l'insuffisance de l'engagement des acteurs. La tendance générale est de déléguer les fonctions des ministères à des agences autonomes ainsi que de séparer le marketing du contrôle et du développement du produit. En Gambie, par exemple, un conseil touristique à part s'occupe du produit, et un bureau touristique est en charge du marketing. Au Ghana, la nouvelle loi sur le tourisme de 2001 a établi une autorité nationale touristique qui remplace le bureau touristique. Au Kenya, la Loi de 2011 sur le tourisme donne un statut légal aux nouveaux organismes ou unités techniques touristiques qui seront mieux placées pour offrir des services et soutenir la gestion du secteur, comme par la recherche, la délivrance de permis et des fonds destinés à des activités touristiques spécifiques. Une nouvelle autorité touristique a été proposée au Cameroun.

La situation au Nigeria est plutôt différente des autres pays en raison de son système fédéral. Au moment de l'étude en 2011, il existait un ministère fédéral du tourisme et une organisation nationale de développement touristique, établis par un texte de loi fédéral en 1992, et qui étaient en charge du

¹ Un exemple de ce type d'agence est SAPCO, la compagnie de développement et de promotion des côtes et des zones touristiques au Sénégal.

marketing, des inspections, de la classification et d'autres fonctions de développement. En parallèle, l'état du Lagos dispose d'un ministère du tourisme qui est en charge de toutes ces fonctions dans l'état et estime que la constitution exigeait que les activités fédérales se résument à la promotion du Nigeria sur le marché international. Dans le passé, des études ont essayé de résoudre cette situation.

Organismes du secteur privé

Une facette importante du tourisme dans tous les pays est la présence d'organismes du secteur privé qui entrent en jeu dans la coordination des entreprises touristiques individuelles, la communication avec elles et la représentation de leurs points de vue. Chaque pays a une association d'hôtels ou un organisme équivalent. Dans la plupart des pays, il existe une fédération touristique du secteur privé, qui est composée d'associations dont les membres proviennent des différents domaines du tourisme, comme les hôtels, les agences de voyages, les organisateurs d'activités, les guides etc. Le cadre 5.1 décrit un exemple de l'une de ces fédérations.

Cadre 5.1 Fédération touristique du Kenya

La **fédération touristique du Kenya** (KTF, Kenya Tourism Federation) est l'organisme qui recouvre tous les domaines du secteur. Elle regroupe sept associations importantes : les associations des hôteliers et restaurateurs du Kenya (KHCA, Kenya Hotel Keepers and Caterers Association), des bars et restaurants, des fournisseurs de voyages organisés, des agences de voyage et compagnies aériennes, Ecotourism Kenya, ainsi que l'association touristique de Mombasa et de la côte. KTF soutient activement la durabilité et plaide en sa faveur. Elle est engagée dans un certain nombre de problèmes comme la gestion des eaux côtières. Parfois, elle s'est dressée contre certains développements touristiques spécifiques pour des raisons environnementales. KTF s'est établie dans une position forte de lobby et d'engagement au cœur du gouvernement, soutenue par sa participation dans l'alliance kenyane du secteur privé. Grâce à cela, elle participe au forum de la table ronde du premier ministre, ce qui lui permet d'associer le tourisme à tous les secteurs du gouvernement.

Les fédérations touristiques nationales sont de bons intermédiaires pour la discussion et le traitement des problèmes, parfois au travers de groupes de travail et, en général, elles font preuve d'un certain intérêt pour les problèmes de durabilité. Quelques exemples d'organismes du secteur privé ont pour but premier de soutenir le développement et les actions des entreprises qui en sont membres. Ecotourism Kenya en est un exemple, tout comme ASSET qui travaille au soutien des petites entreprises touristiques en Gambie, voir cadre 5.2.

Cadre 5.2 Organismes du secteur privé dont l'objectif est la durabilité

La fédération **Ecotourism Kenya** (EK) a été fondée en 1996. Son but est de promouvoir des pratiques touristiques responsables au sein de l'industrie touristique. Sa mission est de « relier efficacement les communautés, le tourisme et la conservation pour un développement touristique durable ». Il s'agit d'un organisme basé sur l'adhésion, qui compte environ 200 membres, dont des « ecolodges » (NT : hôtels de tourisme situés en dehors de la ville et qui respectent l'écologie), des hôtels, des organisateurs de voyages ou autres entreprises et organisations. Ses activités comprennent : l'éducation et les programmes de formation, la recherche, le conseil, le maintien d'une base de données et d'un centre de ressources ainsi que la communication grâce à une lettre de nouvelle diffusée sur internet. Son travail avec les organisations tournées vers la communauté est important, tout comme son soutien. Elle a mis en place un programme de formation de dirigeants qui engage des étudiants dans des projets concrets. Elle a aussi un système de récompense pour les voyageurs et un système de certification écologique pour les entreprises.

Un organisme important pour la coordination et le soutien du tourisme local en Gambie, qui prend en compte l'engagement des communautés, est **l'Association des petites entreprises touristiques** (ASSET, Association of Small Scale Enterprises in Tourism). Fondée en 2000, le but de l'association est d'aider et de soutenir les petites entreprises touristiques à s'engager dans des opérations commerciales justes, et à travailler pour un développement touristique responsable et durable, qui contribue à la conservation de l'environnement physique et du bien-être social et économique de la communauté gambienne. L'association compte plus de 80 membres (associations du secteur ou entreprises individuelles), constitués d'hôteliers, d'artisans, de guides, entre autres services. Elle propose des services de formations, de marketing, de conseil pour le développement des produits et des liens avec des sources de financement. Un groupe en charge du climat au sein d'ASSET traitent les problèmes et les initiatives de durabilité, par exemple en lançant des projets de sensibilisation sur le climat, de gestion des déchets solides, de préservation des forêts entre autres problèmes. L'association ASSET travaille de près avec le gouvernement et a un siège au bureau de l'autorité touristique gambienne.

Structures internes au gouvernement et structures associant les secteurs publics et privé

Dans la plupart des pays, les relations entre le ministère du tourisme, les autres ministères et leurs agences respectives semblent positives. On constate surtout que les organismes touristiques travaillent souvent sur les politiques de développement avec les organismes environnementaux. Néanmoins, il s'agit d'un aspect sur lequel il faut travailler pour améliorer la communication et la coordination des actions.

Il existe différentes structures et processus qui permettent une gouvernance et des initiatives conjointes entre les secteurs public et privé. La plupart des bureaux touristiques ont un conseil d'administration ou des comités équivalents qui comprennent des représentants du secteur privé, du ministère du tourisme et parfois d'autres ministères.

Les intérêts touristiques du secteur privé peuvent aussi s'engager dans le gouvernement grâce aux organismes commerciaux en général, tels que les chambres de commerce et les associations d'entreprises. Le succès de cette approche au Kenya est décrit dans le cadre 5.1. De même, au Mozambique, la confédération des associations de commerce fait le lien avec le gouvernement et a mis en place son propre groupe de travail sur le tourisme.

Malgré ces opportunités d'intégration pour soutenir l'engagement des acteurs, la plupart des pays ont des structures spécifiques qui facilitent l'engagement de multiples acteurs dans le tourisme. Il s'agit d'organismes qui s'occupent surtout de la liaison interministérielle et entre les agences, et d'autres organismes dont le but est plutôt d'assurer le dialogue et la coordination entre les secteurs public et privé. Cinq exemples en sont donnés dans le cadre 5.3.

De telles structures peuvent être très utiles, et peuvent constituer une plateforme efficace pour aborder les problèmes de planification touristique et d'impact sur l'environnement. Néanmoins, il est primordial de les soutenir et de les maintenir de manière appropriée pour assurer leur efficacité. En 2011, le forum PPP du Ghana, par exemple, a vu baisser le nombre de ses participants, et le conseil du Nigeria avait perdu de son influence depuis qu'il a cessé d'être un conseil présidentiel. En Gambie, le Partenariat pour un tourisme responsable, qui représentait les principaux organismes touristiques publics et privés, avaient cessé de se réunir. Dans certains cas, le problème s'explique en partie par le manque d'un statut légal défini clairement, mais aussi par les changements au sein du personnel, ou, dans un cas précis, par l'arrêt d'un financement international décisif.

Cadre 5.3 Structures nationales de partenariat dans la gouvernance du tourisme.

En **Tanzanie**, il existait une liaison informelle entre les confédérations du secteur privé et le ministère. Pourtant, en raison du manque de continuité et des changements de personnel, une décision fut prise de la rendre plus formelle. Un protocole d'accord fut signé entre les deux organismes et un forum de partenariat entre les secteurs public et privé fut établi en 2010. Celui-ci se réunit deux fois par an. Le forum est constitué de personnes expérimentées qui ont un pouvoir de décision, et comprend le ministère, le bureau touristique, et des représentants des parcs nationaux, de l'école nationale de tourisme et de dix associations du secteur privé. D'autres ministères, comme celui de l'environnement, peuvent y être convoqué si besoin est. Plus qu'un simple bureau de plaintes, comme ce fut le cas dans le passé, le forum considère les politiques et leur mise en œuvre, et assure le suivi des actions décidées.

Au **Cameroun**, le conseil national pour le tourisme compte 23 membres, dont des représentants de 13 ministères, du secteur privé et de la société civile. Sous la présidence du premier ministre, il fait office d'organisme de coordination interministérielle et prend en compte la participation du secteur privé. Cet organisme se réunit deux fois par an (des comités techniques spécifiques se réunissent plus souvent) et examine tous les problèmes urgents concernant le tourisme, ce qui permet au cabinet du premier ministre de coordonner plus facilement les différentes agences gouvernementales de la façon la mieux adaptée.

Au **Ghana**, un forum de partenariat entre les secteurs public et privé a été établi dans ce but en 2006, avec l'aide de la communauté internationale. Différentes initiatives de formation ont soutenu cette action et un certain nombre de groupes de travail ont été créés pour s'attaquer aux problèmes importants. Initialement, il comptait 85 membres venus des ministères nationaux et des agences gouvernementales, du gouvernement local, des ONG, des organismes du secteur privé, des établissements scolaires, de la société civile et des agences internationales. Le forum était censé se réunir quatre fois par an, mais la participation a diminué avec le temps et la direction qu'il prenait est devenue floue. Pourtant, il a été officiellement reconnu par la Loi du tourisme de 2011 aux fins de l'interaction entre le ministère et le secteur privé, et constitue toujours une plateforme potentielle pour la communication et la coordination concernant les questions de durabilité.

Au **Nigeria**, la coordination des intérêts et de la gouvernance touristiques a été prise en compte il y a un certain temps avec la mise en place d'un conseil présidentiel sur le tourisme, avec le président de la république à sa tête. Le conseil se réunissait plusieurs fois par an et il était composé de différents ministères fédéraux dont les activités sont liées au tourisme, d'agences fédérales, de gouverneurs d'état et de représentants du secteur privé. Il traitait les questions de politiques et les problèmes majeurs du tourisme. L'importance de ce conseil a décliné par la suite et le président n'en fait plus partie. Néanmoins, il existe un Conseil national sur le tourisme qui tente de répondre à des fonctions de coordinations similaires et se réunit annuellement.

Au **Sénégal**, le Conseil national du tourisme, qui a été établi par la charte sur le tourisme pour superviser et guider les activités du gouvernement, est composé de 8 membres du secteur privé et de 11 membres du secteur public provenant de différents ministères et agences. Il se réunit deux fois par an et lorsque les circonstances l'exigent. La présidence du conseil change chaque année entre les secteurs public et privé. Lors de la mission sur le terrain de 2011, il s'est avéré que cette structure fonctionnait bien en matière de coordination des actions du gouvernement avec les exigences du secteur privé, et pour la décision des activités à venir et des directions à prendre.

5.2 Structures nationales pour la gouvernance environnementale

Les ministères de l'environnement ont une responsabilité dans l'élaboration et la supervision des politiques environnementales. Dans certains pays, notamment au Mozambique et en Tanzanie, cette fonction ministérielle est éparse et est surtout une fonction de coordination, qui travaille avec et au travers d'autres ministères pour assurer l'intégration de l'environnement dans leurs politiques et leurs activités. En Tanzanie, par exemple, c'est le cabinet du vice-président qui en a la responsabilité.

Une fonction première du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques environnementales se trouve dans la gestion, le contrôle et le respect de l'environnement. Cinq des pays ont des agences environnementales, ou des organismes à dénomination similaire, qui ont ce rôle et dont l'autorité leur est donnée par les lois sur l'environnement. Dans les autres pays, c'est un département, une division ou un directeur du ministère de l'environnement qui remplit cette fonction. Au Nigeria, il existe une agence fédérale responsable des réglementations sur les normes environnementales et le respect de l'environnement, en plus d'agences de protection de l'environnement qui se trouvent au niveau des états. En théorie, les normes et les approches sont censées être harmonisées, mais il se peut que cela ne soit pas le cas dans la pratique.

Quelques pays ont un Conseil national pour l'environnement, ou un organisme équivalent, qui a un rôle de supervision et de coordination en ce qui concerne les politiques et le travail des agences. Ils engagent parfois d'autres ministères, organismes de recherche, ou entités commerciales. Néanmoins, ces organismes ne sont pas très actifs.

Un certain nombre d'autres ministères ou départements (qui font parfois partie du ministère de l'environnement) concernent directement la gestion environnementale des côtes et la relation avec le tourisme. Ceci comprend les ministères qui s'occupent de la terre, la planification urbaine et nationale, le gouvernement local, les ressources naturelles, la pêche, la vie sauvage, les forêts et la culture. Certains de ces ministères ou départements ont parfois des agences qui sont en charge des fonctions de gestion importantes, comme par exemple les services des parcs nationaux.

Des sujets tels que le changement climatique et le développement durable sont souvent traités par des commissions ou des comités interdisciplinaires, qui peuvent être permanents ou temporaires.

Dans certains pays, on peut observer des exemples d'unités techniques gouvernementales ou d'organisme de recherche qui ont un rôle important de regroupement de données et de compréhension profonde des impacts environnementaux et des processus de gestion. Le centre pour l'évaluation de l'environnement au Sénégal et l'unité de recherche marine et sur la pêche en constitue deux exemples.

En général, ce sont des ministères et des agences du secteur public qui semblent dominer la gouvernance qui concerne l'environnement. L'engagement du secteur privé dans les processus et structures de gouvernance semble être plutôt limité. Les ONG, jouent un rôle important, mais sont plus actives au niveau local que national. Les Seychelles sont une exception à cette règle, où les ONG travaillent au niveau national avec les ministères dans la planification de l'environnement et les initiatives le concernant, surtout lorsque ceci est en lien avec le tourisme.

5.3 Décentralisation et structures de gouvernance locale

L'établissement de structures efficaces pour créer et gérer un tourisme durable au niveau local est très important pour la durabilité du secteur et pour attaquer les problèmes de planification, de contrôle de développement, d'engagement des entreprises et d'avantages à la communauté.

Dans six des neuf pays, des mouvements, récents ou continus, de décentralisation de la gouvernance en général ont eu lieu, pour renforcer le pouvoir des autorités locales qui agissent au niveau de la région ou du département. En Tanzanie, le programme « décentralisation par la régionalisation » a eu lieu dans la fin des années 90. La décentralisation est aussi arrivée au Mozambique, au Sénégal et au Ghana. Au Cameroun, le programme national de développement participatif fournit une base pour de

nouvelles structures, et la nouvelle constitution kenyane est en train de mettre en place des conseils de « comtés » démocratiquement élu. Ces conseils disposent de pouvoirs considérables. Grâce à leur petite taille, les Seychelles ont moins besoin de structures de gouvernance locale, mais même là-bas, on a assisté à une transition ayant pour but de renforcer la voix des communautés locales par le biais des conseils régionaux élus.

Le niveau et la nature de la décentralisation ainsi que le degré de démocratie locale et d'autonomie de la gouvernance varie d'un pays à l'autre. Néanmoins, les implications sont similaires en ce qui concerne le besoin de compétences et d'efficacité dans la prise de responsabilité des gouvernements locaux. Dans la plupart des cas, la planification de la terre, et la gestion du développement et de l'environnement sont ou seront les responsabilités des gouvernements locaux, qui mettront en place les politiques nationales dans le cadre de leur législation. Les agences nationales continueront de remplir leurs fonctions dans les domaines des normes, de la planification, du développement, des inspections et de l'évaluation avec une présence appropriée du niveau sous-national. Dans certains pays, les organismes régionaux ou provinciaux forment un pont. La situation au Mozambique est décrite dans le cadre 5.4 qui montre certains problèmes rencontrés dans ce pays.

Cadre 5.4 Décentralisation de la gouvernance au Mozambique

La décentralisation au Mozambique est continue depuis 1994, et son succès a été en dent de scie. Après presque dix ans de programmes-pilote et de connaissances accumulées de toutes les expériences partout dans le pays, le cadre législatif principal, la « loi sur les organes étatiques locaux » a été adoptée en 2003 (loi n°8/2003) et ses régulations ont été approuvées en 2005 (décret n°11/2005).

En 2011, il s'est avéré que la situation était fondée sur les « districts » (entre les mains du gouvernement provincial avec des administrateurs de district nommés par le gouvernement provincial) et les municipalités gouvernées par des conseils municipaux dirigés par leurs présidents respectifs, qui sont élus au suffrage universel tous les cinq ans.

La législation donne aux districts et municipalités la responsabilité de la gestion quotidienne des processus de développement. L'état et les gouvernements provinciaux sont responsables de la mise en place des priorités larges et des directives à leur niveau respectif, alors que les fonctionnaires municipaux et des districts ont la responsabilité de la planification, de la gestion, du suivi et de l'exécution au niveau local, c'est-à-dire de tous les détails de fonctionnements des processus de développement.

Etant donné l'état du gouvernement local dans le Mozambique après-guerre au moment des premières élections en 1994, un progrès énorme a été fait en moins de 20 ans dans le rétablissement d'un cadre solide pour une gouvernance locale efficace au Mozambique. Pourtant, il existe encore un nombre important de problèmes pratiques auxquels le gouvernement doit faire face aux niveaux des districts et des municipalités. Par exemple, il existe des problèmes au niveau de la capacité technique dans les domaines de la planification et de la circulation des informations entre les districts et les municipalités, et au niveau de la capacité pour la mise en vigueur des cadres légaux et politiques.

Tandis que les processus de décentralisation ont tendance à conduire à une identification spécifique des responsabilités à différents niveaux, allant du niveau national aux municipalités, dans les domaines de la planification et de l'environnement, la situation concernant le tourisme est souvent moins claire.

Dans quelques pays, certaines fonctions touristiques, comme la délivrance de permis aux entreprises, peuvent être effectuées aussi bien au niveau régional qu'au niveau provincial. Au Mozambique, par exemple, les directorats provinciaux du tourisme ont cette responsabilité mais leur capacité à remplir cette fonction est limitée en raison de l'étendue des zones qu'ils recouvrent. Ainsi, ils dépendent des administrations des districts pour pouvoir répondre aux aspects de base de la gestion touristique puisqu'ils

concernent le développement de projets et la délivrance de permis. Pourtant, les connaissances et la capacité sont limitées au niveau du district. Au Ghana, un certain nombre d'initiatives concernent la gouvernance touristique à différent niveau, voir le cadre 5.5.

Cadre 5.5 Approches du tourisme au niveau régional et au niveau du district au Ghana.

Une nouvelle Autorité du tourisme du Ghana (GTA, Ghana Tourism Authority) a été établie en vertu de la Loi sur le tourisme 817 de 2011. Cette loi dispose également que des bureaux de la RGT doivent être établis dans chaque région et dans chaque district du Ghana. Lors de la formulation de cette loi, et par la suite, il y a eu beaucoup de discussions sur les relations que ces bureaux devraient avoir avec les autorités régionales et locales existantes ainsi que sur les structures de gouvernance du tourisme à différents niveaux qui comprennent également le secteur privé.

Le projet de la côte ouest du Ghana a apporté une expérience précieuse en matière de mise en place de structures touristiques. On a établi là-bas, avec l'aide d'agences internationales, une **organisation de gestion des destinations** (OGD) qui est fondée sur l'exemple des pratiques positives des autres pays. La construction de l'OGD a demandé le regroupement des principales entreprises du secteur privé (notamment des stations balnéaires). L'OGD relie ce groupe avec le bureau régional de planification économique, la branche régionale du bureau touristique ghanéen (GTB, Ghana Tourist Board), les entreprises travaillant dans la conservation, le gouvernement local, les initiatives communautaires et des ONG locales et internationales. L'OGD recouvre quatre districts et a travaillé sur un certain nombre de projets de développement commercial et de développement de produit, mais ont aussi effectué un travail de sensibilisation et de formation en relation avec la gestion du littoral (par exemple la conservation des tortues de mer).

En 2011, une révision récente de l'OGD a montré ses réussites. Le secteur privé est de plus en plus intéressé et l'engagement ainsi que la présence aux réunions des assemblées de district sont de plus en plus actifs. Il s'est avéré nécessaire d'établir plus de structures locales au sein de l'OGD pour encourager l'engagement, en particulier à cause des contraintes de temps et de distance, ainsi trois zones de partenariats ont été établies. Afin d'assurer la mise en œuvre des actions, on a souligné le besoin d'un petit groupe d'exécution. Néanmoins, le problème reste de trouver les financements pour soutenir le travail de l'OGD, surtout après que les agences internationales qui appuyaient l'OGD ont retiré leur soutien. Les rôles et capacité du Bureau régional de GTA, des assemblées régionales, du secteur privé et des groupes communautaires en matière de gestion et de commercialisation des destinations touristiques doivent être davantage clarifiés et renforcés.

L'exemple du Ghana soulève des questions importantes sur l'engagement des acteurs dans la planification, le développement et la gestion touristique au niveau local, et les questions de savoir comment les communautés locales vivent le tourisme, et comment les ressources naturelles sont gérées. Les pratiques positives dans les autres pays du monde ont tendance à montrer les avantages d'établir des structures multi-acteurs pour la gestion du tourisme au niveau de la destination, qui réunissent le gouvernement local, le secteur privé, les ONG, les organismes de la communauté et le cas échéant, un apport et un soutien technique de la part des agences nationales et régionales.

De tels organismes peuvent exister à différent niveaux dans des objectifs différents. Les destinations locales peuvent couvrir des zones relativement petites qui ont une identité claire et un bon potentiel touristique, et où le travail en coopération des acteurs locaux sur les problèmes de gestion est possible. Elles peuvent parfois se trouver à l'intérieur de destinations plus grandes qui peuvent constituer un meilleur niveau d'action pour certaines fonctions, comme celles en rapport avec l'expertise et le marketing. Un exemple de cette approche intéressante se trouve sur le site de démonstration de Watamu au Kenya, de par la relation qu'il a avec la région où il est situé, voir cadre 5.6.

Cadre 5.6 Organismes intéressés par le tourisme sur le littoral kenyan

L'association marine de Watamu (WMA, Wamatu Marine Association) est un organisme de gestion local qui constitue un véhicule de liaison pour le travail en collaboration des différents acteurs sur les problèmes de gestion du littoral et d'opportunités de tourisme durable. Il s'agit d'une association de volontaires qui a pour mission de développer les compétences de la communauté pour assurer la protection future du parc marin et des réserves marines de Watamu et de développer des partenariats pour créer un pont entre le secteur touristique et la communauté locale. L'association a été créée en 2008, après un atelier local pour les acteurs et dirigé par des ONG.

L'association a une constitution formelle. Elle est constituée d'individus et d'organisations, dont des hôtels, des groupes de commerçants locaux, des ONG entre autres, qui élisent un comité exécutif de quinze membres, structuré de manière à représenter une gamme variée d'entreprises. Il a été décidé que les organismes publics ne feraient pas partie du comité afin de ne pas compromettre l'indépendance de l'association et la position des organismes concernés, ce qui rendrait difficile d'entrer en action contre les problèmes principaux et d'influencer le gouvernement. Néanmoins, elle a développé une relation solide avec le service pour la vie sauvage du Kenya, le gouvernement de district, le bureau du maire et d'autres agences, qui assistent fréquemment aux réunions et à qui on envoie des comptes rendus pour chaque action entreprise. L'association voudrait être indépendante financièrement, soutenue par des dons volontaires, des contributions en nature de ces membres et des financements de donateurs pour certains projets spécifiques. Le travail et l'approche principaux de l'association WMA est dans la collaboration et la communication entre des acteurs, la représentation, la résolution de conflits, le soutien aux initiatives et entreprises fondées sur la communauté, la mise en œuvre de projets (comme la gestion des plages) et l'apport dans les processus et les décisions de planification,

L'association WMA est membre de **l'Association touristique de Mombasa et de la côte** (MCTA, Mombasa and Coast Tourist Association) qui recouvre toute la côte et a pour mission d'y construire une industrie touristique durable et responsable. Elle compte plus de 100 membres et elle est financée par leurs frais d'inscription. Elle est dirigée par le secteur privé mais s'engage de près avec des agences du secteur public, qui participent à différents comités, comme celui sur l'environnement. L'association MTCA a pour fonctions le marketing, la formation, la défense et l'engagement dans la gestion des destinations. Elle voudrait se placer dans le cadre du nouveau système de conseils de comités qui se forment au Kenya, pour s'assurer qu'ils mettent en place des structures de soutien pour le tourisme et qu'ils aient accès au secteur privé.

Un certain nombre des sites de démonstration du projet COAST cherchent à renforcer la gouvernance du tourisme et de la gestion de l'environnement au niveau local en appelant les acteurs à être engagés. L'exemple de Watamu ci-dessus les concerne bien. En Gambie, l'association Kartong pour le tourisme responsable travaille en collaboration avec le comité de développement du village. Au Cameroun, un bureau de gestion touristique inter-conseils est en train d'être mis en place, avec le soutien des représentants de différentes administrations locales et nationales, du secteur privé et des groupes pour l'écotourisme. Au Nigeria, on a reconnu le besoin de regrouper les intérêts des acteurs, en développant des structures existantes, tel que le montre le cadre 5.7. Cet exemple nous amène à considérer le système de chef qui existe dans certains pays, et à s'assurer que leur influence soit utilisée efficacement pour le tourisme durable.

Cadre 5.7 Problèmes d'engagement des acteurs à Badagry, Nigeria

Le site COAST de démonstration du projet COAST situé à Badagry est un grand quartier dans la banlieue de Lagos. Le développement et les activités touristiques sont fortement influencés par le ministère du tourisme de Lagos. Le gouvernement local de Badagry a des responsabilités en ce qui concerne le tourisme mais aussi la gestion des ressources naturelles, mais il est relativement inactif et ses compétences sont limitées. Lors de la mission sur le terrain du 2011, il s'est avéré que le ministère d'état avait reconnu la nécessité de renforcer les compétences du gouvernement local dans le domaine du tourisme mais aussi dans d'autres secteurs. En même temps, les groupes de la communauté locale s'intéressent de plus en plus au tourisme et à la conservation de l'héritage important de cette zone et de ces ressources naturelles. Cela a été perçu comme une possibilité de créer une structure d'action locale plus créative et plus dynamique dans l'action locale, au lieu de compter seulement sur le gouvernement.

Les ONG locales, les organismes culturels et de conservation et les groupes de jeunes font preuve d'un grand intérêt dans le projet. La branche locale de l'association des hôtels de Lagos et des établissements individuels ont également exprimé leur intérêt à travailler avec les destinations locales. Le ministère d'état tient à utiliser cet intérêt local et à encourager la formation d'un groupe d'acteurs touristiques. Actuellement, les communautés du village sont coordonnées et mises en valeur en partie par des conseils et des associations de développement de la communauté qu'il faudrait engager dans l'action. De plus, les structures traditionnelles, comme le roi de Badagry et les chefs du cap blanc, ont de l'influence et leur propre opinion sur les besoins et opportunités de développement, et ils communiquent avec leurs communautés lors de réunions hebdomadaires. Il a été reconnu qu'il faudra qu'ils approuvent et soutiennent tout nouvel arrangement.

Planification de la zone littorale pour un tourisme durable

Ce chapitre considère les processus de planification et de gestion de la zone côtière comme condition fondamentale pour guider les développements futurs et le tourisme durable.

6.1 Vers la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

La planification des zones côtières demande une approche coordonnée, qui prend en compte les ressources actuelles, les changements futurs et les besoins de différents secteurs et communautés pour atteindre la durabilité économique, sociale et environnementale. Les différents acteurs devraient travailler ensemble pour se mettre d'accord et mettre en œuvre un plan de gestion des zones littorales, qui décrit les actions de gestion prévues, tout en prenant en compte les problèmes spatiaux et la façon dont il faut guider le développement.

L'un des objectifs d'un plan global de gestion de la côte est de considérer les différentes pressions ou opportunités concernant le développement sur la côte, provenant d'autres secteurs qui pourraient être concurrents dans l'utilisation des terres et des ressources, et dont les impacts peuvent influencer d'autres secteurs et la stabilité de l'environnement côtier. Il existe un exemple de ce type de pressions concurrentielles avec leurs implications pour le tourisme et l'environnement au Cameroun, voir le cadre 6.1.

Cadre 6.1 Pressions locales et besoin de planification au Cameroun

La région côtière est la zone naturelle la plus urbanisée au Cameroun et l'une des plus peuplées, avec un taux d'urbanisation de 90%, presque le double de la moyenne qui est de 50% au Cameroun. Près de 80% de l'activité industrielle du pays et un tiers de tous les hôtels du Cameroun sont situés sur la côte.

Le tourisme doit se battre pour avoir de la place, surtout avec les industries établies le long de la côte ou qui sont en projet. Sur le site de démonstration de Kribi, qui est réputé pour ses plages et son industrie touristique relativement établie, l'espace utilisé pour le secteur touristique diminue et il est peu à peu utilisé pour d'autres secteurs. La construction d'un port en eau profonde près de Grand Batanga va complètement transformer la zone, et menace la Chute de la Lobé, une chute d'eau impressionnante classée par l'UNESCO et qui constitue un site touristique primordiale dans cette région. D'autres activités industrielles sont en projet, comme une usine chimique près du port, une usine de gaz de Mpolongue à Londji et un projet de mine de fer à Mballam. Des rapports de fuite de pétrole ont été faits le long de l'oléoduc qui relie le Tchad au Cameroun. Les plantations pour la production d'huile de palme couvrent de vastes zones de forêts côtières, et polluent les rivières tout en empiétant sur les lieux de vie des communautés pygmées Bagyeli. Le futur de ce centre côtier est menacé, si la région n'est pas divisée en zones attribuée à chaque activité, pour assurer la protection des biens naturels vitaux pour le tourisme à Kribi.

D'une certaine manière, le tourisme peut être perçu comme un secteur moins dangereux que les autres pour l'environnement. Certaines études, comme l'évaluation du contexte pour la GIZC au Ghana, ont montré que certaines zones devraient être réservées au tourisme afin d'éviter tout dégâts engendrés par d'autres utilisations. Néanmoins, il faut reconnaître que les aménagements touristiques ont leur propre

impact, c'est pourquoi l'une des conditions de la planification côtière est d'assurer que ces aménagements sur la côte soient situés et élaborés de façon à être adaptés aux conditions environnementales locales.

Le besoin d'un processus et d'un plan de gestion intégrée des zones côtières se fait sentir dans tous les pays. Dans la plupart d'entre eux, ce sont les lois sur l'environnement qui posent la base légale pour une planification intégrée du littoral.

Deux des pays où la GIZC a été prise au sérieux sont le Kenya et la Tanzanie. Leurs expériences respectives sont décrites dans les cadres 6.2 et 6.3.

Cadre 6.2 Etablissement de structures et d'un plan de GIZC au Kenya

Les acteurs ont commencé à travailler en collaboration sur la GIZC depuis un certain temps au Kenya. Au niveau des politiques, ceci a impliqué des réunions des ministères deux fois par an. Un travail plus détaillé et coordonné se fait au sein du **Comité actif pour la GIZC**, qui se réunit sur la côte deux fois par trimestre. Le comité compte plus de 20 membres, des représentants des ministères, des agences, du gouvernement local, des universités et des instituts de recherche. Le comité souffre d'une faible participation, en partie parce que le sujet n'est pas prioritaire dans leur travail. Récemment, l'engagement des entreprises du secteur privé a été renforcé et l'association touristique de Mombasa et de la côte ont rejoint le comité.

Un **rapport d'état de la côte** a été effectué en 2008. Celui-ci fait une évaluation des écosystèmes, des espèces, des communautés, des activités économiques, des menaces et des impacts, de la gouvernance et de la gestion sur la côte. Il recommande l'établissement d'un programme de GIZC, une amélioration de la planification de l'utilisation de la terre, et une application plus rigoureuse des régulations en rapport avec le développement. Il ne contient pas de conclusions spécifiques sur le tourisme, probablement parce que celui-ci n'a pas été présenté comme une menace pour la côte comme le sont l'urbanisation et le développement incontrôlé.

Un **plan d'action pour la GIZC** a été mis en place en 2010. Il a pour mission de « conserver l'environnement côtier et marin et de s'assurer que ses ressources soient utilisées de façon durable pour le bien-être des communautés locales et de l'économie nationale ». Effectué après une analyse de la situation, le plan donne des objectifs stratégiques larges classés en six thèmes : la planification et la coordination intégrée, la promotion du développement économique durable, la conservation de l'environnement marin et côtier, la gestion et les risques de l'environnement (comme les changements climatiques), la formation, l'éducation, la sensibilisation et la recherche, ainsi que les accords institutionnels et les cadres légaux. Le plan se termine avec un tableau d'action qui identifie les actions générales sous chaque objectif, avec une indication des agences impliquées et du coût indicatif.

Le plan ci-dessus est assez détaillé. Néanmoins, il est très général dans sa façon de traiter les problèmes. Dans les domaines de la planification et du développement, il demande un plan de développement de l'aspect physique des côtes, un plan de zonage pour différents écosystèmes et régions à développer, et des plans de calcul de capacité et d'utilisation de la terre. En ce qui concerne le développement économique durable, il demande la diversification des moyens de subsistance, mais ce point n'est pas très détaillé. Bien que le GIZC soit utile en matière de placement de problèmes et de solutions attendus dans un cadre, il est néanmoins nécessaire de se focaliser sur la mise en œuvre. Un nouveau **projet de développement de la côte kenyane** devrait aider sur ce point grâce à des financements de la banque mondiale. Il est dirigé par l'institut de recherche marine, s'occupe de la planification spatiale et physique ainsi que des directives de développement, et soutiendra aussi les petites entreprises et les communautés. Il est aussi nécessaire que les nouveaux conseils de comté soient à la tête du projet et de ses résultats afin d'assurer le suivi et l'impact à long-terme.

Cadre 6.3 Le partenariat de gestion du littoral tanzanien (TCMP)

Le TCMP (Tanzania Coastal Management Partnership), établi en 1997, est un bon exemple du lien entre la GIZC nationale et sa mise en œuvre au niveau local. Il s'agit d'une initiative financée par USAID en collaboration entre le conseil national de gestion environnementale et le centre de ressources côtières de l'université de Rhode Island. L'établissement d'un groupe appelé **Unité et Comité de pilotage national de la gestion côtière intégrée** assure le suivi, le guidage et la facilitation des opérations. Le comité de pilotage était composé des représentants des ministères responsables de la terre, de la pêche, de la forêt, de l'agriculture, des mines, du tourisme, des représentants du gouvernement local, un du NEMC (National Environment Management Council), un du secteur privé, un des ONG et trois représentants des autorités locales de la côte.

Un résultat important du TCMP est l'élaboration d'une **Stratégie nationale de gestion intégrée de l'environnement côtier** (2003). Elle a décrit les problèmes et les besoins de gestions, ainsi que les domaines d'action stratégique comme la planification locale, la promotion de pratiques économiques durables, la conservation et la restauration des habitats de la faune, le traitement de zones spéciales, l'amélioration des données, l'engagement des acteurs de la communauté, et effectuer des formations pour améliorer les compétences humaines et institutionnelles.

Cette stratégie est importante dans la mesure où elle focalise sur les structures locales et la mise en œuvre, en insistant sur l'importance de la préparation de **plans d'action dans les districts pour la gestion côtière intégrée**. Le processus de préparation de ces plans est décrit dans un document de directives. Ceci a nécessité l'établissement d'un comité et d'un groupe de travail pour la GIC dans chaque district. Le processus avait prévu une évaluation initiale, une identification des problèmes, une participation des acteurs (y compris au niveau du village ou de la communauté) et une planification des actions. Le plan d'action qui en résulte devait être approuvé par le TCMP et par le conseil du district concerné pour s'assurer de la conformité avec les priorités stratégiques de la GIZC. Les plans ont été préparés dans chacun des 14 districts côtiers.

Un autre aspect important est la focalisation sur les approches spécifiques pour le secteur. Un **groupe de travail sur le tourisme côtier** a été établi, composé de représentants du ministère du tourisme, du bureau touristique tanzanien, et d'autres ministères et divisions, mais le secteur privé n'est pas représenté. Il a produit des études et des directives utiles et pratiques, dont l'analyse de la situation touristique sur la côte (qui a recommandé des procédures d'investissement plus claires pour les communautés), un manuel de planification des terres pour les aménagements touristiques et des directives pour les investisseurs potentiels.

Après l'arrêt du financement d'USAID, la banque mondiale a soutenu un projet de gestion environnementale, côtière et marine, utilisé pour l'exécution de certaines activités spécifiques au niveau local et mis en œuvre par le TCMP.

Le TCMP a eu des conséquences positives, mais la mise en œuvre de la stratégie n'a été que partielle. Ceci reflète le manque de budget spécifique provenant du gouvernement pour soutenir les activités. Le même problème se trouve au niveau des districts, certains plans ont été créés mais n'ont pas été mis en œuvre en raison du manque de ressources. Néanmoins, les plans et les matériaux produits sont toujours d'actualité et certaines structures de gestion établies par le TCMP sont encore sur pied. La formation et les actions d'éducation menées par le TCMP ont été utiles pour la compréhension globale des questions concernant les côtes, bien qu'il y ait eu des changements de personnel ces dernières années. En 2012, le TCMP existait toujours, mais ses ressources humaines et financières étaient très limitées. Le comité de GIC ne se réunissait que rarement et le groupe de travail sur le tourisme côtier n'existait que par son nom. Des recommandations ont été faites afin de rajeunir ces structures.

L'expérience au Kenya et en Tanzanie illustre certains éléments de la GIZC et les problèmes concernant sa mise en œuvre. La GIZC doit être perçue comme un processus de maintien de l'engagement des acteurs, mais aussi comme la production d'un plan, deux facettes aussi importantes l'une que l'autre. Dans les deux pays, il s'est avéré possible de réunir tous les acteurs, mais le défi est de maintenir les engagements avec le temps.

Il est extrêmement important de comprendre clairement et dès le début dans quel état se trouve la côte, en considérant ses besoins environnementaux et socio-économiques et ses pressions et opportunités pour le développement. Au Kenya, le plan de GIZC est plutôt général mais constitue une bonne base pour définir les priorités et identifier les rôles des acteurs principaux. Le défi reste de transformer ces bases en des plans plus sérieux et des actions sur le terrain plus poussées. La façon dont on a répondu au problème en Tanzanie, en donnant des directives techniques et des cadres à suivre pour les différentes zones concernées, est plutôt bonne. Pourtant, tout dépend de l'engagement et des capacités pour effectuer un suivi au niveau local. Un meilleur engagement du secteur privé pourrait remédier à ce problème.

La situation concernant la GIZC dans les sept autres pays telle qu'elle était lors de la mission terrain de 2011 est résumée ci-dessous. Certains pays mettaient en place des plans alors que d'autres avaient fait des pas importants dans le passé mais les prochaines étapes étaient toutefois moins claires. La situation pour chaque pays est ainsi :

- **Sénégal** : Un plan national d'utilisation des terres qui prenait en compte la côte, et des plans d'aménagement pour les zones littorales. Une nouvelle loi du littoral (loi sur le littoral) est conçue pour harmoniser la protection de la côte contre les changements climatiques et contre l'érosion provoquée par l'activité humaine avec le développement socio-économique nécessaire pour réduire la pauvreté, en rendant légal un plan de gestion côtière. Ceci était précédé d'une étude et une consultation préalable avec toutes les personnes concernées.
- **Nigeria (Lagos)** : Le ministère des infrastructures de front de mer avait déclaré que des consultants seraient nommés pour préparer un plan directeur global pour la côte basé sur la consultation.
- **Cameroun** : Des études pour la GIZC avaient été menées à Kribi et ailleurs mais n'ont pas été exécutées. La Mission d'étude pour l'aménagement de l'Océan est chargée de préparer un cadre d'aménagement pour le littoral et d'élaborer de nouveaux outils de développement pour le développement local.
- **Ghana** : Une étude sur la GIZC avait été menée dans les années 90. Une évaluation de la sensibilité environnementale a permis un certain nombre de classification des différentes zones littorales. Un projet de financement international sur la GIZC a ensuite travaillé sur la mise en place des structures de gouvernance et sur les processus de planification dans des districts côtiers pilotes et également sur les structures au niveau national de manière à faire avancer le processus.
- **Mozambique** : Un comité technique pour une gestion intégrée interinstitutionnelle des zones littorales a été établi en 1996. Pourtant, il compte peu de ressources et se réunit rarement. Une stratégie provisoire de GIZC a été élaborée en 2001, mais pas mise en œuvre. Il n'existait aucun cadre stratégique national pour le littoral, bien que ceci soit nécessaire.
- **Seychelles** : Bien qu'il n'existait aucun processus de GIZC, ni de plan en soi, une approche complète pour la planification d'utilisation des terres, sur laquelle nous reviendrons plus tard, a été en partie adressée.

En **Gambie**, la situation était plutôt différente. La ceinture côtière toute entière est une zone de développement touristique, ce qui est une appellation de longue date et exige que le tourisme ait la priorité en ce qui concerne le développement et l'utilisation des terres. Pourtant, ceci a engendré plusieurs problèmes, à cause des limites incertaines de la zone, du manque de clarté par rapport aux droits d'utilisation des terres par les communautés locales, et des activités d'extraction de minéraux qui ne prennent pas le tourisme en considération. Certaines structures de gestion, qui travaillent en collaboration avec différents ministères, ont été mises en place, comme un groupe sur le travail côtier

qui traite le problème de l'érosion et d'autres processus, et un comité d'allocation des terres qui s'occupe des applications de développement. Néanmoins, il manquait un plan de gestion intégrée des zones côtières, qui soit issu d'un accord entre les différentes personnes intéressées tout en reflétant leur opinion, et qui constitue une base stratégique pour guider le développement.

6.2 Plans d'utilisation des terres

Les processus et les plans de GIZC ont tendance à traiter les différentes activités côtières et l'équilibre qui les réunit de manière large, en indiquant comment l'on répondra à leurs besoins de ressources. Ils peuvent contenir un élément spatial comme le zonage de la côte selon les meilleurs types d'utilisation les plus adaptés à chaque zone. Pourtant, un plan d'utilisation des terres est nécessaire afin de fournir des détails et une base légale pour la différenciation spatiale des terres selon différents types d'aménagements et d'activités. Ceci peut se faire pour la côte entière mais serait plus susceptible de focaliser sur une installation côtière en particulier ou sur certaine partie de la côte.

Lors de la mission sur le terrain de 2011, il s'est avéré que quelques-uns des neuf pays, quelques-uns disposaient de plans de zonage pour leur bande côtière, bien que ceux-ci soient partiels et limités. Six des sites de démonstration avaient des plans. Certains d'entre eux n'étaient pas pourtant pas mis en application. A Inhambane, au Mozambique, par exemple, un plan de zonage a été élaboré en 2004 mais il n'a pas été exécuté. En conséquence certains bâtiments ont été construits dans des endroits inappropriés, comme des zones de verdure ou des dunes, empêchant l'accès direct à la plage à certains membres de la communauté après que des investisseurs privés ont acheté des terrains tout le long du littoral.

Le nouveau plan directeur pour Badagry, au Nigeria, est un exemple de plan directeur spatial pour une région littorale qui se traduit par le zonage des terres pour différentes utilisations, dont le tourisme (voir cadre 6.4). Une mise en application efficace de tels plans dans tous les pays demande une sensibilisation et un engagement importants de tous les acteurs locaux, avec le soutien de ressources suffisantes de la part du gouvernement.

Cadre 6.4 Un plan directeur et de zonage à Badagry, au Nigeria

Un plan directeur pour Badagry, élaboré par des consultants du ministère de planification physique de l'état de Lagos, a été publié en janvier 2011. Il recouvre tous les aspects du développement de la région, le tourisme étant considéré seulement comme l'une de plusieurs utilisations des terres. Le document fait référence au plan directeur national pour le tourisme, qui qualifie Badagry de région pour un tourisme s'ouvrant sur l'héritage. Il décrit un concept basé sur des principes de tourisme durable, avec toute une série de directives détaillées pour les nouveaux aménagements touristiques, et souligne les questions d'élaboration et du traitement de l'énergie, de l'eau, des déchets et de la logistique. Il établit aussi des directives pour l'engagement de la communauté. Le plan fait référence au besoin d'une excellente interprétation culturelle et d'une stratégie de marketing du tourisme sur la zone, et demande la classification en parc régional d'une partie de la région pour sa conservation et le divertissement des touristes. Il aborde de manière positive la question d'investir dans de nouveaux équipements touristiques importants, à condition que leur élaboration et leur mise en place soit respectueuses de l'environnement.

L'approche semble bien correspondre à la région. Le défi sera de la faire porter des fruits en engageant les acteurs nécessaires. Au moment de la mission d'étude sur le terrain au Nigeria il y avait quelques problèmes apparents avec le Plan directeur d'urbanisme entre les parties prenantes locales.

Aux Seychelles, une initiative de planification a adopté une approche de bas en haut. Elle focalise sur le travail des communautés locales, fondée sur la consultation pour en faire un plan national d'utilisation des terres. Cette manière d'agir permet de couvrir une quantité considérable de détail (voir cadre 6.5).

Cadre 6.5 Initiative de planification des terres aux Seychelles

Aux Seychelles, le plan national de planification des terres a été élaboré en 1992. Il prévoyait un zonage général, entre zones résidentielles, industrielles et touristiques, mais s'est montré trop général pour être utilisé efficacement dans le contrôle du développement. Afin de remédier à cette situation, un projet de plan de zonage financé par le FME a été mis en place avec l'autorité de planification sur une nouvelle initiative de planification d'utilisation des terres. Cette initiative a fonctionné au niveau du district et semble efficace pour l'engagement des acteurs et pour la création de plans suffisamment détaillés. Ce processus, qui se déroule dans les 25 districts du pays, a impliqué :

- des concertations avec le responsable de district (RD) pour identifier les problèmes prioritaires,
- une évaluation détaillée du terrain qui porte un regard systématique sur les caractéristiques des terres parcelle par parcelle, afin d'élaborer une carte qui montre les différentes utilisations possibles,
- des concertations avec des fonctionnaires et organismes locaux en charge de différentes fonctions et secteurs, qui ajouteront leur point de vue et effectueront des révisions,
- des réunions ouvertes au public organisées par le RD durant lesquels on montrera et on débattrà les cartes,
- des plans finaux d'utilisation des terres pour chaque district présentés pour être approuvés par le gouvernement.

Les plans d'utilisation des terres ont eu recours à de nombreuses catégories de classification pour chaque utilisation. L'une de ces catégories (T1 – zone touristique) est prévue spécifiquement pour les aménagements touristiques, y compris ceux à grande échelle, tandis que la classification 'utilisation diverse' permet un mélange d'activités touristiques plus ou moins importantes avec des zones résidentielles etc. Une attention particulière a été donnée aux densités des constructions (calculées selon une certaine formule) ainsi qu'à leur hauteur afin de décider des différents types d'aménagements acceptables sur différents terrains.

La numérisation et la mise sous forme de carte des propriétés tirées des registres cadastraux ont constitué une part importante du projet, pour permettre de prendre en compte les limites des propriétés privées. Le projet a inclus un système de gestion des données qui contient des informations sur la biodiversité et autres ressources. Une partie de l'activité constituait en une amélioration des connaissances et des applications du SIG.

Cette initiative a démontré comment, un plan couvrant tout le pays peut être élaboré et présenté à différents niveaux en combinant les plans de zonage de chaque district afin de mettre en place un système de gestion du territoire détaillé.

6.3 Plans de gestion des destinations touristiques

Les plans de GIZC et d'utilisation des terres sont tous importants pour guider le développement sur la côte et identifier les endroits où il doit se faire. Pourtant, le tourisme durable a aussi besoin d'une autre dimension de la planification. Celle-ci devrait être fondée sur une évaluation méticuleuse et focaliser sur le tourisme en particulier en donnant à son développement une direction à suivre. Un tel plan correspond bien au niveau de la destination mais devrait aussi refléter toutes les politiques et plans directeurs nationaux. Ce type de plan est de plus en plus appelé « plan de gestion des destinations » mais ils peuvent aussi être qualifiés de stratégies de tourisme durable ou de plan d'action pour la destination.

Pour élaborer un plan de gestion de la destination les apports suivants sont nécessaires :

- une évaluation des ressources, qui comprend les attributs physiques et culturels et la nature, la qualité et la performance des équipements touristiques,
- une évaluation du marché, qui prenne en considération les marchés actuels de visiteurs de la zone, les tendances continues et les opportunités futures, et qui propose différentes activités de promotion de la zone,
- les contraintes environnementales, sociales ou autres qui déterminent les possibilités de l'endroit,
- les structures pour une planification et une coordination efficace des activités touristiques dans la zone.

Le contenu des plans de gestion des destinations devrait comprendre des buts et une vision pour le tourisme dans cette destination, des objectifs stratégiques avec les actions prioritaires à effectuer pour les atteindre. Ils devraient concerner le développement du produit, la formation, l'information et le marketing entre autres sphères d'activité.

Toute information devrait être partagée entre les plans de gestion des destinations, les plans de GIZC et les plans d'utilisation des terres, en s'assurant que ces informations reflètent les besoins et les réalités du tourisme.

Les stratégies touristiques ou les plans de gestion des destinations peuvent être utiles pour toute la côte d'un pays, et c'est à ce niveau qu'ils doivent être perçus. Pourtant, l'efficacité de tels plans est maximale lorsqu'ils sont faits pour des destinations locales spécifiques et bien identifiées, comme les villes balnéaires et leurs alentours.

Dans les neuf pays, relativement peu de plans de gestion des destinations sont en préparation à ce stade. Il existait deux exemples particuliers. A Bagamoyo, en Tanzanie, on avait commandé un rapport technique sous forme de « plan d'écotourisme ». Ce plan contenait toutes les composantes mentionnées ci-dessus, mais ne semble pas avoir été mis en place de manière globale. L'autre exemple, à une plus grande échelle, est le plan de gestion des destinations pour la côte ouest du Ghana.

Les problèmes dans l'élaboration de tels plans sont surtout liés aux ressources humaines et contraintes financière au niveau de la destination, et à un manque d'informations pour la planification.

Comment influencer le développement du tourisme littoral

L'ampleur, la taille, la nature et la situation des nouveaux aménagements touristiques sur la côte sont décisives pour l'impact du secteur sur les environnements et les communautés du littoral. La sélection et l'utilisation efficaces d'outils de gestion pour influencer le développement est un facteur extrêmement important pour la durabilité du tourisme côtier.

Dans ce chapitre nous nous pencherons d'abord sur l'évaluation de l'impact environnemental, un instrument clé dans la réalisation de projets de développement et la prise de décision les concernant. Ensuite, nous considérerons les procédures d'approbation du développement et les problèmes les concernant. Enfin, nous étudierons les instruments économiques et activités connexes ayant pour but d'encourager et de promouvoir de nouveaux investissements adéquats sur la côte.

7.1 Evaluation de l'impact environnemental (EIE) des projets touristiques sur la côte

Tous les pays demandent que les aménagements qui sont susceptibles d'avoir un impact environnemental important doivent être soumis à une évaluation d'impact environnemental. Cette évaluation permet la production d'un rapport ou d'un document qui sera pris en compte dans la décision d'approuver le projet ou non. Ainsi, il s'agit d'un instrument important pour assurer la durabilité du développement touristique.

Conditions pour une EIE sur les projets touristiques

Dans chaque pays, les conditions pour mener une EIE sont incluses dans la législation, en général au sein de la loi principale sur l'environnement. Elles identifient les devoirs des organismes responsables de l'EIE, qui est en général une agence environnementale ou une division du ministère.

Dans certains pays, la loi elle-même indique les types de projet qui devront être soumis à l'EIE. Dans d'autres, ceci peut être déterminé et révélé par l'organisme responsable. Dans la plupart des pays, il est clair que le développement touristique, comme la construction de nouveaux hôtels, restaurants ou autres services correspond aux conditions de l'EIE. La plupart des pays ont aussi des critères d'EIE adaptés à la sensibilité de l'endroit, montrant le besoin de mener des EIE pour tous les nouveaux aménagements sur la côte.

Le niveau nécessaire d'évaluation dépend de l'ampleur du projet. Il existe en général trois situations pour décider d'une évaluation :

1. Dans le cas où l'impact environnemental est incertain ou susceptible d'être important, une EIE complète est nécessaire.
2. Dans le cas où l'impact est connu, prévisible, et peu susceptible d'être important, une EIE simplifiée est nécessaire.
3. Pour les petits projets ou activités, une EIE n'est pas forcément nécessaire, mais ils devront être listés et enregistrés auprès de l'organisme responsable.

Le niveau d'EIE nécessaire sera décidé lors d'un processus d'évaluation préalable. Néanmoins, dans la plupart des pays, il existe une indication générale pour décider du niveau d'évaluation nécessaire en fonction de la taille et de l'ampleur des projets, bien que ceci ne soit pas toujours très clair.

Pour les projets touristiques comme les hôtels, le facteur déterminant commun entre la plupart des pays semble être la taille de l'hébergement. En partant de cela, la probabilité qu'une EIE complète sera effectuée varie considérablement d'un pays à l'autre. Au Cameroun par exemple, les hôtels qui projettent de construire plus de 100 chambres sont les seuls à devoir préparer un EIE complet. Au Ghana, cette limite est de 50 chambres et en Tanzanie, 10 chambres.

Dans la plupart des pays, les conditions d'EIE pour les petits projets sont peu claires. Il semble que les propositions d'installation de petits hôtels et chambres d'hôtes devraient être soumises à un certain degré de considération environnementale. Pourtant, cette considération ne se fait pas du tout pour certains types de projets, par exemple, pour les « Bed and breakfast » informels ou les résidences utilisées à des fins touristiques. Ceci peut être un problème considérable dans les zones où ce type d'entreprise est répandu, car l'accumulation de leur dispense d'évaluation environnementale correspond à un grand projet touristique. Cette situation était évidente sur le site Ada Foah au Ghana et elle existe probablement ailleurs.

Pour les installations de petites entreprises touristiques, il serait utile de créer un niveau minimum de procédure d'EIE qui soit adapté à la taille du projet et facile à mettre en place. Les petits projets fondés sur la communauté restent aussi parfois en dehors du cadre de l'EIE. Cette situation est considérée au Kenya, où un rapport a été produit pour tenter de modéliser les procédures d'EIE et les adapter au tourisme communautaire.

Le contenu de l'EIE

Bien qu'elles s'appellent Evaluation d'impact environnemental, il est commun que les EIE couvrent aussi une série d'impacts culturels et socio-économique. La législation décide parfois de la diversité des critères, mais en général c'est l'organisme responsable de la publication des directives d'EIE qui détermine les détails.

Dans au moins trois pays, des directives spécifiques pour l'EIE ont été mises en place pour le secteur touristique. Au Ghana, les directives qui couvrent à la fois le contenu et les procédures de l'EIE ont été mises en place en 2010, après un travail en collaboration de l'agence de protection de l'environnement, la commission pour les forêts, le ministère des forêts et le bureau touristique. La liste de critères complète pour l'EIE des aménagements touristiques en Gambie est résumée dans le cadre 7.1.

Il semble que les éléments que les EIE doivent couvrir sont assez diversifiés dans les neuf pays et, en général, ils sont fondés sur les expériences internationales.

En plus d'une évaluation objective de l'impact et de ses conséquences, les études doivent prévoir les mesures d'atténuation de l'impact que le projet devra prendre. Ces mesures devront être en rapport avec la façon dont le projet est conçu et développé, y compris les processus de construction. Les EIE devront aussi proposer des techniques de gestion qui rendent le projet respectueux de l'environnement physique et social, une fois qu'il sera sur pied. Parfois, l'entreprise devra avoir un système de gestion environnemental spécifique avec des vérifications et des rapports annuels.

En plus de la production de directives d'EIE, dont les détails et la spécificité pour le secteur touristique changent d'un pays à l'autre, il existe en général des conditions d'EIE particulières pour les projets particuliers qui sont décidées lors d'une étape de préparation, afin de mettre en place les termes de référence de l'EIE. Il semble que cette procédure soit commune au neuf pays.

Cadre 7.1 Gambie – Directives d'EIE pour les projets de développement touristiques

Description du projet

- Objectif et caractéristiques du projet
- Conditions d'utilisation de la terre
- Caractéristiques d'exécution
- Sites alternatifs et processus considérés

Description du site et de son environnement

- Caractéristiques physiques et climatiques du site (population humaine, paysages, hydrologie, importance de l'héritage, climat, utilisation actuelle des terres, capacité d'accueil avec leur proposition de volume touristique)
- Cadre légal et politique (toute dénomination, conformité avec le plan directeur pour le tourisme, la législation et les régulations)

Identification et description de l'impact

- Impact sur les êtres humains (impact sur : la santé publique et la sécurité, la portée sociale et culturelle, les groupes ethniques et la considération des sexes, les autres utilisateurs des ressources, l'économie locale, (emplois, producteurs d'alimentation, participation de la communauté), le transport, la valeur des terres, l'instabilité en cas de faillite du projet)
- L'impact sur la faune et la flore (empiétement et fragmentation de l'habitat, impact sur les réserves environnantes, palétuviers etc., perte ou stress de certaines espèces, création de nouveaux écosystèmes, impact sur les fonctions secondaires comme la stabilisation)
- L'impact sur les terres (impact sur : l'utilisation de la terre et l'accès aux lieux environnants, la pollution du sol, la qualité esthétique)
- L'impact sur les ressources hydrauliques (extraction de l'eau, approvisionnement public en eau, eau souterraine, régime hydraulique, pollution de l'eau)
- Impact sur la qualité de l'air (poussière, odeurs, émissions de gaz, impacts climatiques)
- Autres impacts directs ou secondaires (par exemple sur les autres aménagements)

Importance de l'impact

L'importance de tous les impacts identifiés sera déterminée et présentée. Ceci sera pris en compte aux niveaux local et national. L'accumulation avec les effets d'autres projets similaires devra aussi être prise en considération.

- Dans la mesure où les normes existent en Gambie, elles peuvent être utilisées pour montrer l'importance (comme les normes de qualité de l'eau, les régulations de planification, par exemple celles concernant les zones protégées, la déforestation etc., les conventions internationales)
- Dans le cas où il n'existe aucune norme, les valeurs environnementales et sociales seront mises en lumière par d'autres sources (politiques gouvernementales, politiques et accords internationaux, représentations faites lors de concertations publiques, réactions des personnes touchées par le projet, comme les communautés locales, le bureau touristiques, les voyageurs etc.)

Mesures d'atténuation : action à éviter, réduire, ou solutions à l'impact

- Mesures opérationnelles (minimiser la perturbation de l'habitat de la faune, gestion adéquate des déchets, plans de contrôle de l'érosion, plan de gestion de l'eau, conformité des constructions avec les conditions locales, réduction de la circulation, accord entre les représentants de la communauté et les voyageurs sur le nombre de visiteurs et le partage du revenu avec la communauté)
- Mesures écologiques (paysages, suivi de la vie sauvage, limite du nombre et des mouvements des touristes, formation des guides et opérateurs, attractions écologiques)
- Préservation des sites culturels et historiques
- Proposition d'un modèle de rapport environnemental et contrôle interne

Suivi et évaluation

Pour s'assurer que l'impact se fera dans les limites acceptables et être informé à temps d'éventuels changements importants. Ils couvrent : la stabilisation et la surface des terres, la qualité du sol et de l'eau, l'impact en rapport avec l'érosion et les sédiments, les conditions des zones protégées et sensibles, l'impact des activités de loisirs comme la plongée et l'observation de la vie sauvage, les demandes de ressources et les infrastructures, les effets sur la société et l'économie locales et régionale.

Engagement et consultation des acteurs

Bien que la responsabilité de l'EIE soit entre les mains d'une agence environnementale ou autre organisme responsable, les personnes intéressées doivent être engagés dans les procédures la concernant. En règle générale, c'est le ministère du tourisme et autres agences gouvernementales qui doivent s'occuper de l'étape de préparation, des termes de référence, et de l'étude du rapport d'EIE, et ceci semble marcher de cette manière. L'ampleur des consultations et de l'engagement des acteurs peut varier en fonction du niveau d'EIE, les EIE complètes étant étudiées par un ensemble de ministère et d'autres acteurs, mais sont aussi soumises à des révisions du public, et les plus simples étant étudiées par un groupe ou un organisme délégué.

Un problème important pour certains pays est le niveau de consultation avec la communauté locale. En général, l'une des conditions est la consultation des communautés et la mise à leur disposition du rapport d'EIE dans des endroits accessibles et pour une certaine période. Même quand cette condition est appliquée, il semble que l'effort fourni pour consulter et engager les communautés dans certains pays et sites de démonstration n'est pas suffisant. A Watamu, au Kenya, par exemple l'association WMA a souligné le fait que l'intérêt de la communauté devrait être pris en compte de manière plus soutenue dans les processus de planification et de développement. Aux Seychelles, un projet d'ONG a travaillé sur le renforcement de l'engagement de la participation communautaire et a proposé que les rapports d'EIE, qui peuvent être très longs, soient résumés en les traduisant aussi dans la langue locale, et en les distribuant efficacement, tout en encourageant la participation aux réunions locales.

Questions à propos de l'efficacité de l'EIE

Tous les pays semblent avoir mis en vigueur des systèmes d'EIE qui reflètent les pratiques internationales, et pourtant, lors de la mission sur le terrain de 2011, de nombreuses personnes ont affirmé que dans plusieurs pays la mise en application de l'EIE n'est pas vraiment efficace et on a estimé que trop de

projets touristiques qui auraient dû être modifiés ou empêchés par l'EIE ont été mis en place et fonctionnent maintenant. Nous pouvons noter un certain nombre de raisons à cela :

- Il est nécessaire de placer l'EIE dans un contexte stratégique plus large. En revanche, il existait peu d'expériences en matière d'évaluations environnementales stratégiques plus globales.
- Le manque d'engagement et de respect de l'EIE pour plusieurs secteurs. Au Cameroun, par exemple, on soupçonnait que les conditions de l'EIE étaient ignorées ou mises en place que partiellement dans les autres secteurs, comme la production d'huile de palme, et ceci avait influencé les attitudes envers ce processus dans le secteur touristique. Dans certains projets ce sont les gouvernements qui ne donnent pas toujours un bon exemple en matière d'appliquer les procédures pour leurs propres projets.
- La planification dans le temps des EIE dans le processus d'approbation du développement. Au Kenya, par exemple, on soupçonnait que l'EIE était arrivé trop tard dans le cycle de développement et que ces résultats soient publiés après que les projets ont déjà été plus ou moins approuvés. Si le processus commençait plus tôt, il peut influencer positivement la conception et l'élaboration du projet. Cette situation est aussi valable pour d'autres pays.
- Le contrôle et le suivi. La faiblesse la plus grande et la plus reconnue universellement était le manque de compétences des agences gouvernementales et des autorités locales à contrôler la performance des projets d'aménagements et les opérations qui en résultent, pour s'assurer qu'elles soient conformes à l'approche et aux mesures d'atténuation proposées et approuvées par l'EIE, et à toute condition spécifique en rapport avec l'approbation de l'aménagement. Ceci semble être la conséquence de ressources limitées, comme le temps et les compétences, au sein des organismes responsables et en particulier, le gouvernement local. Le problème était aussi dû aux entrepreneurs eux-mêmes qui ne respectent pas leurs obligations.

Les études et les rapports d'EIE sont entrepris par des consultants externes. Rien n'indique que leurs compétences constituaient un problème. Certains pays ont des organisations pour les évaluateurs et auditeurs des questions environnementales, qui établissent leurs propres normes.

Les sites de démonstrations et autres lieux montrent bien que l'engagement de la communauté peut considérablement aider pour mener une EIE solide et transparente, de même que ses résultats. A Watamu au Kenya, un nombre considérable de propositions d'aménagements ont été faites. On s'inquiétait du fait que des propositions d'aménagement qui passaient par un processus d'EIE puissent quand même être néfastes pour l'environnement. On a estimé que le point de vue des communautés et une évaluation environnementale solide devaient être pris en compte plus tôt. Un cas particulier d'un projet de station balnéaire à grande échelle, avait été contrôlé par l'association AMW et poursuivi au tribunal national pour l'environnement qui a stoppé les constructions.

Malgré ces problèmes concernant les EIE, il ne faut pas conclure que celles-ci sont toujours inefficaces. Elles font clairement une différence dans la manière dont les projets touristiques sont perçus et dans la prise de décision les concernant. Parmi les neuf pays, c'est aux Seychelles que le processus semblait le plus efficace et développé. Là-bas, le département de l'environnement pourrait justifier de nombreuses situations où des projets d'aménagements touristiques n'ont pas été approuvés ou ont été considérablement modifiés après être passés par l'EIE. Bien que même là-bas, des problèmes de contrôle et de suivi semblaient exister, le département pourrait donner des exemples de situations où des ordres d'arrêts avaient été placés sur des projets déjà en construction, entraînent des changements pour être conformes aux conditions décidées.

7.2 Procédures et problèmes affectant le développement

L'EIE n'est qu'un élément parmi toutes les procédures sur la voie de l'approbation des propositions d'aménagements touristiques sur la côte. D'autres aspects sont étudiés ci-dessous.

Délivrance de permis et approbation des plans

Bien que la situation varie dans les neuf pays, chacun d'entre eux ont établi une série de procédures que les entrepreneurs doivent suivre. Les propositions préalables peuvent être présentées auprès de différents organismes, comme le bureau touristique, les autorités locales ou autres agences gouvernementales. Le niveau de coordination peut aussi varier. Certains pays annoncent plus clairement que les autres les étapes par lesquelles commencer. Par exemple, en Tanzanie, toutes les propositions doivent passer par le centre d'investissement tanzanien. Ce centre regroupe ensuite les ministères et agences gouvernementales et aide à établir un contact entre eux et les entrepreneurs.

En général, lorsque les procédures à suivre sont claires et que la coordination est bonne, il semble que l'on compte moins de problèmes liés à l'approbation de nouveaux aménagements construits sans être soumis aux procédures et aux inspections corrects. Lorsqu'un entrepreneur présente son projet directement auprès des autorités locales, des difficultés peuvent subvenir, car l'approbation peut être obtenue sans que les procédures adéquates soient suivies.

Dans la plupart des pays, l'approbation d'aménagements demande :

- Une approbation du rapport d'EIE et une déclaration d'impact environnemental par le ministère de l'environnement ou l'organisme responsable, qui prend en compte les facteurs vus ci-dessus.
- Une approbation de l'aménagement sur place par les autorités locales. Les projets peuvent être renvoyés vers un comité local de développement, de planification ou environnemental, ou de tout ceci regroupé. Il existe peu d'information sur le niveau d'inspection auquel ces comités peuvent procéder dans les différents pays, ou sur la nature de l'influence qu'ils peuvent avoir. Un plan local d'utilisation des terres devrait être utile et important dans la prise de décision, mais ce type de plan est souvent inexistant ou il n'est pas pris en compte. Les problèmes concernant le droit d'accès aux terres influenceront aussi l'étude des demandes et les décisions à ce stade.
- La délivrance d'un permis de construire et d'entrer en opération, qui se fait normalement par le ministère du tourisme ou l'autorité touristique. Au Ghana, par exemple, l'autorité ghanéenne du tourisme délivre le permis selon une vérification procédurale de toutes les autorisations, comme l'autorisation de l'agence pour la protection de l'environnement fondée sur l'EIE. D'autres autorisations peuvent concerner les questions de normes sur les incendies, la sécurité etc. Dans certains pays, il existe des problèmes concernant la capacité pour entreprendre les vérifications nécessaires dans le processus de délivrance de permis. Au Mozambique, les conditions pour la délivrance d'un permis et les rôles des agences dans la vérification sont clairs quelques soit le type d'aménagement touristique concerné, mais la procédure semblait être perturbée par les contraintes de coordination et de moyens au niveau provincial et local.

La durée sur laquelle prennent place ces procédures peut avoir une conséquence sur les possibilités de garantir un développement sain et durable. Lorsque les entrepreneurs savent que ces procédures peuvent engendrer des retards et des stagnations, ils peuvent essayer de les contourner. Dans certains pays, les retards sont parfois importants, ici aussi en raison des moyens au niveau technique local. En Gambie, par exemple, il existe maintenant un comité d'allocation des terres qui regroupe les organismes principaux pour débattre et prendre des décisions dans le domaine du développement touristique côtier. Pourtant, les projets avaient été souvent retardés par des problèmes techniques liés au cadastre et à la planification physique des terres, eux-mêmes freinés par le peu d'information, de techniques informatiques, et d'agents de planification qualifiés dans les départements adéquats. L'expérience d'autres pays montre pourtant que le processus allant du dépôt de la demande à l'approbation peut se faire sur une plus courte durée. Aux Seychelles, les demandes avaient apparemment été étudiées sous huit semaines.

Conditions spécifiques pour les aménagements sur le littoral

Le développement sur les sites côtiers, que ce soit pour le tourisme ou autre, est influencé par un certain nombre des facteurs spécifiques, particulier à cette situation sur le littoral. Ceci devrait être pris en compte dans les EIE. Ainsi, il est utile de clarifier dès le début tous les critères et conditions générales, qui peuvent être destinés à différents types de sites, ainsi que la forme que prendra le nouvel aménagement.

Il existe un problème en particulier, celui de la marge de reculement des constructions par rapport au niveau de hautes eaux. Dans la plupart des pays, une marge de reculement minimum a été identifiée, mais parfois, ceci n'apparaît pas dans les régulations et semble souvent vague. La différence concernant la marge de reculement attendue est considérable d'un pays à l'autre (données comparatives tirées de 2011), à savoir :

- Gambie – 150 m
- Nigeria – 150 m au niveau fédéral mais ceci a été réduit à 100 m par l'état de Lagos
- Mozambique – 100 m, sans permis spécifique des autorités maritimes
- Tanzanie – 60 m
- Seychelles – 25 m, indication communément utilisée comme guide, selon la topographie

La différence entre les marges de reculement sur les côtes des océans Atlantique et indien s'expliquent par la condition de la mer et l'importance de l'érosion en Afrique de l'ouest. Ainsi, il serait utile d'être plus clair sur l'affaissement dans cette zone, soutenu par des exemples concrets et prenant en compte les prédictions de changements climatiques.

L'expérience montre que ces marges de reculement ne sont pas toujours respectées. La mesure dans laquelle elles s'appliquent à certains types de structures non-permanentes est aussi incertaine, notamment lorsqu'il s'agit d'aménagements touristiques.

A part la question de marge de reculement, dans plusieurs pays il semble exister peu de spécifications quant aux formes de construction et d'aménagement sur la côte.

Tous les pays ont un certain nombre de zones protégées qui couvrent des sites côtiers. Certaines ont des dénominations particulières en relation avec le relief du sol côtier, les écosystèmes et la biodiversité, comme les zones protégées grâce aux forêts de palétuviers, aux marécages, aux oiseaux, et autre faune ou flore qui y vivent. Les politiques sur le développement touristique dans ces zones vont de l'interdiction totale à un contrôle relativement faible. Certains pays ont des critères et des procédures spécifiques pour les zones protégées. Par exemple, en Tanzanie, il existe des « directives pour l'EIE et les investissements dans les parcs et les réserves marines », en plus de conditions pour que tous les aménagements et toutes les activités suivent les plans de gestion de ces zones.

Disponibilité, distribution et acquisition des terres

La disponibilité de la terre est un sujet complexe et sensible qui influe sur le développement d'un tourisme durable sur le littoral. Il ne s'agit pas seulement de disponibilité physique des sites adaptés aux aménagements, mais aussi de la clarté du droit d'accès à la terre concernant ces sites, afin que les droits des propriétaires et des acheteurs soient compris et que les investissements soient sûrs. Ceci est un problème qui affecte la majeure partie des terres africaines, mais il est ressenti de manière plus intense dans les zones côtières en raison de la valeur des développements résidentiels, touristiques ou autres, qui peuvent s'y faire.

Dans un certain nombre de pays, les zones côtières sont affectées par les accords spéculatifs sur la terre et son appropriation, problèmes aggravés par le manque de planification d'utilisation de la terre, mais qui arrivent même lorsqu'un plan existe. Certains pays, comme le Kenya, essayent de remédier à ces

problèmes grâce à des politiques et à la législation sur la terre. La situation peut aussi être compliquée par les droits de chef, comme au Ghana, où les résultats des accords sur la terre sont déterminés par les processus traditionnels au lieu de refléter vraiment les procédures régulatrices.

Afin de surmonter ce problème pour encourager le tourisme, les ministères et autorités de deux ou trois pays ont essayé d'établir des banques de terre pour le développement touristique, mais cette stratégie n'a eu aucun succès.

7.3 Promotion, aide, et encouragement pour le développement

Le fait d'assurer un développement touristique sensible à l'environnement et aux communautés locales ne devrait pas seulement exiger une planification et un contrôle, mais devrait également être accompli grâce à des processus positifs pour encourager les types de projets adéquats. Certains de ces processus entrent dans la catégorie des instruments économiques influant sur le comportement à travers leur impact sur les signaux du marché. La conception et l'application de ces instruments peuvent rendre plus facile ou plus bénéfique l'investissement des développeurs dans des projets à caractère plus durable.

L'aide et l'orientation aux entrepreneurs

Il est extrêmement important de donner aux entrepreneurs potentiels les meilleurs conseils et soutien possibles, non seulement pour garantir leur décision d'investir, mais aussi pour les aider à comprendre les besoins de l'environnement local et à s'engager avec les communautés locales, afin de respecter les politiques de tourisme durable du pays.

Ceci peut se faire en commençant par assurer une interaction positive avec eux. Aux Seychelles, les entrepreneurs sont encouragés à discuter calmement et dès le début de leurs idées avec les ministères concernés. La première étape consiste à leur donner des explications sur les conditions, mais aussi sur les avantages de la durabilité, ainsi que des contacts avec les ONG concernées, le cas échéant. Les conseils sont maintenus tout au long du processus d'application et un effort considérable est fait pour s'assurer que les entrepreneurs aient une compréhension claire de toutes les conditions à appliquer pour que leur demande soit approuvée et de ce que l'on attend d'eux.

Le contact personnel direct peut être très utile, mais il est parfois nécessaire de donner des conseils et des directives écrits aux entrepreneurs. Un bon exemple de ce type de document, décrit dans le cadre 7.2, conçu tout spécialement pour traiter la question du développement touristique sur la côte, a été produit en Tanzanie.

Cadre 7.2 Directives pour le développement touristique sur la côte, 2003

Ce livret a été soutenu par le ministère du tourisme, comme outil vital pour « rendre durable notre industrie touristique sur la côte, et assurer la protection de notre environnement côtier ». Une petite introduction montre certaines opportunités pour les investissements touristiques sur la côte, en se référant aux domaines prioritaires identifiés par le plan directeur sur le tourisme. La partie suivante contient des conseils techniques pour le développement touristique sur la côte, montrant « comment avoir de bonnes habitudes sociales et environnementales dans tout ce qui concerne le développement et les activités d'aménagements touristiques sur le littoral ». Grâce à des explications et des listes de critères très utiles, les thèmes suivants sont traités :

- La sélection du site, en relation avec les plans d'utilisation des terres et la consultation avec les autorités et la communauté locale.
- La mise sur site et la conception des aménagements, dont la zone de marge de reculement et la zone tampon, la situation des, et l'accès aux aménagements, la hauteur des constructions, la densité des sites, l'utilisation du matériel etc.

- La gestion du paysage et de la végétation, c'est-à-dire le respect de l'esthétique, la conservation de la végétation, éviter l'introduction d'espèces qui ne vivent pas naturellement dans ces lieux, la manière de traiter les écosystèmes etc.
- L'approvisionnement en eau, la gestion de l'énergie et des déchets, c'est-à-dire des spécifications techniques pour assurer des opérations plus durables.
- Des bonnes relations avec la communauté, durant les phases de construction et d'opération.
- La gestion des activités touristiques en-dehors du site, c'est-à-dire les considérations de capacité d'accueil, les activités à encourager et les code de conduite.

Une section finale des directives décrit de manière simple les étapes à suivre pour obtenir le permis de construire, comme : le démarrage de la proposition, le développement de l'offre, la révision de l'offre, les permis et l'approbation final. Il s'agit de directives non seulement pour les investisseurs mais aussi « pour aider les agences gouvernementales à comprendre leur rôle lors de leur prise de décision ».

Agences gouvernementales qui encouragent le développement

Le rôle de certaines agences gouvernementales d'attirer et d'aider le développement peut être utilisé pour influencer la durabilité de ce développement.

Tous les pays disposent d'une agence gouvernementale de promotion des investissements (API) ou d'un organe similaire et beaucoup d'entre elles sont engagées dans le développement du tourisme. L'API a la responsabilité générale de promouvoir le pays auprès des investisseurs ainsi que d'orienter et d'assister ces derniers dans les différentes procédures locales. Cela peut être vu comme une forme d'instrument économique pour le développement, étant donné que la réduction des retards occasionnés dans la réalisation de l'approbation des investissements peut avoir une valeur économique significative pour les investisseurs. Cela peut constituer une incitation économique pour le développement durable.

Dans certains pays, comme la Gambie, l'API considère le tourisme comme une opportunité d'investissement particulier. L'Agence gambienne de promotion de l'investissement et des exportations (GIEPA, Gambia Investment and Export Promotion Agency) vise à aligner ses travaux, y compris des conseils et incitations sur le Plan directeur du tourisme et les priorités de l'Autorité gambienne du tourisme, dont la promotion de l'écotourisme et de travailler avec ASSET pour aider les petites entreprises.

Certains pays exigent un processus d'inscription avant que les investisseurs ne bénéficient d'une aide de l'API, qui peut avoir des critères de base fixés. En général, il semble que les pays n'ont pas eu recours à des critères formels de durabilité en matière du choix des projets d'aide. Cependant, dans la pratique, certaines API auraient joué un rôle dans l'orientation des investisseurs sur la nature de leurs projets. Aux Seychelles, les questions de développement durable sont clairement expliquées aux investisseurs par l'Office d'investissement des Seychelles. Ils les mettent souvent en contact avec les ONG qui peuvent fournir une assistance dans ces domaines. En Tanzanie, le Centre d'investissement a exprimé un intérêt considérable dans l'utilisation plus active des *Lignes directrices pour le développement du tourisme littoral* à l'avenir afin d'aider et d'influencer leurs clients investisseurs.

Il est important de veiller à ce que, si les investisseurs reçoivent de l'aide de l'API, le processus en résultant n'entraîne aucune réduction dans l'examen des projets en termes de durabilité, et même que la participation de l'API devrait assurer que les procédures soient suivies correctement, tout en entraînant des retombées économiques apportées par l'efficacité. Il n'existe, de toute façon, aucune preuve claire à ce sujet auprès des pays partenaires.

Certains organismes gouvernementaux peuvent être plus directement impliqués dans le développement, y compris la conclusion de partenariats ou d'autres ententes avec les promoteurs à travers la mise à disposition des sites et terrains, du capital-risque, des prêts, etc. La Société nationale camerounaise d'investissement en est un exemple. Au Sénégal, SAPCO, la société de développement et de promotion pour les zones littorales et touristiques est directement engagée. Elle fournit des infrastructures et identifie des investisseurs dans les zones de villégiature sur la base de plans de développement. Elle a travaillé en partenariat avec les autorités locales sur le site de démonstration COAST à Saly. De cette façon, SAPCO devrait être bien placée pour s'assurer que les durabilités environnementale et sociale soient respectées en matière d'investissements et accords conclus avec les développeurs.

Incitations financières

La fourniture d'incitations financières aux investisseurs sous la forme d'allègements fiscaux est courante dans les neuf pays. Dans la plupart des pays, cela inclut de façon explicite le secteur tourisme, considéré comme un secteur clé.

Les incitations peuvent généralement être appliquées par le biais de la réduction des droits d'importation, des investissements en capital (déductions pour amortissement) et des réductions d'impôt des sociétés ou la taxe sur les ventes, généralement pour une période déterminée. Par exemple, les projets d'investissement touristique au Sénégal ont pu être exonérés de la TVA et des droits de douane pour une période de trois ans. Ils ont par ailleurs été exonérés du crédit d'impôt à hauteur de 40% pendant cinq ans sur les investissements admissibles et 50% des bénéfices imposables. Certains pays disposent des taux d'allègement fiscaux et articles exonérés spécifiques au secteur du tourisme. Par exemple, en Tanzanie, notamment les véhicules 4x4 conçus à des fins touristiques et le matériel et équipement pour hôtels gravés du logo de l'hôtel profitent d'une exonération des droits d'importation.

Ce type d'appareil peut être conçu de façon à encourager les investissements qui répondent aux critères de durabilité. Cependant, il semble que ces instruments financiers ont essentiellement été utilisés pour attirer les investissements plutôt que d'agir comme modèles. L'accès aux incitations fiscales disponibles pour l'investissement touristique global n'a pas été dépendant de tout critère de durabilité globale.

Il existe quelques situations où l'allègement d'imposition différentielle a été appliqué dans le but d'influencer l'emplacement et l'impact du développement de manière à apporter des avantages supplémentaires aux régions défavorisées. Par exemple au Ghana, des niveaux plus élevés d'allègement fiscal pour certaines formes d'investissement dans le secteur du tourisme étaient uniquement disponibles en dehors d'Accra. Dans les niveaux d'incitation au Sénégal sont liés à la fois à l'emplacement et au nombre d'emplois créés. Les employeurs jouissent d'une période d'exonération de cinq ans des cotisations à des taux quasi-forfaitaires à condition de créer 200 emplois ou si 90% des emplois créés se trouvent en dehors de Dakar.

Les promoteurs touristiques, comme dans d'autres secteurs, peuvent également bénéficier d'incitations financières appliquées à certains types d'achats pour des raisons environnementales, telles que des droits d'importation peu élevés pour les équipements de production d'énergie utilisant les technologies vertes. Cela ne s'applique pas spécifiquement au tourisme. Il est important que ces possibilités soient largement connues des investisseurs touristiques.

En tant que principe, l'utilisation d'incitations économiques pour la durabilité cherche à veiller à ce que les subventions et les incitations existantes n'agissent pas contrairement aux intérêts de la durabilité et de la biodiversité. Ceci doit être assuré en ce qui concerne le développement du tourisme littoral. Par exemple, une pratique courante consiste à restreindre certaines incitations fiscales pour les projets dépassant un certain niveau d'investissement, qui peuvent être très élevées. Cela risque de favoriser les grands projets touristiques qui peuvent, à leur tour parfois s'avérer dangereux pour l'environnement littoral par rapport aux petits projets.

Bien que l'utilisation d'incitations financières pour encourager les investissements dans le secteur touristique plus durable dans les neuf pays COAST semble avoir eu des limites, une exploitation approfondie semblerait revêtir un intérêt considérable.

Concessions et accords

Les Gouvernements et autres parties prenantes peuvent influencer directement le développement durable grâce à la promotion des opportunités sur des terrains sur lesquelles ils ont de l'influence. Le Parc Marin et la Réserve en Tanzanie est un exemple d'organe de conservation qui recherche activement des investissements dans les projets de tourisme durable et promeut des opportunités lors de différents événements.

Il est juste que toute approbation de projet se fasse sous condition, mais ces conditions peuvent avoir encore plus de poids lorsque le gouvernement a l'autorité d'offrir une concession, par exemple, l'utilisation d'un site particulier sur lequel il a le contrôle. Les conditions peuvent aussi être renforcées par la signature d'un accord formel ou d'un contrat. Au Nigeria, le ministère du tourisme de l'état de Lagos a influencé des projets en rendant obligatoires l'emploi de personnes locales, ou le don d'une partie de leur profit aux projets communautaires. Il a aussi exigé de certains hôteliers qu'ils établissent un protocole d'accord avec la communauté, décrivant les avantages qu'ils pourront tirer du projet.

Les entrepreneurs eux-mêmes peuvent avoir un rôle clé dans de tels accords, en partie pour renforcer les relations avec la communauté local et pour le bénéfice de tous. Le cadre 7.3 montre en un exemple positif en Gambie.

Cadre 7.3 Accord formel avec un promoteur gambien

L'établissement et la mise en opération du projet « Eco-Retreat » à Sandele, sur le site de démonstration de Kartong, est une approche intéressante de gestion et de relations. Ce projet a été mis en place par la société Gamspirit, une entreprise d'investissement privée dont le propriétaire est un couple britannique, qui a une expérience importante du tourisme en Gambie et qui est très engagé pour la durabilité. Il respecte des normes environnementales exceptionnellement hautes. Une relation directe avec la communauté a été établie dès le début et Gamspirit a signé un protocole d'accord qui est tout à l'avantage du village et de sa population. Le MOU a les caractéristiques principales suivantes :

- l'eco-retreat de Sandele est situé sur une terre qui appartient au peuple de Kartong,
- après 25 ans de fonctionnement, les terres et tout ce qui y est construit reviendront au village,
- au moins 70% de tous les employés de Gamspirit seront originaires de Kartong,
- une partie des profits de Gamspirit sera reversée en soutien au développement du village de Kartong.

En 2011, il y avait 23 employés à plein temps à Sandele (90% de personnes locales) et 100 autres personnes locales qui bénéficient indirectement du projet. La société Gamspirit est très engagée dans l'association pour le tourisme responsable de Kartong. L'autorité touristique gambienne a contribué à une relation positive entre les entrepreneurs et la communauté, dans le cadre de leur approche de développement de l'écotourisme en Gambie.

Comment influencer les actions des entreprises touristiques sur le littoral

Le chapitre précédent était en rapport avec le développement touristique, alors que dans ce chapitre nous nous pencherons sur les actions des aménagements et des services touristiques et sur les processus de gestion qui peuvent influencer leur impact sur l'environnement et les communautés du littoral. Nous considérerons d'abord la mise en application des réglementations et des processus formels d'inspection, avant d'étudier l'utilisation de plusieurs formes d'incitations et d'assistance afin de promouvoir des pratiques durables. Enfin, nous nous pencherons sur la réponse du secteur privé par rapport à la durabilité et les implications pour leurs activités.

8.1 Réglementations et processus d'inspection

Les missions de 2011 ont montré que les neuf pays disposent tous d'une certaine forme de cadre réglementaire concernant la capacité des entreprises touristiques à gérer leur impact sur l'environnement et sur le bien-être des visiteurs, du personnel et des communautés locales. Ce cadre doit établir un modèle de contrôle, de rapport et d'inspection.

Contrôle de la gestion et de l'impact environnemental

La condition qui exige que les entreprises (y compris les entreprises touristiques) prennent en compte l'impact environnemental de leurs activités fait normalement partie de la législation environnementale et des réglementations qui y sont associées. Ceci implique que les entreprises soient soumises à un processus régulier de rapport et d'inspection environnementaux. Dans certains pays la législation relie cette condition à la condition des EIE qui exige que les entreprises aient un système de gestion environnemental continu en vigueur. Dans d'autres pays, la condition d'audits environnementaux réguliers se trouve dans une partie spécifique des textes de loi.

Le processus de suivi qui est exigé a tendance à se faire de deux manières différentes, suivant parfois l'une, parfois l'autre, mais beaucoup de pays demandent les deux :

1. Inspection environnementale des hôtels et autres locaux. Elle a tendance à considérer des problèmes comme les contrôles environnementaux et la gestion des déchets, mais ne s'étend pas aux domaines plus larges de la conservation et de la biodiversité. La fréquence des inspections obligatoires change d'un pays à l'autre et dépend aussi du niveau de risque reconnu du projet ou de l'entreprise. Au Ghana, par exemple, les inspections se font tous les deux ans par l'agence de protection de l'environnement, et se termine par la délivrance d'un certificat. En Tanzanie, cette période peut être de cinq ans. Une inspection peut aussi se faire en cas de plainte, ce qui entraîne des inspections ponctuelles.
2. Un audit interne annuel de la gestion environnementale avec un rapport soumis à l'agence pour la protection de l'environnement, suivi d'une visite de vérification. Ceci représente une condition supplémentaire au Kenya, en Tanzanie et en Gambie par exemple. Dans la pratique, les rapports semblent être plutôt rares, sauf pour certaines zones (par exemple, la côte kenyane). Les visites de vérification sont très limitées à cause d'un manque de ressources.

Les visites d'inspection et de vérification citées ci-dessus prennent place dans les locaux. Un contrôle externe de la qualité de l'air et de l'eau, ou d'autres conditions environnementales, peut aussi se faire, mais ceci varie beaucoup d'un pays à l'autre et aussi d'un endroit à l'autre. En 2011, à Lagos, par

exemple, les contrôles de la qualité de l'eau ont augmenté en raison de problèmes avec les décharges des égouts dans les lagons, venant en partie des restaurants, et cette augmentation avait été doublée d'une augmentation des inspections de locaux, une procédure qui fonctionne bien. Il existe un exemple positif en Gambie où l'on avait détecté des eaux usées dans un canal non loin des plages. Après être remonté à la source, qui s'est avéré être un hôtel de plage, l'agence pour la protection de l'environnement a exigé qu'une usine de traitement y soit installée. L'hôtel en a ultérieurement apprécié les conséquences, en observant les économies faites sur les coûts d'exploitation et la possibilité d'utiliser les eaux usées dans l'irrigation des jardins.

Autres activités de contrôle et d'inspection

Tous les pays ont des programmes d'inspections annuelles des hôtels et d'autres établissements touristiques menés par les autorités touristiques, qui sont en général suivies par un renouvellement d'un permis d'exploitation annuel. Dans certains pays les inspections sont plus fréquentes (deux fois par an au Ghana) alors que dans d'autres elles ne sont pas assez fréquentes. Ces inspections se font en général sur une série d'aménagements et de services et considèrent leur qualité en ce qui concerne par exemple des aspects de base de la sécurité et de l'hygiène, notamment dans les cuisines. Si des cas de non-respect de l'environnement sont constatés, ils seront rapportés à l'agence de protection de l'environnement, bien qu'il ne semble pas exister de système ou d'accord officiel pour que cela se fasse.

Il est aussi commun que les autorités locales mènent des inspections dans les domaines de l'assainissement et de la santé environnementale. Ceci n'est pas spécifique au tourisme et concerne tout type d'entreprise ou de zone résidentielle. Pour certains types d'établissement, elles coïncident parfois avec les inspections des agences environnementales, ce qui montre une occasion de coordonner les actions. Les inspections des autorités locales sont particulièrement importantes en ce qui concerne les hébergements informels, les petites entreprises de restauration et les résidences utilisées pour le tourisme, qui peuvent se trouver en dehors des processus de permis d'exploitation touristiques. Sur le site de démonstration d'Ada-Foah au Ghana, ceci est un problème important.

Le processus d'inspection et de permis touristiques recouvre un certain nombre de problèmes d'exploitation qui sont soumis aux réglementations, comme les mesures de prévention des incendies. Pourtant, ces problèmes peuvent aussi être traités par des inspections à part. Les problèmes concernant l'emploi et les conditions de travail ont tendance à avoir leur propre système réglementaire et législatif, qui doit refléter les normes internationales de l'organisation internationale du travail (OIT). Dans certains pays, les inspections touristiques et les processus de permis d'exploitation considèrent aussi les problèmes de bien-être du personnel. Dans la plupart des pays, il existe un certain degré de syndicalisation de la main d'œuvre dans le secteur de l'hôtellerie.

Problèmes d'efficacité des réglementations et des inspections

Il existe peu d'évaluation objective de l'efficacité des réglementations et des processus d'inspection, et il est difficile de juger leur impact global. Dans tous les pays, elles obligent certaines entreprises à modifier leurs comportements. Par exemple, au Mozambique, des inspections régulières et coordonnées, accompagnées d'amendes, ont eu pour effet de rendre les entreprises plus conscientes des critères à remplir lors d'une inspection et des ajustements à faire au préalable. D'un autre côté, dans certains pays, les personnes sont toujours peu conscientes du problème, et l'application ainsi que l'impact des réglementations sont irrégulières. Au Cameroun, par exemple, l'association des hôtels n'est pas au clair sur les programmes qui obligent les exploitants à traiter et à se débarrasser des déchets solides et liquides, et un rapport a été fait sur le site de démonstration dénonçant le fait que des hébergements et des restaurateurs déversent leurs déchets dans la mer.

Nous avons noté un certains nombres de points faibles dans les processus réglementaires et d'inspection :

- Les conditions ne sont pas toujours bien connues. Les entreprises ou les organismes semblent ne pas être vraiment conscients des actions à suivre, ce qui montre le besoin de renforcer les communications simples. Les normes minimales ne sont généralement pas très claires non plus.
- Les critères et les procédures utilisés lors des inspections manquent de substance. Les entreprises de certains pays ont déclaré que les inspections officielles étaient peu méthodiques et manquaient de profondeur. Le problème peut venir de la conception de la procédure et des listes de vérification utilisées. Cela peut également refléter les connaissances et compétences faibles des équipes d'inspection.
- Les aspects sociaux sont souvent absents. Les inspections ont tendance à s'occuper plus des points de vue environnementaux et de la qualité des produits ou services offerts, alors que l'impact sur la communauté est peu considéré.
- Les contrôles et les inspections sont trop peu fréquents. La fréquence exigée des inspections touristiques et environnementales décrite précédemment n'est souvent pas respectée. La fréquence des contrôles externes de conditions environnementales dans les zones touristiques est aussi limitée.
- Le processus est fragmenté. Les différents aspects de l'exploitation des entreprises sont souvent couverts par des agences et des cycles d'inspection différents.
- Certaines entreprises ou activités ne sont pas inspectées. Ceci concerne surtout les petites entreprises et certaines activités qui se trouvent hors du domaine de l'hébergement.

En général, les organismes environnementaux et touristiques de tous les pays soulèvent le problème du manque de ressources financières et humaines pour remplir les conditions d'inspection et assurer une application efficace des réglementations.

Un autre problème commun qui a une incidence sur la conformité des entreprises avec les réglementations est le manque d'infrastructure publique et de service de gestion des déchets, comme des centres de traitement des déchets et des décharges.

Occasions d'inspections conjointes ou en collaboration

Eclairé par les contraintes de moyens qui ont une incidence sur les processus d'inspection, nous pourrions trouver des avantages au renforcement de la collaboration entre les agences et les inspecteurs. Cette possibilité a été avancée dans un certain nombre de pays et a soulevé un intérêt considérable.

Dans la plupart des pays, les inspections par les autorités touristiques pour la délivrance d'un permis d'exploitation annuel sont les plus fréquentes, même plus fréquentes que les inspections par les agences de protection de l'environnement. En élargissant l'ampleur et la portée des inspections touristiques, on pourrait faire en sorte que celles-ci soient mieux placées pour relever des violations ou des faiblesses majeures concernant la gestion de l'environnement ou les relations avec le personnel ou la communauté. Certains ministères de l'environnement, comme celui de Lagos, estiment que les inspecteurs touristiques n'auraient pas les compétences nécessaires. On pourrait remédier à ce problème par des formations, mais aussi en qualifiant l'approche de système d'avertissement préalable, en embauchant des inspecteurs qualifiés si les doutes persistent. Une condition primordiale pour que cela se fasse serait de clarifier et de formaliser les relations entre les agences et les procédures.

Au Kenya, en 2011, la loi sur le tourisme a permis la création d'une nouvelle autorité réglementaire pour le secteur. Cette loi exige que les contrôles effectués par les autorités touristiques prennent en compte l'impact sur les ressources environnementales, mais il reste encore à préciser les aspects que cela concerne.

Il faudrait aussi procéder à plus d'inspections conjointes, effectuées avec des inspecteurs venant de différents secteurs. Ceci sera moins déroutant que d'avoir des inspections multiples, et peut aussi engendrer une meilleure coordination et le partage des compétences. Aux Seychelles, par exemple, c'est une équipe composée de représentants du bureau touristique (STB, Seychelles Tourism Board), du département de l'environnement, des services incendie, de la santé publique et des autorités qui délivrent les permis qui mènent les inspections. Si un membre ne peut pas venir, quelqu'un d'autre peut le remplacer. Le STB a souligné que le processus d'inspection est perçu comme éducatif et informatif pour les entreprises au lieu d'être purement réglementaire. Les conditions minimum pour les exploitations touristiques ont été revues aux Seychelles.

Une approche d'équipe a aussi été entreprise au Mozambique, qui regroupe des représentants des secteurs du travail et maritime, en plus de ceux issus des secteurs touristiques, de la santé etc. Afin de rationaliser cette approche, de la rendre plus efficace et d'éviter que les entreprises soient submergées par une grande équipe, le gouvernement du Mozambique tente de réformer les procédures en mettant en place une agence nationale spécifique pour l'inspection.

8.2 Encourager les entreprises touristiques plus durables

En plus de la réglementation et de l'inspection, une variété d'autres approches peut être utilisée pour influencer le fonctionnement des entreprises touristiques. La plupart de ces approches fonctionnent par le biais de la sensibilisation des entreprises et des consommateurs, en partie grâce à des signaux du marché, et ainsi elles se rapportent directement ou indirectement aux instruments économiques

Certification volontaire des entreprises touristiques durables

L'inspection gouvernementale obligatoire a tendance à se pencher sur un nombre relativement faible d'impacts importants décrits dans les réglementations, comme la gestion des déchets et le contrôle de la pollution. Les questions de tourisme durable plus approfondies ne sont pas prises en compte. Au niveau international dans le secteur touristique, ces questions sont prises en compte grâce à des plans de certification volontaire proposés par des organismes nationaux ou internationaux. Ces plans sont en général menés par des ONG ou des organisations semi-commerciales, avec un degré variable de soutien gouvernemental. Le conseil mondial du tourisme durable tente de coordonner et d'officialiser les nombreux plans de certification selon les normes ISO.

Les critères du tourisme durable mondial préparés par le conseil comprennent :

- une gestion efficace de la durabilité,
- des avantages sociaux et économiques portés au maximum pour la communauté locale et des impacts négatifs portés au minimum,
- des avantages pour l'héritage culturel portés au maximum et des impacts négatifs portés au minimum,
- des avantages pour l'environnement portés au maximum et des impacts négatifs portés au minimum, comme la conservation des ressources, la réduction de la pollution et la conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages.

Il existe peu de certification volontaire de durabilité au sein des neuf pays. Quelques entreprises touristiques participent à des plans mondiaux ou sont certifiées ISO de manière indépendante. En 2012, deux des pays disposaient de leur propre plan national de certification, et deux autres sont considérés :

- Au Kenya, le plan de classification écologique de l'association Ecotourism Kenya comptait 120 entreprises certifiées (passant de 27 entreprises deux ans auparavant), bien que seulement quelques-unes soient situées sur le littoral. Ce plan recouvre une gamme large de conditions de

durabilité. Pourtant, actuellement, seulement trois de ces entreprises se trouvent sur la côte, et deux autres sont en attente. L'association Ecotourism Kenya travaille avec l'autorité nationale de gestion environnementale, sur la relation entre le plan, les processus nationaux de contrôle et la conformité avec les réglementations. Il y a également eu du progrès sur l'extension du plan de classification écologique pour couvrir les entreprises autres que les entreprises d'hébergement ainsi que le tourisme fondé sur la communauté.

- Aux Seychelles, un nouveau plan appelé "label de tourisme durable de Seychelles" a été mis en place en 2011 (voir cadre 8.1). Il a été créé en partie parce que, bien que beaucoup des hôtels et des stations balnéaires principaux travaillaient activement pour le tourisme durable, ils en ignoraient souvent certains aspects.
- En Tanzanie, une nouvelle organisation appelée « Tourisme responsable en Tanzanie » a été mise en place. Il s'agit d'une initiative d'ONG visant à offrir une gamme de services aux entreprises, dont l'élaboration des politiques et la fourniture des conseils ainsi que les services d'audit qui satisfont aux normes de viabilité établies.
- Au Ghana, c'est une approche quelque peu différente qui a été considérée. L'agence de protection de l'environnement a mis en place un « Système de classification et de communication d'informations sur la performance environnementale » pour le secteur de l'hôtellerie. Ce système entrera en vigueur en 2013 et se penchera sur les questions de la gestion environnementale (telles que la gestion des déchets, l'énergie, l'eau) mais traitera également quelques questions sociales de manière à jouir de la cote la plus élevée. Bien qu'il puisse être présenté comme un système de certification volontaire, sa relation avec les exigences réglementaires et les processus de contrôle sont encore en cours d'examen.

Cadre 8.1 Le label de tourisme durable des Seychelles

Ce nouveau label lancé en 2011 a été élaboré par le bureau touristique des Seychelles en même temps que le « projet général pour la biodiversité » financé par le FME. Les processus de normalisation, de notation et d'inspection est décrit dans un manuel conçu par des consultants internationaux et entre en conformité avec les critères mondiaux de tourisme durable. Le manuel contient un préambule donnant des détails utiles sur les avantages de ce plan, et sur la façon d'aborder le travail et la communication des résultats. Les composantes de la norme, décrites dans la deuxième moitié du manuel comprennent la gestion, les déchets, l'eau, l'énergie, le personnel, la conservation, la communauté et les clients. On y trouve des critères obligatoires minimum et d'autres qui sont optionnels et qui permettent aux entreprises de gagner des points, qui apparaissent dans la certification.

Ce label est volontaire. Les objectifs ont été fixés pour l'obtention de 15 certifications d'ici 2013. Un agent a été recruté par le STB pour faire connaître le plan. La formation des inspecteurs a déjà été effectuée. Tout dépend de la mesure dans laquelle les entreprises suivront cette initiative. L'association des hôtels et du tourisme des Seychelles a participé au projet et y a offert son soutien. On estime qu'il sera nécessaire de gérer et de promouvoir le plan très activement.

La certification volontaire a certains avantages pour traiter une gamme complète de questions de durabilité. Pourtant, beaucoup des entreprises qui s'y intéressent sont celles qui sont déjà tournées vers l'environnement et les communautés locales. Ce type de certification s'est avéré être un bon outil pour les encourager à mettre en place des approches plus complètes et à aller plus loin dans ce domaine. Son point faible se trouve dans son incapacité à toucher la majorité des entreprises, en particulier celles qui sont le moins tournées vers la durabilité. L'expérience dans ce domaine montre que les plans de certification volontaires existants ne sont suivis que par une petite proportion d'entreprises.

Codes adoptés sur une base volontaire pour des activités spécifiques

L'utilisation de directives et de conditions générales peut s'appliquer à des entreprises et des activités touristiques spécifiques, qu'elles soient soumises au contrôle ou non. Dans le domaine du tourisme littoral, ces conditions peuvent être particulièrement appropriées pour certaines activités marines. Des codes peuvent être promus par le gouvernement, les ONG ou des groupes de voyageurs. Quelques exemples montrent les différentes approches que l'on observe dans chacun des pays.

- Aux Seychelles, des politiques touristiques ont été élaborées pour différents domaines, comme la location de bateaux et la plongée sous-marine. Ces politiques montrent l'obligation des exploitants de suivre des pratiques environnementales saines, par exemple en ce qui concerne les activités sur les récifs, et de donner des directives claires à leurs clients sur la façon dont ils doivent se comporter.
- L'association Ecotourism Kenya travaille depuis un certain temps avec les agences de location de bateaux sur les questions de la gestion environnementale et les codes de bonne conduite.
- A Denton Bridge, en Gambie, l'association pour la navigation de plaisance et la pêche a un code de conduite qui a pour devise « le tourisme responsable pour la postérité » et qui demande à tous ses membres de respecter l'ensemble des lois et des réglementations. Il comprend aussi des clauses sur la responsabilité collective, le nettoyage, la pêche illégale, la protection des palétuviers, le stationnement, la négligence des devoirs, et la résolution de conflits.
- A Badagry, au Nigeria, les agences de location de bateaux ont un code informel verbal entre eux qui concerne les questions de sécurité et d'environnement.

D'autres exemples d'utilisation de codes de conduite concernant la gestion des plages sont décrits dans les chapitres suivants.

L'utilisation d'autres mesures de soutien, y compris les instruments économiques

Diverses autres activités peuvent encourager et aider les entreprises touristiques à être plus durable dans leurs activités. Quelques exemples de cela sont disponibles dans un certain nombre de pays COAST. Ces activités peuvent, soit, se produire indépendamment de l'application de systèmes de certification ou y être favorable.

Beaucoup d'entreprises peuvent bénéficier de la sensibilisation sur les questions de durabilité et de performance de leurs opérations ainsi que la fourniture de conseils et d'orientations. Le renforcement des capacités des systèmes de gestion de l'environnement est une composante du projet COAST et a été réalisé avec des entreprises spécifiques dans un certain nombre de pays à partir de 2012. Ceci a suivi une approche systématique englobant cinq outils : évaluation des pratiques de production propres, comptabilité de gestion environnementale ; systèmes de gestion environnementale, technologies écologiquement rationnelles et responsabilité sociale des entreprises. Un aspect important de l'approche était d'aider les entreprises à comprendre pleinement les économies qu'elles peuvent réaliser en mettant en pratique une meilleure gestion de l'environnement et en améliorant leurs systèmes de surveillance.

Des incitations financières peuvent être utilisées pour influencer sur les opérations ainsi que le développement. Un aspect de ceci repose sur l'établissement de prix des ressources et des services utilisés par les entreprises touristiques. Il y aurait toutefois peu de preuves disponibles sur la politique des prix et l'impact de ce secteur dans les neuf pays. Il faudrait donc faire une évaluation plus poussée. Un exemple de l'utilisation stratégique d'incitations financières pour influencer les modèles de tourisme est évident en Gambie où l'on fait bénéficier aux tours opérateurs, aux compagnies aériennes, aux hôtels et aux prestataires de services d'assistance en escale d'un système d'allègement fiscal visant à accroître la fréquentation touristique pendant la basse saison (de mai à octobre) quand cela est absolument nécessaire. Cela revêt la forme d'une réduction de 50% sur les droits d'atterrissage et les frais de manutention au sol ainsi qu'une réduction de 50% sur la taxe de vente.

Une forme plus large d'instrument économique est la disposition discrétionnaire de retombées économiques pour les entreprises touristiques ayant des pratiques plus durables. Cela pourrait se faire sous forme de bénéfice directe, par le biais d'avantages fiscaux ciblés, ou indirecte par la fourniture d'autres avantages commerciaux. Donner une plus grande exposition à certains types d'entreprises dans les campagnes de marketing en est un exemple. Les systèmes de certification peuvent fournir une base solide pour cela - par exemple, les détenteurs du Label seychellois de tourisme durable bénéficient de la promotion de leurs programmes sur le site de destination. Un autre exemple est la promotion de produits touristiques communautaires à travers le programme de tourisme culturel de l'Office de tourisme tanzanien.

8.3 Retour du secteur privé et problèmes de performance

Pour que les pratiques de gestion parviennent à influencer les activités des entreprises touristiques, il est important de comprendre la position et le retour de la communauté commerciale et de travailler avec eux pour trouver des solutions à leurs problèmes.

En général, les associations commerciales et les entreprises individuelles ont fait preuve d'un haut niveau de prise de conscience et d'intérêt en ce qui concerne l'impact sur l'environnement et la communauté pendant cette étude. Certaines associations d'hôtels, et d'autres organismes, sont engagées directement dans le travail sur ces problèmes.

Opinion sur les réglementations concernant la durabilité et les inspections

L'impression générale des missions dans les neuf pays, montre que les entreprises touristiques du secteur privé et leurs organes représentatifs reconnaissent et acceptent largement la nécessité d'une réglementation et de contrôles. Plutôt que de réduire cela, il a été demandé :

- que les organismes commerciaux participent et soient consultés dans l'élaboration et la mise en place des politiques et actions de durabilité,
- que les conditions et les normes soient claires, justifiées et communiquées efficacement,
- que les lourdes démarches administratives soient minimales, ce qui demande des processus efficaces, justes et transparents. En particulier, le secteur privé demande la réduction des doubles inspections, qui est un problème particulier à Lagos, par exemple, où les inspections de l'état de Lagos et les inspections fédérales se font concurrence,
- une mise en pratique universelle des réglementations afin qu'elles soient appliquées de manière égalitaire et juste pour chacun.

De plus en plus, les hôtels et stations balnéaires ont leurs propres politiques et objectifs de durabilité, qui sont assez stricts et qui vont parfois plus loin que les réglementations officielles. On les trouve dans des entreprises individuelles autant que dans les chaînes touristiques internationales. Certains d'entre eux sont en relation directe avec les politiques de responsabilité sociale (RSE) de la compagnie.

En plus de leurs propres politiques, les entreprises d'hébergement, de restauration et d'activités de loisir sont très influencées par les normes établies par les voyageurs internationaux avec lesquels ils sont sous contrat. Ceci peut être en relation avec la sécurité des clients, mais les voyageurs internationaux prennent de plus en plus en compte l'impact environnemental et l'impact sur la communauté et incluent cette considération dans leurs propres politiques de RSE et dans la publicité qu'ils font de leur marque. Les voyageurs internationaux sont eux-mêmes influencés par la certification, comme le plan « travel life » soutenu par l'association des agents de voyage britanniques et par d'autres associations de voyageurs européens. L'influence des voyageurs est particulièrement forte en Gambie au Sénégal et au Kenya où l'industrie du voyage occupe la plus grosse part du marché.

La situation décrite ci-dessus souligne le fait que le plus gros effort à fournir pour voir la mise en place de pratiques touristiques saines concerne les petites entreprises. Ces entreprises, pourtant, verraient des avantages à obtenir un permis d'exploitation formel, surtout lorsque ceci améliore la commercialisation de leur service, mais elles sont bloquées par le fait de devoir se conformer aux conditions. En Gambie, ASSET, l'organisme qui représente les petites entreprises et les entreprises communautaires touristiques, a mis en place une action intéressante. En effet, cet organisme encourage la délivrance de permis à, et la mise en conformité de ces entreprises, tout en essayant de faire en sorte que les réglementations et les processus d'inspection soient ajustées pour s'adapter aux circonstances dans lesquelles les petites entreprises travaillent.

Intérêt pour les processus volontaires et la formation

Lors des consultations menées pour cette étude, il a été demandé aux associations et aux entreprises touristiques si elles étaient intéressées de recevoir plus d'informations sur la gestion environnementale et le travail avec les communautés. Cette question concernait aussi d'éventuelles formations mises en place dans le cadre du projet COAST. En général, les réactions étaient positives et suggéraient que des conseils pratiques et utiles seraient bienvenus. Elles ont surtout souligné le besoin de faire ressortir lors des formations les avantages que les entreprises y trouveraient, tels que des économies sur les coûts d'exploitation.

Les entreprises étaient moins intéressées par les plans de certification volontaire, mais ce concept n'est pas bien développé dans certains pays. Il est nécessaire de mettre en place un business case efficace pour améliorer l'engagement dans la certification. Celui-ci comprendra la mise en place d'objectifs pour effectuer des économies sur les coûts d'exploitation. L'influence des plans de certification, comme Travel Life, devrait augmenter avec l'amélioration des connaissances et de l'adhérence des consommateurs et des entreprises à leurs sujets grâce à des campagnes promotionnelles percutantes.

Il faut souligner la possibilité d'influencer les entreprises en leur donnant des conseils et de l'aide. Cela peut aller au-delà de la gestion environnementale interne. Aux Seychelles, il existe une initiative financée par le biais du GEF qui a fourni de l'assistance financière aux entrepreneurs du secteur privé afin que ceux-ci travaillent en partenariat avec les ONG locales de conservation sur les projets liés à la biodiversité. Cette approche est intéressante et pourrait être reproduite à d'autres endroits. De tels projets bénéficient également d'un allègement fiscal. Il y a, entre autres, des projets sur les activités de conservation directe mais aussi les activités d'interprétation et de sensibilisation des touristes et de la population locale.

Questions de durabilité économique

Enfin, il est important d'observer que la plupart des entreprises individuelles place leur propre durabilité économique en priorité, ce qui est compréhensible. Il faut être conscient de ce point au moment d'aborder les questions d'impact environnemental et d'impact sur la communauté avec eux. A l'inverse, il faut que les entreprises fonctionnent économiquement pour apporter des avantages à l'environnement et la communauté.

Dans la plupart des zones côtières de cette étude, le taux d'occupation et de performance économique des entreprises est plutôt faible. Trois domaines de préoccupations sont souvent reportés par les entreprises :

- **L'augmentation des prix.** Les prix extrêmement hauts de l'énergie en particulier ont une incidence sur les entreprises touristiques dans la plupart des pays. Ceci peut avoir des conséquences sur les projets encourageant l'utilisation des sources d'énergie alternatives, mais dans deux nombreux endroits, il existe des contraintes pratiques et économiques empêchant d'effectuer les changements nécessaires.

- **Le caractère saisonnier de la demande.** Il s'agit d'un problème particulier au littoral. Il a non seulement une incidence sur la rentabilité des entreprises mais il peut aussi beaucoup déranger la société en ayant un impact sur la qualité et la sécurité des emplois, ou autre aspect de la durabilité. A Watamu, au Kenya, les autorités locales ont souligné que le caractère saisonnier de l'emploi constituait le plus gros frein à la durabilité. Ici et ailleurs, on demande une commercialisation des destinations côtières sur le marché qui soit plus efficace et plus créative.
- **La disponibilité des ressources.** L'approvisionnement irrégulier en énergie est souvent dénoncé dans de nombreux pays et le long des côtes. Les pénuries d'eau constituent une menace majeure pour les activités de certaines entreprises.

Gestion des environnements côtiers liés au tourisme

L'impact du tourisme sur l'environnement et de l'environnement sur le tourisme sont souvent interdépendants. Dans ce chapitre nous nous pencherons sur les mesures directes qui sont prises pour maintenir la qualité de l'environnement côtier pour lui-même mais aussi puisqu'il s'agit d'une ressource essentielle pour le tourisme. Nous considérerons également un certain nombre de problèmes spécifiques et les solutions de gestion pour y remédier. Nous aborderons les thèmes de gestion des déchets solides, érosion côtière, et conservation des écosystèmes et de la biodiversité, y compris la gestion des récifs et des aires marines.

9.1 Gestion des déchets solides dans les environnements côtiers

Les déchets qui jonchent les plages et d'autres endroits constituent un problème majeur dans la plupart des pays et endommagent considérablement leur charme, les rendent insalubres et les polluent. Les déchets sont en général produits sur place, et s'accumulent avec le temps. Certains proviennent des activités touristiques ou peuvent être amenés par la mer. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en place pour remédier au problème dans différents pays, faisant toutes preuves d'approche ou de concepts de gestion alternative.

- A Lagos, au **Nigeria** il existe une « autorité de gestion des déchets » à part, qui emploie un nombre important de personnes et de sous-traitants pour nettoyer régulièrement les plages de la ville et transporter les ordures par camion pour s'en débarrasser, ce qui a un certain succès. Pourtant, ils ne peuvent pour couvrir la totalité de l'état de Lagos, donc d'autres solutions sont nécessaires pour le site de démonstration de Badagry. Les ONG locales travaillent là-bas sur des programmes éducatifs dans les écoles et dans les communautés pour tenter de remédier au problème.
- Au **Ghana**, une initiative soutenue par le gouvernement appelée "Zoom Lion" organise le nettoyage des plages par des brigades de jeunes, y compris sur le site de démonstration de Ada-Foah. Malheureusement, les plages restent sales. Le problème est la méthode d'élimination des ordures, qui sont enterrées dans des fossés peu profonds, desquels ils ressortent tôt ou tard, exposés par la pluie et le vent. Le manque de mode de transport et de traitement adéquat montre le besoin de solutions de gestion plus globale.
- En **Tanzanie**, le « projet de gestion de l'environnement marin et côtier » a mis en place des unités de gestion des plages au sein de communautés de la côte. Le nettoyage des plages et la gestion des déchets solide ne sont qu'une partie de leur projet, qui prévoit aussi un certain niveau de surveillance et de contrôle au niveau le plus bas. Ceci constitue un modèle intéressant qui donne les moyens à une partie de la communauté locale, qui est naturellement reliée aux activités maritimes et côtières, de prendre soin de leur propre ressource. Le cadre 9.1 fournit plus de détails à ce sujet.
- Au **Mozambique**, un partenariat entre le conseil municipal et un groupe de la communauté a été mis en place sur le site de démonstration d'Inhambane, qui donne un bon exemple des différents intérêts qui existent à coordonner leurs idées, leurs aptitudes et leurs ressources. Ceci est détaillé dans le cadre 9.2, ci-après.

La tenue d'activités spécifiques de nettoyage de plage pour un certain nombre de jours chaque année, ce qui peut impliquer les entreprises locales, les groupes communautaires et les touristes, s'est avérée très populaire et a réussi dans certains pays, comme la Gambie.

Cadre 9.1 Unités de gestion des plages en Tanzanie

La mise en place des unités de gestion des plages (BMU, Beach Management Unit) est une initiative importante pour stimuler et organiser les activités de gestion et de conservation au sein des communautés locales sur le littoral tanzanien. Cette initiative a été élaborée par la division de la pêche du gouvernement central. Une BMU est « une organisation de gestion par la communauté composée d'acteurs de la communauté côtière, dont les fonctions principales sont axées sur la gestion, la protection et la conservation durables des ressources marines et côtières de leur localité en collaboration avec le gouvernement » Cette initiative est conçue pour les communautés de pêcheurs dans les villages et les zones de débarquement, et dont le but principal est de rendre la pêche plus durable grâce à des engagements de gestion partagée. Pourtant, le rôle plus large des BMU dans la gestion côtière et dans la recherche de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés les relie au tourisme. Les BMU ont un rôle officiel dans la mise en application des réglementations (comme celles concernant l'utilisation de la terre), l'assainissement des plages, l'éducation environnementale, la sécurité, la préparation de projets économiques ainsi que le suivi, le contrôle et la surveillance.

Les directives concernant les BMU ont été élaborées en 2009. Elles donnent des détails sur les étapes à suivre dans leur mise en place et les structures de gouvernance et procédures de gestion requises. On y trouve des conseils simples pour une bonne gouvernance. Les BMU doivent compter au moins dix membres actifs. Elles sont soutenues par des programmes de formation et par les services d'agents des conseils de district et de coordination nationale. Elles ont été établies partout en Tanzanie. Les communautés côtières et de pêcheurs font preuve d'un grand intérêt dans cette initiative, en partie parce que les personnes comprennent l'utilité de travailler ensemble et le besoin d'une meilleure gestion. Il existe des incitations financières, par exemple, une réduction de 30% sur les taxes en relation avec les affaires maritimes, et l'unité touche aussi 30% de l'amende donnée à toute activité illégale qu'elle aura détectée.

9.2 Le problème de l'érosion côtière

L'érosion des plages est un problème majeur, surtout en Afrique de l'ouest, qui menace le charme des côtes pour le tourisme à la fois sur le court et le long terme, mais aussi la stabilité physique des zones côtières, tout ceci étant accompagné de conséquences pour les communautés et l'environnement. Au Sénégal, la ville de

St Louis a été classée comme la ville africaine la plus vulnérable aux changements climatiques à cause de l'érosion.

L'érosion des plages est le résultat des processus maritimes mais elle est aggravée par les mines de sables en certains endroits. Celles-ci ont une incidence sur les plages dans un certain nombre de pays, même si elles se trouvent sous contrôle légal. Les réglementations en relation avec cette activité semblent difficiles à appliquer.

A cause de la menace sérieuse posée par l'érosion, de nombreux pays ont rendu prioritaire la compréhension plus claire du processus et la planification et mise en place de mesures d'adaptation. Le financement international a beaucoup aidé. Au Sénégal, par exemple, il existe au moins cinq programmes qui traitent des sujets des changements, adaptation et protection de la côte, certains d'entre eux peuvent être ciblés en 2011 en tant que projets régionaux et internationaux.

Les hôtels et les stations balnéaires situés sur la plage sont souvent les entreprises les plus touchées. Ceux-ci devraient être perçus comme acteurs-clé dans toute action prise pour lutter contre l'érosion et parfois ce sont eux qui commencent les actions. Toute intervention, pourtant, doit être considérée et planifiée avec beaucoup de précautions et sur toute la longueur du littoral, car une action entreprise dans un endroit peut avoir des conséquences sérieuses dans un autre ou plus tard. Il est donc nécessaire

que tous les acteurs travaillent en collaboration, en particulier les hôtels et les autorités publiques compétentes. L'exemple d'Inhambane au Mozambique montre les difficultés de mettre en place des actions en partenariat, et donc l'importance d'un engagement mutuel efficace dans les processus de gestion (voir le cadre 9.2).

En Gambie, le groupe de travail côtier a donné une base pour l'action coordonnée, en regroupant l'agence nationale pour l'environnement, le ministère du tourisme, l'autorité touristique gambienne et de nombreux autres ministères et agences. Ce groupe a travaillé en étroite collaboration avec des hôtels individuels sur la côte. Une inspection systématique de différentes bandes de plages effectuée par l'unité côtière de l'agence nationale pour l'environnement identifie des zones prioritaires pour l'action qui sont portées à l'attention du groupe de travail et traitées de manière intégrée.

Cadre 9.2 Problèmes concernant le travail en partenariat sur la gestion côtière

Le site d'Inhambane, au Mozambique a vécu des expériences à la fois positives et négatives en tentant de mettre en place un travail en partenariat pour la gestion côtière.

En ce qui concerne le côté positif, on a remédié au problème de la gestion des déchets solides grâce à la formation d'une Association pour le nettoyage et l'environnement (ALMA) lancée par les résidents de la zone et travaillant avec le conseil municipal. ALMA a commencé une affaire en payant les résidents pour le recyclage du plastique et du verre, et développe des produits artisanaux à partir d'ordures, qui sont parfois vendus aux touristes. ALMA et le conseil ont créé un service privé et sponsorisé de ramassage d'ordures qu'ALMA dirige tandis que le conseil fournit des véhicules et du personnel. Malgré cela, certaines entreprises se plaignent de devoir payer pour un service qu'elles estiment devrait être fourni par le gouvernement.

La collaboration sur l'érosion côtière, qui a une incidence sérieuse sur le système des dunes, est un problème pour Inhambane. Une solution intégrée est requise pour rendre efficace sur le long terme toute mesure prise. Le conseil municipal a présenté une idée pour remédier au problème aux exploitants touristiques individuels et aux propriétés résidentielles sur la côte, mais ceux-ci hésitaient à s'engager dans le soutien financier d'un projet sans plan détaillé. De son côté, le conseil ne pouvait pas fournir de plan sans une idée des ressources éventuellement disponibles. L'accord mutuel n'a pas pu être trouvé, ce qui a débouché sur la construction d'un mur autour des terrains publics par le conseil, et les acteurs du secteur privés développent leurs propres solutions sur leur propriété.

Un autre exemple des difficultés pour travailler ensemble a pu être observé lorsque le conseil municipal a proposé d'utiliser ses pouvoirs pour créer une taxe touristique pour financer les services de gestion. Une étude de faisabilité effectuée par des consultants a montré que les entreprises touristiques du secteur privé estimaient que ce type de taxe porterait préjudice à la compétitivité de la destination, et ils ne pensaient pas que le conseil utiliserait le revenu supplémentaire à bon escient. Un manque de confiance mutuelle a empêché le travail stratégique en collaboration censé remédier aux problèmes de gestion qui résultent ou affectent le tourisme.

9.3 Conservation des écosystèmes et de la biodiversité sur la côte

Les écosystèmes côtiers, comme les habitats, les paysages et la biodiversité marine et terrestre riche, sont très importants pour le tourisme, qui peut représenter à la fois une motivation et un revenu pour soutenir leur conservation. Dans les neuf pays et sur les sites de démonstration, on peut observer un certain nombre d'exemples de situations où les écosystèmes sont menacés, ce qui demande des solutions de gestion, et d'action directe pour soutenir la conservation liée au tourisme.

Le coupage des palétuviers et autres arbres du littoral est un sérieux problème dans la plupart des pays. Les dégâts semblent être causés principalement par les populations locales qui ont besoin du bois pour

faire des feux ou autre, mais peut aussi être dû au commerce illégale, au défrichage des terres et au développement.

Le site de démonstration de Kartong en Gambie est un exemple des problèmes de gestion associés à cette activité. Il souligne le besoin d'être clair sur les responsabilités de chacun, d'entrer rapidement en action et d'avoir des ressources pour mettre ces actions en place, mais aussi d'essayer de renforcer l'engagement de la communauté dans la conservation des forêts touristiques. Un autre exemple, sur le site d'Ada-Foah, au Ghana, décrit des processus de travail avec les communautés locales et des programmes simples d'éducation et de communication (voir le cadre 9.3 pour les deux exemples).

Cadre 9.3 Solutions au coupage des arbres en Gambie et Ghana

Le site de démonstration de Kartong est situé sur une zone dont l'intérêt pour l'écotourisme est le plus important car il s'agit de la zone la plus verte et la moins exploitée de toute la côte gambienne. Pourtant la forêt côtière est menacée et les arbres sont abattus en de nombreux endroits. En 2011, certaines personnes ont été trouvées en train de couper des arbres en prétendant avoir un permis de l'Akalo, le chef local. A moins qu'il ne s'agisse de circonstances exceptionnelles, l'abattage des arbres est illégal, ce qui a été renforcé par les annonces présidentielles. Cet incident montre un certain nombre de problèmes de gouvernance et de gestion, à savoir :

- un manque de clarté pour savoir quel ministère ou quelle agence est responsable de la délivrance des permis et qui doit les signer,
- l'équilibre entre les pouvoirs nationaux (ministères) et locaux (Akalo),
- la nécessité d'établir des procédures de rapport d'urgence claires pour assurer une réaction rapide,
- le peu d'engagement de la communauté dans la protection de leur propre ressource, et le peu de profit qu'elle pourrait en tirer,
- l'insuffisance de la police pour intervenir et empêcher les actions illégales.

A Kartong, il a été suggéré que KART (l'association touristique en charge) travaille avec le conseil du village et les ministères pour classer la zone forestière principale en « forêt communautaire », et qu'elle y mette en place des parcours de promenade et des activités pour les touristes.

A Ada-Foah, au Ghana, le coordinateur du site de démonstration du projet COAST, qui est aussi le gardien du site RAMSAR, travaille avec les communautés pour les aider dans des projets de plantation d'arbre, y compris des projets de rétablissement des forêts de palétuviers. Il essaye de soutenir le projet en montrant à la communauté qu'elle peut tirer profit de l'amélioration de leur environnement, notamment grâce au tourisme, avec par exemple des excursions guidées. En parallèle, un programme d'éducation se fait dans les écoles et dans la communauté sur la biodiversité et la gestion de l'environnement. Il existe aussi quelques bons exemples qui montrent qu'une simple sensibilisation sur des sujets particuliers peut faire une différence. Un accord de conservation a été effectué avec le propriétaire d'une zone boisée de palétuviers. Un simple partage de l'information accompagné d'explications sur ce qui peut se faire ou non dans cette zone diffusé sur la radio locale Ada, s'est montré efficace.

En Afrique de l'Est un élément distinct du Projet COAST concerne la gestion des activités récréatives maritimes et des récifs qui vise à réduire la pollution et la perte de la biodiversité d'un côté et la planification participative, la gestion et le suivi du récif de l'autre côté. Le travail sur les sites de démonstration implique largement trois domaines : l'étude de l'état des récifs et des questions d'évaluation, de sensibilisation, de renforcement des capacités des parties prenantes et de la préparation d'un plan de gestion des récifs. Au sein des pays et des sites de démonstration, les discussions portant sur la gouvernance et la gestion des questions relatives aux récifs au sein des pays et des sites de démonstration ont révélé un certain nombre de points clés, notamment :

- La nécessité de clarifier la réglementation et d'en renforcer l'application,
- la nécessité d'une sensibilisation de manière à impliquer toute la communauté, y compris les écoles,
- l'importance de travailler avec et de rapprocher différents groupes de parties prenantes, y compris différents types d'utilisateurs. La mise en place de codes de conduite pratiques peut être utile, tel qu'indiqué dans le chapitre précédent,
- l'impact continu des pratiques de pêche illégales, tels que la pêche à la bolinche et la pêche à la dynamite, pratiques pouvant nuire gravement à la qualité des récifs en tant que ressource pour le tourisme de plongée sous-marine et en apnée,
- la nécessité d'une gestion des récifs prévoit de relier les projets de gestion terrestres à plus grande échelle, en tenant compte de l'effet de certaines activités on-shore sur les récifs.

La protection de certaines zones sur la côte, classées sous forme de parc et réserves nationaux marins est très importante à la fois pour la conservation et pour le tourisme. Certains pays essayent d'augmenter le nombre de parcs et réserves protégés sur la côte. Malheureusement, dans de nombreux cas, ces zones ne remplissent pas le rôle prévu, en raison d'un manque de ressources pour la conservation, la gestion et la mise en application de leur protection. Le tourisme peut avoir un rôle de soutien pour les zones protégées. Un instrument économique important pouvant être utilisé à cet égard est la facturation de frais pour l'utilisation des aires protégées. Ces frais peuvent être sous forme de frais d'admission et frais pour certaines activités telles que la plongée, ainsi que des revenus de location de concessions. Ces activités peuvent servir directement de source de revenus qui peuvent ensuite être utilisés directement comme source de revenu pour leur conservation et leur gestion, surtout si le budget est retenu localement. Le revenu généré par le tourisme peut soutenir les communautés qui vivent sur ces zones ou aux alentours, ce qui les encouragerait et leur permettrait de soutenir leur conservation. Un certains nombres d'exemple d'approches de gestion ressortent des neuf pays et des sites de démonstration.

En plus des frais obligatoires, une autre approche est d'établir et de donner les possibilités de parrainer des activités de conservation et de faire des dons aux entreprises touristiques et aux visiteurs. La recherche des contributions volontaires est souvent plus efficace si elle est liée à des campagnes spécifiques abordant des questions pratiques. Ce type d'initiatives semble manquer pour soutenir la conservation du littoral dans les neuf pays.

Un aspect clé du travail devant être entrepris pour conserver la biodiversité et les écosystèmes côtiers repose dans la collaboration avec les communautés locales dans le but d'établir des moyens de subsistance alternatifs qui respectent la conservation. Le rôle du tourisme par rapport à cette question est traité dans le chapitre suivant

- En Tanzanie, l'unité des réserves et parcs marins travaille sur la conservation, la surveillance et la gestion avec les communautés locales. Des parcours, des services d'interprétation ou autres services sont offerts aux touristes, qui apportent une source de revenu en payant les frais d'entrée. Les visiteurs sont encouragés à se comporter de manière responsable dans les zones protégées. Par exemple, il existe des codes de conduite pour la plongée et le mouillage sur les récifs.
- A Watamu, au Kenya, l'équipe de gestion de la forêt Arabuko-Sokoke, sous l'autorité du Service kenyan des forêts (KFS, Kenya Forest Service), a pu prendre de plus en plus de décisions de gestion locale et en bénéficier. Elle a négocié qu'une part de 20% du revenu généré par les frais d'entrées et les concessions d'un investisseur en « ecolodge » soit retenue par le KFS afin de fournir un fond en liquide pour financer des petits projets de protection de la forêt. Certains habitants ont suivi des formations de guides, de gardes ou de surveillants volontaires. Ceci sensibilise les populations et soutient la conservation des forêts.
- Aux Seychelles, on observe un certain nombre d'exemples du soutien donné aux zones protégées et à leur gestion qui sont liés avec le tourisme (voir cadre 9.4).

Cadre 9.4 Liens entre le tourisme et la conservation aux Seychelles

Aux Seychelles, les parcs nationaux et les réserves ou parcs marins ont vu diminuer le budget de l'Etat après des mesures financières, et sont devenus très dépendants d'autres sources de revenu, comme le tourisme. Cela oblige la mise en place d'autres mesures permettant de générer des fonds grâce aux frais d'entrées, aux concessions etc. Un projet est en cours pour étendre les zones protégées, y compris sur et autour des plus petites îles en 2011, projet soutenu par le programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Ce projet traite des nouveaux modèles de gouvernance et de gestion qui prendra plus en compte la participation des entreprises touristiques du secteur privé et des ONG.

On observe un certain nombre d'exemples intéressants aux Seychelles sur la manière dont le revenu touristique peut directement servir à la conservation.

- Certains hôtels individuels ont été actifs dans ce domaine. L'Hôtel "Banyan tree" par exemple a financé des projets de conservation, de parcours de promenade et d'interprétation, et a levé des fonds des visiteurs dans ce but.
- L'île appelée "Cousin Island" est une réserve spéciale dirigée par l'ONG Nature Seychelles. Elle propose des visites de jour sous des conditions extrêmement contrôlées et très bien guidées et une expérience unique d'observation rapprochée des oiseaux. Le revenu généré par les touristes est décisif pour la conservation de l'île, tout comme le travail de réintroduction de certaines espèces disparues sur d'autres petites îles. Ceci se fait de manière conjointe avec d'autres ONG et des propriétaires privés d'hôtels exclusifs situés sur ces îles.
- Le site Praslin, site d'héritage mondial classé par l'UNESCO de la Vallée de Mai, origine du coco de mer et de nombreuses autres variétés rares de palmier, accueille 300 000 visiteurs par an. 50% du revenu généré par les frais d'entrée relativement chers sont utilisés pour financer la conservation de l'autre site d'héritage mondial des Seychelles, Alabra Atoll, qui est très difficile d'accès pour les visiteurs.
- De nombreux projets aux Seychelles travaillent avec les communautés locales sur des activités de conservation avec peu d'aide de l'extérieur. Certaines sont éducatives, travaillant avec les enfants sur la compréhension des priorités de conservation et la mise en place d'actions simples, comme de travailler avec eux sur des guides touristiques. Il existe aussi quelques exemples de projets où les visiteurs participent directement au travail pour la conservation.

Soutien aux communautés

Une condition principale du tourisme côtier durable est de faire bénéficier les communautés locales de cette industrie, afin de réduire la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et d'encourager de meilleures pratiques de gestion par les communautés. Le soutien des moyens de subsistance alternatifs est considéré comme une approche stratégique dans le cadre de l'application plus étendue des instruments économiques pour promouvoir le développement et l'utilisation des ressources durables.

Dans ce chapitre nous étudierons les expériences de quatre questions prédominantes posées tout au long de cette étude : l'emploi de personnes locales dans les entreprises touristiques, la participation des communautés locales dans les chaînes d'approvisionnement, la gestion des commerces informels sur les plages ou près des plages, et le développement d'initiatives touristiques axées sur la communauté. Nous terminons le chapitre en nous penchant sur les conditions générales nécessaires afin que les communautés bénéficient du tourisme, ce qui nous ramène à la question de la participation des acteurs locaux.

Dans le cadre du projet COAST, la plupart des travaux sur les moyens de subsistance des communautés issues des pays et des sites de démonstration a été soutenue par la composante écotourisme du projet. Cela a nécessité une analyse initiale des chaînes de valeur locales, basée sur des enquêtes d'entreprises touristiques et des touristes, suivies de la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action.

10.1 Renforcement de l'emploi local et des chaînes d'approvisionnement

Emploi de plus de personnes locales dans les entreprises touristiques

L'une des manières principales de faire bénéficier la population locale du tourisme est de créer des emplois pour eux au sein des entreprises touristiques, surtout dans les hôtels et les stations balnéaires. C'est en les employant qu'il sera possible de faire participer le maximum de personnes. Néanmoins, il faut mettre en place les conditions nécessaires pour que cela puisse se faire, et dans de nombreuses régions côtières il s'agit d'une question à la fois d'offre et de demande.

Les créations d'emplois dépendent en partie du niveau de croissance dans le secteur touristique. Le caractère saisonnier du marché a aussi une incidence importante sur les cycles d'offres d'emplois. Ainsi, il est important de mettre en place des actions pour renforcer la performance globale de la destination, notamment en la faisant connaître sur le marché, afin de créer une base solide d'offres d'emplois.

Dans certains pays, il existe une orientation politique pour renforcer le niveau de participation des personnes locales dans les entreprises touristiques. Aux Seychelles, par exemple, la priorité est donnée aux Seychellois pour travailler dans le secteur touristique à tous les niveaux, y compris la gestion.

La consultation avec le secteur privé dans la plupart des pays montre qu'en général, la volonté d'employer des personnes locales est là, en partie à cause des économies effectuées, sur l'hébergement par exemple. La plupart des zones côtières ont une population relativement importante et donc une disponibilité potentielle de la main d'œuvre. Dans certaines zones pourtant, des problèmes se font sentir au niveau des connaissances et des intérêts de la population concernant ce type d'emploi, et au niveau de leurs compétences. Cette situation est valable même dans les zones où des hôtels sont établis depuis longtemps, comme la destination balnéaire de Bagamoyo en Tanzanie.

Dans certains pays, il existe une faiblesse institutionnelle, qui devrait être résolue pour tenter de remédier au problème vu précédemment, et qui se traduit par un manque de formation dans le secteur

de l'hôtellerie situé dans les destinations littorales. Dans l'idéal, la solution serait de travailler en partenariat avec les écoles hôtelières qui existent déjà. Néanmoins, il est possible de considérer des approches plus flexibles. Par exemple, en raison d'un problème sérieux de qualité des services offerts par le personnel local Inhambane, au Mozambique, des formations dans le secteur de la restauration leur ont été offertes grâce à un système d'équipement de formation mobile.

Au Ghana, le « Plan touristique secondaire » était une proposition intéressante cherchant à promouvoir la sensibilisation des communautés locales au sujet du tourisme. Le concept prévoyait le recrutement de petits groupes de jeunes dans les destinations individuelles qui participeront dans des activités de gestion touristique de base organisées par les assemblées de district, comme la collecte de données, et dont l'objectif général est d'aider la communication entre le secteur privé et la communauté. L'un des avantages de ce plan était de permettre aux participants d'entrer dans le monde du tourisme.

Renforcement des chaînes d'approvisionnement locales

Dans la plupart des zones côtières, on considère peu, voire pas du tout, la possibilité d'engendrer de plus gros avantages économiques pour les populations locales, et de réduire les fuites de capitaux en renforçant les chaînes d'approvisionnement locales des hôtels et stations balnéaires. Pourtant cette possibilité est évidente dans de nombreux endroits. Certaines zones côtières, où une agriculture locale est établie, se trouvent à basse altitude et sont relativement fertiles.

Certains pays ont commencé à identifier des actions futures possibles pour renforcer les chaînes d'approvisionnement. Une étude aux Seychelles effectuée en 2012 visait à favoriser des manières de retenir les dépenses et les revenus du tourisme dans les communautés locales, en encourageant l'utilisation de produits locaux dans les hôtels. Les actions recommandées comprenaient la création de liens forts entre les organismes et réseaux commerciaux du tourisme et de l'agriculture, ainsi que de donner plus d'informations sur les sources d'approvisionnement.

L'initiative la plus importante pour remédier au problème des chaînes d'approvisionnement est de loin le projet 'La Gambie est meilleure' qui est décrit dans le cadre 10.1. Ce projet cherche à comprendre et à répondre aux besoins des clients (les hôtels) qui sont une condition fondamentale dans ce domaine.

Cadre 10.1 Comment permettre aux fermiers locaux de rejoindre un chaîne d'approvisionnement solide

L'initiative de chaîne d'approvisionnement alimentaire appelée "La Gambie est meilleure", qui relie les hôtels côtiers avec les petits exploitants, a été établie grâce à des donations privées en 2005. Deux ONG britanniques y participent « Concern universal » et « travel foundation ». Cette initiative est souvent une référence internationale de bonne conduite. Un point-clé du projet a été de rassurer les hôtels quant à la bonne qualité et à la disponibilité des produits fournis. Cela a impliqué non seulement la mise en place d'une ferme centrale (qui emploie des personnes locales) mais également d'un réseau à portée commerciale, permettant la production et l'achat de produits en gros en plus de ceux fournis par les exploitants locaux individuels. En 2011 ce plan approvisionnait 17 hôtels. De 800 à 1.000 petits exploitants y participaient au début, mais ils n'ont pas tous pu remplir les conditions requises, donc ce nombre a diminué et il est maintenant stable. Un problème qui a fait surface au sujet de la position gouvernementale concernant les propriétés terriennes du projet, montre la nécessité d'un solide engagement politique dans les initiatives de ce genre.

L'expérience de la Gambie et d'ailleurs montre combien il est important de prendre en compte la qualité, la quantité et la continuité des produits lorsque l'on essaye de renforcer les chaînes d'approvisionnement. Les hôtels préfèrent souvent acheter tous leurs produits chez un fournisseur (ceci étant plus facile pour leur comptabilité), il serait donc utile d'établir des liens entre les personnes locales et ces fournisseurs.

Une possibilité en particulier en relation avec les chaînes d'approvisionnement sur la côte est l'approvisionnement en poisson et en fruit de mer aux hôtels et aux restaurants. Ceci donne l'occasion à ces deux secteurs économiques fondamentaux sur la côte de se soutenir mutuellement. De nombreuses communautés de pêcheurs sont très pauvres et la pêche artisanale est menacée en certains endroits. Les bateaux et marché de pêcheurs traditionnels constituent une expérience colorée et originale pour les visiteurs sur la côte africaine.

Les entreprises touristiques consultées lors de cette étude avaient généralement tendance à se procurer leur poisson localement. Pourtant, au moins une communauté, en Tanzanie, avaient tenté en vain de convaincre la station balnéaire voisine de leur acheter directement le poisson. D'autres communautés se satisfaisaient de la vente de leur poisson à des revendeurs locaux, qui à leur tour fournissaient les hôtels de Dar Es Salaam. Ainsi, même dans ce cas la situation n'est pas très claire.

Dans les neuf pays, il semble que la compréhension de la relation entre la pêche et le tourisme n'est pas une priorité, pas même lorsqu'il s'agit de possibilités de chaînes d'approvisionnement positives, ou d'identifier les problèmes pouvant survenir par exemple de la demande du tourisme, qui menace certaines espèces de disparition. Ceci devrait être un domaine de recherche supplémentaire.

10.2 La gestion du commerce informel sur les plages

Le harcèlement des touristes sur les plages africaines est un problème depuis longtemps pour le tourisme et en conséquence beaucoup de visiteurs ne veulent plus revenir. Pourtant, le commerce informel sur les plages et autour des hôtels et des stations balnéaires constitue une source de revenu pour les populations locales. Beaucoup de vendeurs de plages sont issus des communautés les plus pauvres. Cette situation entraîne un problème de gestion considérable.

Le harcèlement sur les plages est un problème particulier en Gambie et au Kenya, mais il existe aussi ailleurs. Ces deux pays ont fait des progrès pour remédier au problème, grâce au dialogue, au zonage, à la délivrance de permis, à la construction d'infrastructure et à la formation. La nécessité de sauvegarder une telle approche avec des règles claires et équitables a également été soulignée. L'expérience gambienne est décrite dans le cadre 10.2.

Cadre 10.2 Comment remédier au problème de commerce sur les plages en Gambie

Pour protéger les touristes du harcèlement, le gouvernement a d'abord essayé de retirer les vendeurs des plages puisque leurs activités sont illégales mais cette action n'a pas eu de succès. Il était évident que ce type de commerce constituait un moyen de subsistance important pour de nombreuses familles pauvres. L'approche d'ASSET est de former un cadre formel dans lequel les commerçants peuvent opérer et continuer à gagner un revenu, qui prévoit :

- le renforcement des associations existantes ou en former de nouvelles, qui couvriront un certain nombre de catégories différentes,
- offrir de l'aide et des formations aux commerçants,
- leur donner un permis avec l'autorité touristique gambienne,
- leur donner des uniformes ou des badges pour mieux les identifier.

Les associations de commerçants regroupent des guides touristiques, des vendeurs de fruits, des fabricants de jus de fruits, des chauffeurs de taxi, des vendeurs d'artisanat local entre autres. L'idée est que les vendeurs identifiés formellement ne stresseront plus autant les touristes et décourageront les autres vendeurs. Ceci a plutôt bien fonctionné mais le harcèlement des touristes existe toujours dans une certaine mesure. L'un des problèmes résultant de cette idée est l'émergence de groupes en-dehors du système qui créent leurs propres badges et uniformes.

Cette approche présente d'autres aspects, à savoir :

- la construction d'infrastructures par le gouvernement, notamment des marchés d'artisans adjacents à la plage pour les producteurs et les vendeurs d'artisanat,
- le renforcement de la gouvernance des groupes de commerçants, grâce à la mise en place de présidents et de comités,
- le respect de l'équilibre de l'offre et de la demande, par exemple, les formations et les permis ne doivent être donnés qu'à un nombre défini de guides.

Au Kenya, un nouveau Plan de gestion des plages a été mis en place pour la région de Mombasa et contient des éléments similaires à l'approche gambienne, comme la formalisation des commerçants, le zonage et la construction de lieux de ventes et la facilitation de l'interaction positive entre les commerçants et les visiteurs. Les premiers résultats ont mis en évidence une atmosphère plus amicale, moins de harcèlement et une augmentation des ventes. De façon plus locale, sur le site de Watamu, l'approche est axée sur le dialogue entre les représentants des commerçants de plage et les hôtels pour renforcer la compréhension mutuelle et tenter de trouver un terrain d'entente. L'élaboration conjointe de codes de conduite pour les visiteurs, les hôtels et les commerçants de plage est un outil important, qui les aide à mieux savoir comment se comporter les uns envers les autres et qui donne une base pour l'identification, le suivi, la surveillance et la correction des pratiques délinquantes. Des mesures spécifiques de gestion ont été prises pour aider les commerçants locaux, comme la possibilité de vendre certains produits à l'intérieur de certains hôtels. Cette démarche a considérablement amélioré la situation.

10.3 Soutien et promotion du tourisme communautaire

Dans tous les pays, il existe des exemples de communautés côtières qui offrent une expérience de tourisme communautaire. Ceci est souvent appelé « écotourisme » mais ce terme peut être flou et mal utilisé. La forme de tourisme communautaire (TC) dont nous parlons ici fait référence à une expérience touristique offerte par les membres de la communauté locale, qui agissent en coopération, font découvrir certains éléments d'interprétation de la biodiversité locale, de la vie culturelle et quotidienne dans le village, en plus de visites guidées personnalisées, de restauration simple et parfois d'hébergement. Au sein du projet COAST, les sites de démonstration de six sur les neuf pays proposent d'établir, ou ont déjà établi ce type d'expérience.

Dans la plupart des pays, le TC existe depuis un certain temps. Plusieurs d'entre eux ont établis des réseaux de personnes qui proposent le TC ou d'organisation de soutien, à savoir :

- les nombreux réseaux et organismes de soutien au TC au Sénégal, où l'approche a commencé dans les années 70,
- le programme de tourisme culturel en Tanzanie,
- l'agence GREET au Ghana,
- les différentes ONG et organismes de soutien au TC au Kenya (maintenant reliées au sein d'une fédération),
- le bureau intercommunautaire d'écotourisme du Mont Cameroun, au Cameroun,
- l'association des petites entreprises touristiques (ASSET) en Gambie.

Chacune de ces organisations peut offrir une expérience de TC dans leur propre pays et devrait être en position de guider les nouvelles initiatives sur la côte. Il est important de garder ceci en considération.

Nous avons noté dans cette étude, à partir des observations faites sur les sites de démonstration ou ailleurs, certaines questions principales de gestion à considérer, à savoir :

- La compréhension des besoins, de l'ampleur et des compétences des activités. Certaines activités de TC sont très petites et ne reçoivent que peu de visiteurs. Ceci peut être perçu comme positif pour certaines communautés, alors que d'autres ne se satisfont et ne seront durables que grâce à un plus grand nombre de visiteurs.
- Assurer un accès efficace au marché. Ceci est primordial pour le succès des activités. Un endroit qui est accessible depuis un centre touristique ou un centre peuplé peut faire une grande différence. Dans certaines régions, il peut être important de construire une relation commerciale avec un ou deux voyageurs, mais cela peut aussi être complexe et demander une négociation prudente. La création de liens avec des hôtels et d'autres entreprises courantes peut être très importante.
- Éviter d'avoir trop d'offres pour un marché limité. Par exemple, à Bagamoyo, en Tanzanie, il s'est avéré qu'il existe au moins trois réseaux concurrents de guides locaux pour un nombre infime de visiteurs.
- Le développement de produits et de services qui complètent l'offre existante de voyageurs et d'hôtels, plutôt que d'entrer en concurrence avec eux, afin qu'ils n'hésitent pas à collaborer.
- Traiter les questions de normes et de sécurité publique. Une question particulière pour certains groupes communautaires sur la côte concerne les normes en relation avec les sorties en bateau. Ceci a une implication dans la réglementation, la délivrance de permis, l'assurance et les coûts de capitaux. Les problèmes de sécurité limitent parfois la volonté des hôtels et voyageurs de collaborer avec les groupes communautaires. Un certain nombre de groupes ont souvent besoin de conseils en la matière.
- Le développement d'itinéraires attractifs. Certains produits et services sont très petits mais constituent une expérience intéressante pour les visiteurs s'ils sont combinés de manière créative grâce à des itinéraires.
- La gestion de la manipulation et du partage du revenu au sein des communautés de manière transparente et équitable. Cela devrait garantir que les membres individuels de la communauté soient récompensés pour le temps qu'ils consacrent personnellement à l'activité. L'utilisation de l'excédent restant sera décidée par un comité constitué convenablement.
- Le travail en partenariat avec des ONG, des agences publiques ou des entreprises privées qui peuvent offrir du soutien et des conseils. Le rôle des éléments ci-dessus dans la fourniture d'une certaine stabilité à long terme pour les opérations CBT est très important.
- Tirer des enseignements des opérations CBT bien établies et réussies.

Le site de démonstration de Kinondoni, en Tanzanie, nous montre un exemple d'expérience de tourisme communautaire qui regroupe toutes les conditions de succès (voir cadre 10.3).

Cadre 10.3 Le tourisme communautaire sur l'île de Bongoyo, en Tanzanie

Cette petite île inhabitée fait partie d'un archipel au large de Dar Es Salaam et de la réserve marine gérée par l'unité des parcs et réserves marines (MPRU, Marine Parks and Reserves Unit). Elle contient de belles plages de sable fin et abrite une forêt à l'intérieur de ses terres. Elle est facile d'accès depuis Dar Es Salaam, à environ 30 minutes en bateau. Le MPRU a interdit le développement de l'île mais a autorisé à un groupe communautaire de Kinondoni d'y travailler pendant la journée.

La relation entre le MPRU et le groupe communautaire semble très positive et réussie, et apporte des avantages à tous les acteurs. Les membres du groupe sont d'anciens pêcheurs et commerçants de plage qui travaillaient sur les terres. Maintenant, ils viennent tous les jours sur l'île. Ils ont pour fonction de s'occuper de l'île, la garder propre, travailler pour la conservation de la forêt, replanter le corail, et de surveiller la présence de toute action illégale dans les eaux environnantes. Ils servent aussi de guides à l'intérieur de l'île et sur sa côte pour les visiteurs, maintiennent les parcours, vendent des souvenirs et louent des masques et des tuba pour la plongée. Un service de restauration, qui propose surtout du poisson grillé, est offert aux visiteurs dans une construction simple ouverte sur les côtés et faite avec du matériel local. Les visiteurs arrivent du continent dans des bateaux de location, en voyage organisé par les voyagistes ou les hôtels, et se comptent au nombre de 100 par semaine (environ 5 000 par an).

Le groupe compte 16 membres. Ils ont été désignés de "gardes d'honneur" par le MPRU et ont des cartes d'identité. Ils collectent les frais d'entrée des visiteurs pour le MPRU. Le groupe gagne un revenu qui leur est donné à la fois de manière collective et sur les comptes personnels de chaque membre. Le revenu total est assez limité mais le groupe espère développer leurs activités. Le MPRU encourage le groupe à prendre leur propre décision et effectuer leurs propres investissements, comme le bâtiment du restaurant qui a été mis en place à l'initiative du groupe. Leurs aspirations futures sont portées sur un meilleur équipement pour stocker le poisson et le garder frais, ainsi que sur l'obtention d'équipement de plongée et d'un bateau. Les membres du groupe ont suivi une formation basique de guide, de gestion du corail, de sauvetage en mer et de cuisine. Ils souhaiteraient suivre de plus amples formations de guide et en anglais.

Les avantages pour la conservation sont nombreux. La dégradation de l'écosystème de l'île s'est arrêtée et la pêche illégale est mieux contrôlée. Les membres du groupe semblent satisfaits de leur engagement. Les visiteurs vivent une très bonne expérience, de par la possibilité de jouir d'un environnement bien entretenu et de services simples. La proximité de Dar Es Salaam, qui constitue une source importante de visiteurs est clairement le facteur principal du succès présent et futur de l'île.

10.4 Engagement des acteurs à travailler pour l'avantage des communautés

Les exemples de questions de gestion ci-dessus en relation avec les avantages que les communautés peuvent tirer du tourisme sont assez décousus. Il est important de rappeler qu'une condition-clé du travail efficace avec les communautés est d'avoir de bonnes structures de gouvernance et d'assurer une participation efficace de la communauté.

Une relation de travail saine entre les autorités locales, les entreprises du secteur privé, les ONG locales et les groupes communautaires est une des clés du tourisme durable sur la côte.

Les entreprises du secteur privé peuvent en faire beaucoup si elles sont engagées à soutenir la communauté. L'hôtel « Turtle Bay », sur le site de démonstration de Watamu, au Kenya, donne un bon exemple de ce qui peut être fait. La clé de leur approche est d'intégrer directement les visiteurs, en les reliant avec la communauté et en rassemblant leur soutien, tout en leur offrant une expérience spéciale et une fidélité à vie envers la destination. L'hôtel a également abordé de nombreux points posés dans ce chapitre (voir le cadre 10.4).

Cadre 10.4 Une entreprise touristique engagée avec la communauté.

L'hôtel Turtle Bay est une station balnéaire de haut standing qui propose des séjours en pension complète. Il constitue un bon exemple de la participation qu'une entreprise peut avoir dans le tourisme durable et la communauté locale.

Quand l'hôtel a été converti en club, les propriétaires s'inquiétaient au sujet de son image locale et pour ses clients, car ils avaient l'impression que l'entreprise pourrait être perçue comme une entreprise qui exclut certaines personnes et qui n'est pas intégrée dans la région. Afin de donner une bonne image de marque, ils ont décidé de soutenir des projets communautaires. Un « agent communautaire » a été nommé pour identifier les projets et développer des relations avec les clients, en obtenant leur soutien financier et en stimulant leur intérêt et leur engagement dans le projet. L'hôtel a offert son aide à plus de 60 projets au cours des quatre dernières années, qui concernaient des domaines comme l'école, les plans de gestion de l'eau, la conservation etc. L'association marine de Watamu a aidé à créer des connexions. Les résultats ont été très avantageux pour l'hôtel, beaucoup de clients revenant en premier lieu à cause du contact personnel qu'ils ont expérimenté grâce aux projets. Leur engagement a été reconnu et exposé sur des plaques et des affiches dans l'hôtel et ses locaux. L'initiative a été félicitée par les directeurs pour avoir accompli la politique de RSE de l'entreprise.

L'hôtel Turtle Bay a suivi un programme complet de durabilité. Ils ont reçu une médaille d'argent dans le cadre du plan de classification écologique du Kenya. Des économies considérables ont été effectuées sur les coûts d'exploitation grâce à la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets. Tout le personnel est engagé dans ces mesures et la loyauté des employés est remarquable. Un programme annuel de formation est offert aux personnes venant de la communauté locale, qui conduit à la remise d'un certificat afin que ceux qui ne peuvent pas être employés par l'hôtel aient une qualification qu'ils peuvent utiliser ailleurs. L'hôtel s'approvisionne localement en aliments, comme les légumes frais et le poisson. Les relations avec les commerçants de plage sont maintenant positives et l'hôtel invite leurs représentants à des cocktails de bienvenue afin qu'ils puissent rencontrer les nouveaux clients. Des artisans sont autorisés à venir vendre leurs produits une fois par semaine dans les locaux de l'hôtel. L'hôtel encourage de plus en plus les visites locales à l'initiative de la communauté, car ils sont maintenant plus confiants dans leur qualité et leur sécurité à cause de leur engagement dans l'association WMA.

Conclusions et recommandations pour de meilleures gouvernance et gestion

Les conclusions et recommandations qui suivent sont fondées sur l'analyse de la situation dans les neuf pays partenaires du projet COAST décrits dans les chapitres précédents. Elles ont été rédigées pour ce groupe des neuf pays, mais leur pertinence est universelle et elles pourront être considérées comme lignes directrices de la gouvernance et la gestion du tourisme côtier durable par d'autres pays aux caractéristiques similaires, en particulier en Afrique et dans les pays en voie de développement.

Les recommandations abordent les sujets qui ont été décrits au chapitre 3, à savoir :

Le renforcement de la gouvernance et de la gestion pour garantir que le tourisme représente une force positive dans les zones littorales, en aidant à conserver les environnements et la biodiversité, en réduisant l'impact environnemental au minimum et en contribuant au bien-être des communautés locales.

Dans ce chapitre nous essayerons d'établir un cadre d'action générale. Les thèmes qui y sont abordés, notamment les idées et les approches illustrées par les exemples des différents pays, sont plus détaillés dans les chapitres de la partie principale de cette publication qui s'y rapportent.

11.1 Amélioration de la gouvernance – politiques et structures

Pour que la gouvernance du tourisme côtier durable soit efficace dans le contexte présent, elle doit fournir un cadre politique cohérent capable de guider et d'orienter les mesures ainsi que d'inciter les organismes compétents à vérifier que les politiques soient mises en œuvre.

Renforcer les cadres politiques pour un tourisme côtier durable

Les domaines politiques concernés le plus directement par le tourisme côtier durable sont ceux en rapport avec le développement, le tourisme et l'environnement.

Assurer que les politiques de développement identifient précisément le rôle du tourisme durable

L'importance donnée au tourisme dans les politiques globales de développement joue un rôle décisif dans l'influence de tous les services du gouvernement pour que le secteur soit considéré sérieusement. Même si le tourisme est présent de manière significative dans les politiques de développement de l'ensemble des neuf pays partenaires, il pourrait l'être davantage. Les aspects à traiter à l'avenir sont les suivants :

- formuler des requêtes et fixer des objectifs précis et concrets pour le tourisme tel qu'on voudrait le montrer,
- reconnaître l'interrelation entre le tourisme et les autres secteurs et processus, y compris sur le littoral,
- mettre en évidence l'importance de la dépendance vis-à-vis de l'environnement et la nécessité d'une gestion coordonnée,

- faire des efforts concertés pour que le tourisme durable fasse partie des programmes de développement des donateurs principaux dans le pays (ex : l'UNDAF, le programme de l'UE et les donateurs bilatéraux).

Inclure les objectifs de la durabilité dans des politiques touristiques actualisées

Les politiques touristiques devraient définir une orientation et une approche du tourisme dans chaque pays. Bien que pertinentes, les politiques touristiques nationales sont assez dépassées dans certains des pays partenaires et ont besoin d'être mises à jour.

Les politiques touristiques devraient encourager les objectifs de durabilité dès leur mise en place. La durabilité devrait être considérée comme un objectif pour tout type de tourisme et ne devrait pas faire l'objet d'un domaine politique distinct (comme l'écotourisme). Les 12 objectifs pour un tourisme durable, définis par l'OMT et exposés au chapitre 2 (cadre 2.1) de ce document, proposent des lignes directrices pour une approche globale de la durabilité qui pourront s'avérer utiles dans l'élaboration de politiques.

Le rôle des acteurs clés dans le développement du tourisme durable devrait être énoncé clairement, en identifiant les responsabilités à différents niveaux de gouvernance.

Préciser les possibilités et les défis du tourisme côtier dans les politiques, stratégies et plans directeurs touristiques nationaux

Les politiques touristiques devraient déterminer l'importance et la position relatives du tourisme côtier dans le contexte plus global des objectifs et des orientations du tourisme national.

Un plan d'action plus détaillé du tourisme côtier devrait être mis au point, notamment par le biais de politiques élaborées ou au sein d'une stratégie ou d'un plan directeur du tourisme national. Certains des pays partenaires ont des plans directeurs pour le tourisme, plus ou moins récents, comprenant des recommandations pour le tourisme côtier. Cette approche devrait impliquer :

- de revoir et mettre à jour les composantes côtières des stratégies touristiques et plans directeurs existants, et si nécessaire de fournir une stratégie et un plan de tourisme spécifiques pour le littoral, dans le contexte de la gestion intégrée de la planification des zones côtières (voir la section 11.3),
- de mettre l'accent sur l'assurance de la mise en œuvre des stratégies et des plans directeurs, ce qui fut le point le plus faible dans plusieurs pays.

Soutenir la planification du tourisme durable et les actions sur le terrain

Le manque relatif de stratégies et de plans pour le tourisme au niveau sous-national reste un point faible dans tous les pays partenaires. Il faudrait mettre un nouvel accent reflétant les pratiques internationales dans l'élaboration de ces plans en faisant participer des acteurs au niveau local, y compris au niveau des destinations identifiées sur le littoral. Ces plans devraient refléter des politiques sur l'environnement, le tourisme national et le développement durable qui devraient elles-mêmes soutenir cette approche au niveau des destinations. Ce point sera repris à la section 11.3.

Garantir que toutes les politiques en lien avec l'environnement et les ressources naturelles reconnaissent systématiquement les impacts, les besoins et les possibilités du tourisme

Il existe des écarts considérables entre et au sein même des pays partenaires concernant la place accordée au tourisme dans les politiques liées à l'environnement et aux ressources naturelles. Il faut

plus d'uniformité pour garantir que le tourisme soit contrôlé convenablement, mais pour qu'il soit aussi utilisé de manière positive et qu'il présente des avantages pour l'environnement.

Dans tous les cas, les politiques devraient reconnaître :

- l'impact du tourisme sur l'environnement, directement ou indirectement, comme l'impact qu'il a sur les moyens de subsistance de la communauté locale,
- l'importance pour le tourisme de maintenir un environnement et une biodiversité intacts, propres et attrayants,
- les sensibilités et opportunités particulières des environnements côtiers à cet égard, et les possibilités de soutien dans la conservation de la biodiversité côtière à travers le tourisme.

Parmi les politiques pertinentes se trouvent : la protection de l'environnement, l'utilisation des ressources, la vie sauvage, les forêts, les zones protégées et le patrimoine culturel. Les politiques en rapport avec les changements climatiques, qui peuvent être autonomes ou reflétées dans les stratégies de gestion des risques des politiques plus générales, devraient tenir compte des conséquences pour le tourisme, en particulier sur les côtes.

Poursuivre des politiques et législations plus globales pour soutenir la planification transparente de l'utilisation des terres et les processus de développement

Les études menées dans les neuf pays ont clairement démontré que la durabilité du développement pour le tourisme côtier est fortement affectée par la gouvernance générale et les processus de gestion relatifs à la propriété des terres, à leur utilisation, planification et développement. Les politiques et les législations visant à réglementer ces processus et à garantir qu'ils sont justes et transparents, sont particulièrement pertinentes dans ce contexte.

Créer des structures de gouvernance efficaces pour un tourisme côtier durable

Une condition primaire concernant les structures de gouvernance pour un tourisme côtier durable est l'engagement efficace des intérêts des différents acteurs à tous les niveaux, de l'échelle nationale vers l'échelle locale, en précisant les rôles et les responsabilités et en garantissant des capacités suffisantes pour y parvenir.

Maintenir une liaison et une coordination solides entre les ministères, départements et organismes gouvernementaux sur les questions du tourisme et de l'environnement

Le tourisme côtier durable est influencé par les actions d'un ensemble de ministères, départements et organismes gouvernementaux, et notamment ceux qui sont responsables du tourisme, de l'environnement, des ressources naturelles, des terres, de la planification et de la pêche. Les politiques, priorités et actions des différents ministères touchant la côte peuvent parfois être contradictoires. Certains pays ont établi des mécanismes de liaison interministérielle dont il faudrait se servir pour aborder les questions de la durabilité du tourisme et les enjeux côtiers. Une communication de personne à personne devrait se faire pour aborder des questions spécifiques rapidement et en toute souplesse, selon les besoins. La coordination devrait essayer de réduire le dédoublement de certaines actions et encourager le partage des connaissances et des ressources.

La tendance qu'ont les gouvernements à déléguer les responsabilités en matière de tourisme et d'autres domaines à des organismes quasi-indépendants peut être un point positif dans l'engagement des acteurs. Toutefois, il est important que ces organismes soient pleinement intégrés dans le travail pour le tourisme côtier durable. Par exemple, les offices de tourisme responsables du marketing devraient s'occuper de promouvoir le tourisme côtier et les entreprises durables.

Soutenir l'adhésion du secteur privé touristique et des organismes représentatifs et encourager leur engagement pour la durabilité

Dans la plupart des pays partenaires, la présence d'organismes touristiques actifs du secteur privé, à la fois des fédérations et de regroupements sectoriels (comme les associations d'hôtels), est un atout incontestable. Certains de ces organismes se tournent déjà vers la question de la durabilité sociale et environnementale, en particulier quand on arrive à démontrer que cela peut se faire dans leur propre intérêt. Il faut encourager ce type d'initiatives. La capacité qu'ont ces organismes à s'engager et à influencer des entreprises de tout type et de toute taille devrait être renforcée. Certains pays ont des organismes particulièrement adaptés pour représenter et assister des entreprises de tourisme de petite taille ou centrées sur les communautés. Cette approche pourra être pertinente ailleurs aussi. Dans certains pays, des organisations commerciales locales ou des branches d'organismes nationaux sont présents sur le littoral. Leur rôle peut s'avérer primordial dans la promotion du tourisme côtier durable.

Renforcer la coordination des organismes nationaux publics et privés du tourisme et l'engagement des acteurs envers ceux-ci

La moitié des pays partenaires ont des structures de liaison officielles regroupant les intérêts du secteur touristique public et privé. Certaines sont plus récentes que d'autres et dans certains cas la portée et l'efficacité de ces organismes ont diminué. Ces structures peuvent être utiles au renforcement de l'engagement des acteurs et à la coordination. Cette approche devrait :

- chercher à créer des organismes similaires ou des forums là où il n'en existe pas,
- préciser et renforcer le statut de ces organismes,
- élargir la participation de façon à y inclure les intérêts en matière de conservation et ceux des collectivités, en impliquant par exemple les ONG compétentes,
- les solliciter pour traiter les questions touchant à la durabilité et au tourisme côtier.

Préciser et soutenir le rôle des autorités nationales, régionales et locales dans le développement de la planification côtière et du tourisme durable

La décentralisation de nombreux aspects de gouvernance a été un thème récurrent dans les neuf pays partenaires. Elle offre de grandes opportunités de renforcement de la gestion du tourisme côtier, à condition qu'elle soit bien gérée. Actuellement, les problèmes de répétition potentielle et les faibles capacités institutionnelles sont assez répandus. Les exigences incluent notamment :

- d'établir des normes et directives pour le tourisme durable et pour la performance des processus de gestion que les différents niveaux de gouvernement devront respecter,
- de préciser les rôles et responsabilités des ministères et départements gouvernementaux nationaux, y compris au niveau de leurs antennes régionales et locales, par opposition à ceux du gouvernement local au niveau régional, provincial et local, en matière de planification, de contrôle du développement, de gestion environnementale et de tourisme,
- d'identifier les besoins en ressources et compétences de chaque niveau du gouvernement pour remplir ses obligations et de travailler au renforcement de ses capacités pour y parvenir.

Soutenir le développement et le fonctionnement des organismes de gestion des destinations multipartites à différents niveaux

La mise en place de structures multipartites actives au niveau local, travaillant conjointement avec l'administration locale, devrait être considérée comme un facteur clé pour que la gouvernance et la

gestion du tourisme durable soient efficaces sur le littoral. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales, fondées sur le concept des organisations de gestion des destinations (OGD). On trouve quelques exemples de ces organismes multipartites au niveau local dans les neuf pays partenaires, et cette approche se poursuit sur certains des sites de démonstration.

Ces organismes multipartites doivent considérer :

- les entreprises du secteur touristique privé à l'échelle locale, pour leur permettre de dispenser les connaissances et compétences essentielles, pour comprendre leurs besoins et influencer leurs actions,
- les autorités locales et d'autres organismes publics en charge du tourisme et des fonctions qui en découlent, notamment la planification et la gestion environnementale,
- les ONG locales représentant les initiatives et intérêts environnementaux et sociaux,
- les représentants des collectivités, y compris de toute structure traditionnelle active.

Ces organismes devront avoir des principes et objectifs clairs, mais il pourra s'agir de partenariats libres comme d'organisations plus officielles. Ils demanderont différents niveaux de soutien et de renforcement des capacités selon leur adhésion et le contexte local. Les fonctions de gouvernance et de gestion qu'ils exerceront pourront être multiples : soutenir les programmes locaux de développement et les stratégies touristiques, organiser la formation des entreprises et des acteurs et optimiser les capacités, fortifier les activités de gestion du littoral, collecter et suivre l'évolution des données, diffuser et promouvoir les informations.

- Collecte de données et suivi,
- préparation et mise en œuvre des plans locaux de développement et les stratégies de tourisme,
- organiser des formations et le renforcement des capacités des intervenants,
- activités de gestion des zones côtières,
- fourniture d'information et le marketing.

La situation géographique et la couverture de ces organismes devraient refléter le contexte local sur des côtes différentes. Ils peuvent exister à différents niveaux et exercer des fonctions différentes, comme :

- dans des zones locales qui ont clairement une identité propre, telles que les villes côtières, les paysages définis, les aires patrimoniales, dans les endroits où il est naturel et facile pour les acteurs de travailler ensemble, en concentrant leur attention sur les questions et initiatives relatives au développement et à la gestion sur un plan local,
- dans des zones plus étendues, comme par exemple les régions côtières, en agissant de manière plus stratégique sur la planification intégrée du littoral et sur un plan marketing.

Il est important que les organismes de gestion de destinations touristiques communiquent clairement avec un large éventail de parties prenantes. Cela peut être facilité par la tenue de réunions ouvertes, peut-être deux fois par an, pour rendre compte des actions, identifier et discuter les enjeux et besoins locaux

11.2 Mise en place d'une gamme équilibrée d'outils de gestion

Avant de tirer des conclusions et de formuler des recommandations sur les actions spécifiques de gestion et d'aborder les conséquences du tourisme côtier – ce que nous décrirons plus loin –, cette section s'attache au processus de gestion de manière transversale. Elle couvre une variété d'instruments possibles de gestion, identifie la mesure dans laquelle ils sont utilisés dans les neuf pays partenaires dans l'influence du tourisme côtier et enfin elle étudie leur pertinence et applicabilité possibles dans

le futur. Ces instruments sont décrits au chapitre 2, tirés de la publication *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs* (PNUE/OMT, 2005). Les conclusions sont exposées dans le tableau 11.1 ci-dessous. Les observations concernant ces multiples instruments disponibles sont formulées dans les conclusions et recommandations relatives aux différentes fonctions de gestion présentées plus loin dans la section 11.3.

Il est important de comprendre que la classification des instruments en cinq catégories comme indiqué dans le tableau ne reflète pas la précision et les groupes se chevauchent. Par exemple, certains instruments qui ont été classés comme instruments de soutien (aider les entreprises à être plus durable) pourraient être considérés comme instruments économiques. En outre, les instruments peuvent souvent se renforcer de manière plus réciproque et efficace si elles sont appliquées ensemble.

Les points principaux résultant du tableau 11.1 peuvent être résumés comme suit :

- De multiples outils sont disponibles mais certains sont peu utilisés. Il faudrait veiller à mieux équilibrer leur utilisation à l'avenir.
- On s'en remet beaucoup à la réglementation et aux contrôles mais leur action est affaiblie par leur mauvaise application. Des améliorations sont possibles en augmentant les ressources et en développant de meilleures procédures. Il est cependant nécessaire de compléter cette démarche en utilisant d'autres instruments.
- De manière générale, les mesures et les suivis des performances touristiques, des impacts et de la qualité environnementale restent trop rares.
- Les instruments économiques pourraient avoir une application davantage liée aux critères de durabilité.

Il est possible de fournir plus clairement des informations et des lignes directrices sur le développement et les actions du tourisme durable, grâce au soutien des programmes locaux de renforcement des capacités, à la mise en place et à la promotion des infrastructures.

Tableau 11.1 Les instruments de gestion et leur application

Instruments	Processus	Utilisation actuelle dans les neuf pays	Potentiel pour leur application future
<p>Les instruments de mesure : Pour déterminer les niveaux du tourisme et les impacts, et pour rester informés des changements existants ou éventuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des indicateurs de durabilité • Suivi régulier des performances par rapport à ces indicateurs • Identification des limites de capacité et des changements acceptables 	<p>En général, la collecte des données et leur suivi sont un point faible dans tous les pays, y compris les données de base sur le produit touristique, la performance et les projets d'investissement. Le suivi des conditions environnementales est souvent irrégulier et incomplet.</p>	<p>Les exercices de suivis, coûteux, ne sont pas réalisables sur une base régulière. Des indicateurs de base sur la performance touristique et les impacts pourraient être adoptés au niveau des destinations (et peut-être pour l'ensemble du littoral), couvrant les flux de visiteurs, le taux d'occupation des hôtels, la gestion des emplois et des fournitures, les propositions de développement et les aspects de qualité environnementale (le volume des déchets, la qualité de l'eau, les conditions de la biodiversité, etc.). La régularité du suivi et le soutien des acteurs devraient devenir possibles en rendant les mesures de suivi pratiques et au moyen d'enquêtes. Les limites des changements acceptables pourraient être identifiées.</p>

Instruments	Processus	Utilisation actuelle dans les neuf pays	Potentiel pour leur application future
<p>Les instruments de commande et de contrôle : Pour permettre aux gouvernements d'exercer un contrôle strict sur certains aspects du développement et des opérations, en étant soutenus par la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Législations, réglementations, inspections et délivrance de permis • Planification de l'utilisation des terres et contrôle du développement 	<p>Ce sont là les principaux types d'instruments de gestion utilisés dans les neuf pays. Chaque pays a des processus législatifs et des méthodes d'inspection concernant le nouveau développement et l'exploitation des entreprises touristiques. Toutefois, la plupart des pays souffrent de sérieux problèmes de couverture, de mise en application et de suivi, principalement en raison d'un manque de capacités et de ressources.</p>	<p>Il est important de maintenir un système de réglementation et de contrôle qui serait soutenu par la législation. Il est nécessaire de rendre le système plus efficace et actif, sans perdre de vue les contraintes financières et les limites de ressources. La simplification et la clarification de ces procédures pourraient accompagner cette mesure, garantissant un soutien plus fort du secteur privé et des autres acteurs, et rationalisant et harmonisant les processus de contrôle. Il est important d'étendre la couverture des plans d'utilisation des terres sur le littoral.</p>
<p>Les instruments économiques : Pour influencer les comportements et les impacts grâce à des moyens financiers et envoyer des signaux par le biais du marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes et charges pour décourager et pénaliser certaines actions et augmenter les revenus pour la conservation et la gestion • Incitations financières (subventions, allègements fiscaux, etc.) pour encourager l'amélioration des opérations 	<p>Ces instruments ont été relativement peu utilisés pour influencer la durabilité du tourisme. Les incitations de développement, comme les allègements fiscaux, ont tendance à vouloir encourager les investissements plutôt qu'à modifier leur nature. Certains revenus directs des touristes, comme les frais d'entrée dans les parcs, sont en partie collectés et affectés pour soutenir la conservation.</p>	<p>La tarification des services tels que l'énergie, l'eau et la gestion des déchets doit être approfondie pour explorer son utilisation potentielle comme instrument pour encourager le développement et l'exploitation durable. Les recettes issues des taxes, comme les frais d'admission et charges de concessions, devraient être affectées aux initiatives de conservation locale et à celles portant sur les moyens de subsistance.</p>
<p>Les instruments de volontariat : Pour encourager, guider et identifier l'adhésion volontaire des acteurs aux approches et pratiques de durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de recommandations et de codes de conduite • Rapports sur le développement durable par les entreprises et les destinations touristiques • Évaluation volontaire de la durabilité et de la certification 	<p>Il existe quelques bons exemples pratiques de lignes directrices pour les projets de tourisme côtier et de codes pour certaines activités, mais l'application de ces approches a été très inégale. Les rapports sur la durabilité rédigés par les grandes entreprises sont de plus en plus nombreux, en lien avec les RSE. Certains pays ont une certification volontaire pour le tourisme durable mais ils sont peu nombreux en termes de pourcentage.</p>	<p>Il y a un fort potentiel pour parvenir à une meilleure exploitation des lignes directrices et des codes, à condition que ceux-ci soient diffusés et soutenus adéquatement. Les entreprises individuelles pourraient être encouragées à produire davantage de rapports, éventuellement par le biais de pressions mutuelles qu'elles exercent entre elles et de leurs chaînes d'approvisionnement. Les résultats obtenus par les entreprises en adoptant une approche durable devraient être décrits et diffusés pour en encourager d'autres. Pour atteindre l'ensemble du secteur, il faut soutenir la certification, sans toutefois se reposer sur elle.</p>

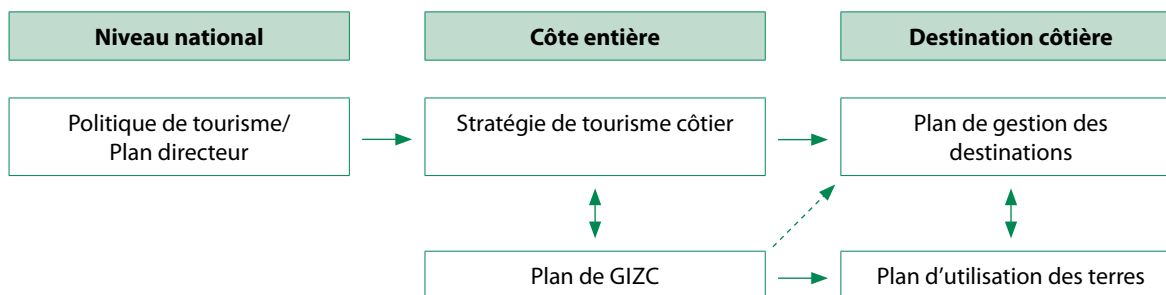
Instruments	Processus	Utilisation actuelle dans les neuf pays	Potentiel pour leur application future
Les instruments de soutien : Pour fournir des services et apporter un soutien sur les lieux de destination qui encouragent et facilitent la recherche de la durabilité par les entreprises, les touristes et les autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'infrastructures et de services, tels que le recyclage et la gestion des déchets, les énergies renouvelables, etc. Renforcement des capacités, y compris à conseiller et à former sur la durabilité Sensibilisation aux bonnes pratiques et aux produits durables de par la mise à disposition d'informations et la promotion 	Les infrastructures et services concernés qui sont disponibles dans les destinations côtières sont dans le meilleur des cas inégaux et peuvent ne pas être adaptés. Des initiatives de renforcement des capacités ont été lancées mais là aussi de façon sporadique. L'identification des approches de durabilité dans la promotion tend à se limiter principalement au secteur privé.	L'amélioration des services pour soutenir la durabilité (ex : la gestion de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, le traitement des déchets) est nécessaire et devrait se poursuivre dans le temps. Il y a un besoin, un potentiel et un intérêt considérables pour un plus grand renforcement des capacités et des opportunités pour accroître la quantité d'informations et développer la sensibilisation au sein des entreprises, chez les touristes et dans les collectivités, y compris par la diffusion des résultats comme indiqué plus haut. Une commercialisation discrétionnaire des produits de tourisme durable peut être utile pour encourager et soutenir les bonnes pratiques.

11.3 Consolider la planification et la gestion du tourisme littoral

Cette étude s'est penchée en détail sur les actions liées à cinq domaines essentiels de la planification et de la gestion, visant à consolider la viabilité du tourisme littoral et à influencer l'impact sur les communautés et l'environnement locaux, notamment : planifier la zone côtière de tourisme durable ; influencer le développement ; influencer les opérations des entreprises ; gérer l'environnement côtier ; et soutenir les moyens de subsistance des communautés. Cette partie décrit les conclusions et les recommandations ayant trait à chacun de ces aspects.

Intégrer la planification du tourisme dans un contexte de gestion côtière élargi

La planification du tourisme sur la côte devrait impliquer plusieurs stratégies et plans qui se soutiennent et sont reliés entre eux. Cette relation est illustrée dans le schéma ci-dessous.



Les départements du gouvernement qui sont chargés de la planification économique et de l'aménagement du territoire et de l'environnement devraient prendre la direction stratégique de la planification et de la gestion côtière, avec une contribution marquée du ministère et des agences nationales chargés du tourisme. Ceux-ci, à leur tour, doivent s'assurer du bon engagement de l'industrie. Dans certains pays, les corps régionaux responsables du littoral doivent aussi jouer un rôle actif.

La planification au niveau des destinations locales sur la côte doit inclure l'administration locale, en suivant les procédures instaurées nationalement et avec le soutien des organismes nationaux. Les organismes ou réseaux de parties prenantes locales, incluant le tourisme, les intérêts communautaires et de conservation, et les ONG, doivent être étroitement liés à cette démarche. L'instauration d'organismes de gestion de destination à parties prenantes multiples a été abordée au paragraphe 11.1.

Structures et plans de GIZC complets, avec une forte contribution stratégique du tourisme

Les neufs pays partenaires se trouvent à différentes étapes de mise en place de la GIZC, comme nous l'avons décrit dans la partie 6.1. Ceci doit être actualisé ou complété de différentes manières. Le processus doit être fondé sur la connaissance des possibilités, des besoins et des impacts touristiques comme suit :

- impliquer les intérêts touristiques des secteurs public et privé (y compris les prestataires de services et les voyageurs) dans les organismes et les réunions de coordination et de planification de la GIZC,
- entreprendre ou actualiser une étude complète des conditions, des points sensibles et des pressions du littoral, ce qui devrait inclure un audit et une évaluation des installations et des ressources touristiques,
- préparer un plan de GIZC pour le littoral entier et englober tous les secteurs pertinents,
- préparer un cadre stratégique de tourisme littoral parallèle au plan de GIZC tout en l'alimentant. Ceci devrait être fondé sur les politiques nationales de tourisme et sur tout plan directeur existant pour le tourisme. Il convient de considérer les performances, les tendances, les marchés, les ressources, les points forts et faibles des produits, et la compétitivité actuelle du tourisme. Un tel cadre devra contenir des considérations spatiales pour différentes parties du littoral en termes de possibilités et de problèmes touristiques.

Une attention particulière devra être accordée au maintien du niveau d'engagement de l'organisme de coordination de la GIZC au fil du temps. Il faudra que le Gouvernement fasse preuve d'un engagement continu envers le processus, ce qui inclut de procurer un budget de mise en œuvre, plutôt que de ne compter que sur les subventions internationales.

Préparer et mettre en œuvre les plans de gestion de destination pour les sites côtiers

Des plans de gestion de destination détaillés et spécifiques, équivalents à des plans d'actions/stratégies de tourisme local, devront être préparés pour des destinations spécifiques sur la côte, notamment celles présentant le plus de potentiel et celles étant le plus pressées par le développement. En reflétant les thèmes abordés dans la partie 6.3, ces plans de gestion de destination devront :

- être fondés sur une concertation étroite avec les parties prenantes locales existantes ainsi que la communauté au sens large,
- impliquer une évaluation de base des produits, marchés et ressources, y compris les contraintes et les problèmes à traiter,
- inclure une vision et des objectifs,

- prévoir un plan d'action, incluant des travaux sur le renforcement des capacités, le développement de produits, les infrastructures et le marketing, tous visant à consolider à la fois les performances et la durabilité du tourisme existant et futur,
- être étroitement lié à tout cadre stratégique d'ensemble pour le tourisme littoral (voir ci-avant) et aux politiques nationales/plans directeurs en matière de tourisme, d'environnement et de développement durable,
- inclure le rassemblement de données sur les performances et les impacts, instaurer des indicateurs de base sur la durabilité, et inclure des actions englobant un suivi et des observations simples.

En collaboration avec l'administration locale et en tirant leurs informations de l'expertise nécessaire, les parties prenantes locales du tourisme sont les mieux placées pour élaborer ces plans de gestion de destination. Ce sont le savoir et l'expérience des initiatives locales pour consolider les liens entre le tourisme, les communautés et la conservation sur le littoral, tels que ceux recherchés sur les sites de démonstration du projet COAST, qui doivent alimenter ce processus.

Préparer et mettre en œuvre des plans locaux d'utilisation des terres (ou plans directeurs) indiquant les sites de développement et d'activités de tourisme appropriés

Les plans d'utilisation des terres doivent être préparés de manière systématique à l'échelon local. Ils doivent refléter la vision du tourisme, le potentiel et les défis identifiés dans le Plan de gestion de destination, tout en considérant les contraintes particulières des sites individuels. Ils doivent également être reliés au plan de GIZC d'ensemble. Lors de la détermination des utilisations appropriées et des niveaux de développement dans différentes zones et sites, une attention particulière devrait être accordée à la conservation des habitats et à la biodiversité, ainsi qu'au paysage, aux valeurs culturelles, et aux besoins communautaires. Les plans devraient être fondés sur une concertation locale efficace et ils devraient être diffusés largement, avec l'engagement ferme des parties prenantes de s'y conformer.

Renforcer l'évaluation et le traitement des projets de développement du tourisme

Dans les neufs pays, des procédures d'évaluation et de contrôle du développement sur la côte sont en place, mais elles pourraient être considérablement renforcées afin d'améliorer l'efficacité du processus tout en encourageant des résultats positifs en matière de développement durable touristique.

La responsabilité principale pour la prise de mesures incombe aux départements et agences nationaux chargés de la planification et de l'évaluation environnementale, collaborant avec les départements et les agences chargés de la promotion du développement, avec la contribution marquée des ministères et des agences du tourisme. Il est très important que l'administration locale soit pleinement engagée dans la consolidation des procédures, en lien avec les parties prenantes locales.

Renforcer l'application efficace des EIE pour le développement du tourisme côtier

Des obligations d'EIE existent dans tous les pays et représentent le véhicule le plus facilement disponible pour influencer le développement. La présente étude a révélé plusieurs faiblesses et sources de préoccupation sur la façon d'appliquer les EIE au développement du tourisme littoral. Dans chaque pays, cela doit être revu en détail, ce qui pourrait indiquer un besoin de changements génériques des procédures d'EIE ou un resserrement plus spécifique quant à leur application au tourisme. Les critères particuliers à aborder incluent de :

- garantir que toutes les propositions de développement du tourisme sur le littoral soient soumises à un degré approprié d'analyse environnementale qui soit juste et approprié à la taille et la situation du projet et la sensibilité de la région,

- clarifier les types de projets sujets à des EIE complets et les procédures à l'étape de cadrage pour déterminer l'approche requise, et maintenir leur cohérence,
- revoir les critères et les procédures d'EIE pour refléter les circonstances des petits projets, afin que les postulants soient préparés et en mesure de remplir ces critères plutôt que de chercher à les éviter,
- garantir que les EIE soient menées objectivement et dans la transparence par des spécialistes compétents et impartiaux,
- examiner la portée et le contenu requis des EIE, y compris une couverture appropriée des impacts sociaux et environnementaux,
- renforcer la concertation avec la communauté et sa participation aux EIE,
- adapter le calendrier de rapport d'EIE suffisamment tôt pour lui permettre d'être pleinement influent,
- consolider l'exécution des critères, avec une surveillance, établissement des rapports et un suivi améliorés.

Revoir et améliorer le processus de traitement et d'approbation des projets

La plupart des pays disposent d'un processus élargi de traitement et d'approbation de projets de développement requérant la contribution de l'administration locale et des agences nationales. D'une part, cela est positif dans la mesure où il devrait assurer que les intérêts des parties prenantes nationales et locales soient reflétés. D'autre part, cela peut entraîner un manque de cohérence et des retards. La durée requise pour traiter les candidatures est très variée selon les pays. Les contraintes en termes de capacités au sein des bureaux de la planification et des autres départements administratifs représentent souvent un problème majeur. En général, il est nécessaire de revoir et de rationaliser les procédures, afin d'améliorer l'efficacité et l'objectivité.

Fournir des directives claires sur le développement du tourisme littoral

Définir des directives claires pour les promoteurs potentiels de projets de tourisme littoral pourrait entraîner beaucoup de résultats. De telles directives devraient inclure les points suivants :

- une présentation des possibilités de tourisme littoral, telles qu'elles sont identifiées dans les politiques et plans,
- une description claire des étapes à suivre pour soumettre des propositions et en demander l'approbation, y compris les renseignements nécessaires à chaque étape,
- la spécification des règlements et obligations juridiques concernant le développement côtier. Ceux-ci pourraient exiger plus de clarté, notamment sur la question critique des zones côtières non constructibles qui ne sont pas encore spécifiées dans certains pays,
- des informations sur tout plan d'aménagement ou d'utilisation des terres en place, qui orientent le développement,
- des directives pratiques sur les types de développement considérés comme les plus appropriés pour des types de sites particuliers, incluant des orientations sur la conception, les matériaux, etc. Les questions de densité, de hauteur, d'impact sur la biodiversité, d'énergie, d'eau et de gestion des déchets devront être abordées,
- des directives pratiques sur les relations avec les communautés locales et la conception des développements et des opérations afin de produire des avantages au niveau local.

Ces directives devraient être élaborées par les ministères ou les agences du tourisme, conjointement avec les départements de promotion de la planification, de l'environnement et du développement. Elles devraient servir à influencer les promoteurs et également comme point de référence pour tous les organismes nationaux et locaux du gouvernement et les autres parties engagées dans le traitement et commentaire des propositions.

Exercer une influence sur le développement grâce au conseil et l'assistance

Des directives claires peuvent fournir une bonne base pour s'assurer que les projets soumis prennent en considération les questions de durabilité ; il y a plusieurs façons d'inciter cela de manière proactive, notamment au moyen des travaux des agences du gouvernement en faveur du développement et de la promotion du tourisme lorsqu'elles sont en contact avec les promoteurs :

- fournir aux promoteurs un interlocuteur unique pouvant aider à guider la procédure et offrant des conseils sur les critères – dans certains pays, les agences gouvernementales de promotion peuvent remplir cette fonction,
- veiller à ce que les API et les autres points focaux soient pleinement conscients des enjeux du développement durable du tourisme côtier et qu'ils reflètent cela dans leur travail,
- encourager le dialogue précoce avec les autorités locales, d'autres organismes publics, les ONG pertinents et les communautés locales.

Renforcer l'utilisation des instruments économiques pour modeler le développement

Nous pourrions maximiser l'utilisation des incitations financières, d'autres formes d'incitations et arrangements commerciaux, puis les lier à des conditions de durabilité dans le but d'encourager et de soutenir le développement d'un tourisme côtier plus durable. Parmi les approches pertinentes, on peut noter :

- l'examen du système d'allégement fiscal actuel ou d'autres incitations afin de s'assurer que ceux-ci ne favorisent pas des formes de développement du tourisme non durable,
- la poursuite de l'utilisation de l'allégement fiscal conditionnel ou d'autres incitatifs financiers pour assurer un développement qui répondent aux exigences de durabilité,
- l'extension des allègements fiscaux ou de subventions à certains investissements et achats spécifiques, y compris la technologie pertinente,
- veiller à ce que les incitations financières pertinentes soient clairement encouragées et faciles à obtenir,
- examiner et adapter les politiques et les pratiques relatives à l'octroi des droits et des concessions pour la poursuite des activités de tourisme et relier cela à des exigences de développement durable, soutenu par l'accord.

Améliorer le suivi et la gestion des entreprises touristiques

L'impact des entreprises touristiques sur l'environnement et les communautés locales peut être traité par un ensemble de règlements appliqués par des inspections officielles et par des mesures de soutien et volontaires, pour encourager et reconnaître les bonnes pratiques de gestion.

La responsabilité de la prise de mesure incombe au ministère du tourisme ou aux agences, ainsi qu'aux ministères et agences de la gestion environnementale, ou liés à d'autres aspects du fonctionnement des entreprises. Les organismes de commerce touristique du secteur privé doivent être impliqués pleinement

dans la conception des initiatives et dans leur communication efficace aux entreprises. Cela devrait aussi impliquer l'administration locale et les organismes de parties prenantes du tourisme qui doivent soutenir la mise en œuvre à l'échelon local.

Renforcer la portée et le pouvoir des processus d'inspection

Les neuf pays mènent des inspections des entreprises touristiques qui incluent une vérification de la gestion environnementale par rapport à des normes de référence. Toutefois, dans la plupart des cas, couvrir toutes les entreprises présente un problème en raison d'un manque de capacités, et les inspections n'abordent pas toujours de manière appropriée tout l'éventail des questions de durabilité dans le cadre des opérations des entreprises. En particulier, les entreprises touristiques plus petites, où l'on risque davantage de trouver une gestion environnementale faible suite à un manque de normes d'entreprise, se sont avérées difficiles à atteindre.

Plusieurs plans d'action peuvent être étudiés pour consolider la portée et l'efficacité du processus d'inspection, notamment en :

- s'assurant que toutes les entreprises touristiques soient informées des normes et des règlements environnementaux et de leurs obligations,
- revoyant la portée des différentes inspections pour garantir que les questions environnementales et sociales de base (normes de travail, impact communautaire, etc.) sont couvertes,
- œuvrant à la coordination des différentes inspections – notamment entre la direction du tourisme, l'agence environnementale et l'inspection sanitaire locale,
- renforçant le suivi de l'état de l'environnement (qualité de l'eau et de l'air, habitats, etc.) dans les zones où la présence d'entreprises touristiques est importante et relier les changements à la source,
- consolidant le suivi et la mise en application des améliorations requises,
- resserrant les exigences de rapport annuel des entreprises sur la gestion environnementale et le suivi sur les manques de conformité,
- travaillant avec des types d'entreprises spécifiques sur des codes de pratiques pour des activités particulières,
- cherchant à aligner les normes et l'inspection par-delà les frontières (y compris les frontières nationales) quand on a affaire à une ressource maritime partagée.

Stimuler et assister l'amélioration de la gestion environnementale (durabilité) des entreprises touristiques

Dans tous les pays, il est possible de travailler directement avec les entreprises du secteur privé pour les encourager et les assister dans la consolidation de leur gestion environnementale, incluant leur impact social local. Bien que le niveau de sensibilisation sur ces questions varie considérablement entre les régions et les entreprises individuelles, notre étude a trouvé dans tous les pays un intérêt suffisant pour pouvoir l'édifier. Le défi est de diffuser la réponse de ceux déjà engagés auprès des autres ayant encore besoin d'apporter des changements. L'élément clé est de souligner et démontrer les avantages de la durabilité. Voici des mesures pertinentes à mettre en œuvre :

- discuter et obtenir le soutien des associations et organismes de commerce touristiques,
- travailler avec les organismes du secteur privé pour concevoir et offrir des formations utiles dans les destinations locales du littoral,

- diffuser des informations sur les économies réalisées et les autres avantages obtenus par les entreprises.
- renforcer les liens entre les entreprises privées et les ONG environnementales et sociales locales qui peuvent partager leurs conseils, leur expertise et leurs liens avec la communauté locale et les projets sur la biodiversité,
- promouvoir des programmes de certification volontaire, afin de stimuler une approche plus complète de la durabilité dans certaines entreprises et d'identifier et reconnaître les bonnes pratiques,
- encourager les voyageurs à avoir des exigences de durabilité envers leurs prestataires de services.

Un élément important de soutien aux entreprises touristiques dans leur gestion environnementale est l'amélioration des infrastructures et des services utiles dans la destination, comme le recyclage et les installations de gestion des déchets.

Utiliser des instruments économiques pour favoriser la durabilité de l'exploitation touristique

On peut aussi utiliser des instruments économiques pour influencer sur les choix de gestion et promouvoir les bonnes pratiques, notamment par les actions suivantes :

- Analyser la tarification et la facturation des services collectifs et des services (énergie, eau, gestion des déchets, etc.) aux entreprises touristiques, dans le but d'encourager un approvisionnement et des pratiques plus durables,
- étudier, mettre en place et promouvoir les incitations financières pertinentes, comme par exemple les dégrèvements fiscaux ou les aides pour des achats favorisant les pratiques de gestion durable et l'utilisation de technologies vertes,
- offrir une plus grande visibilité aux entreprises touristiques durables (notamment à l'aide de systèmes de certification) dans le cadre de campagnes de marketing.

Par ailleurs, il est important de tenir compte des besoins commerciaux des entreprises touristiques du littoral pour assurer leur viabilité économique, en les aidant à avoir une activité rentable toute l'année, par exemple par des actions appropriées de marketing de la destination.

Aborder les questions de gestion du littoral qui affectent le tourisme

L'étude a indiqué plusieurs aspects de la qualité et des changements environnementaux ayant une influence déterminante sur le futur du tourisme littoral dans les destinations. Cela inclut en particulier la propreté et la gestion des déchets solides, l'érosion du littoral et la conservation des paysages, des habitats et de la biodiversité, y compris la gestion des récifs et du milieu marin.

Des mesures spécifiques pour répondre à ces questions seront mieux prises au niveau local, en impliquant les parties intéressées du tourisme, de la communauté et de la conservation ainsi que l'administration locale, ce qui pourra impliquer des structures de gestion de destination coordonnées, comme nous les avons identifiées dans le paragraphe 11.1. Les ONG locales sont considérées comme ayant un rôle particulier à jouer dans la facilitation des mesures. Le gouvernement national et les agences internationales devraient encourager et soutenir les initiatives locales.

Surveiller les changements environnementaux et coordonner la réponse

Une approche systématique est nécessaire pour suivre les évolutions, garantir une réponse efficace et réaliser des améliorations continues. Les mesures à prendre devraient inclure les points suivants :

- maintenir un programme pour surveiller l'état de l'environnement, incluant les processus physiques, la perte d'habitat, les déchets et la pollution, en se servant d'indicateurs de base et de l'observation,
- définir clairement la responsabilité entre les différentes agences et parties prenantes locales s'agissant de rendre compte et de répondre aux changements et de prendre des mesures,
- instaurer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives spécifiques communes entre les parties prenantes locales.

Améliorer la planification et la gestion des usages de loisir et autres des ressources côtières terrestres et marines

Dans de nombreuses zones, il convient d'aborder de façon plus systématique la gestion des environnements côtiers en s'appuyant sur un travail de planification, la réglementation et la participation constructive des usagers. Cela vaut pour les usages à des fins de tourisme et de loisir, mais aussi à d'autres fins comme la pêche ayant une incidence sur le tourisme. Les actions pertinentes consistent notamment à,

- travailler avec les parties prenantes du tourisme afin d'améliorer la connaissance des impacts, les mesures de prévention et l'application des codes de conduite,
- établir des plans de gestion des récifs et du milieu marin dans le cadre plus large de la planification des littoraux et des destinations, y compris le zonage des différents usages selon qu'il conviendra,
- clarifier, communiquer et faire appliquer la réglementation sur les différents usages et les pratiques,
- étendre la couverture des zones protégées là où c'est durable et où cela se justifie.

Sensibiliser la communauté et obtenir son engagement en matière de conservation et de gestion

Dans les neuf pays, il existe de nombreux exemples d'engagement des communautés locales dans des initiatives de conservation et de gestion, notamment les sites de démonstration COAST. Les mesures pertinentes à prendre incluent :

- instaurer des groupes ou divisions communautaires de conservation ou de gestion, favorisés par la formation, des outils et des ressources,
- ancrer des programmes éducatifs dans les écoles,
- travailler avec les médias locaux pour diffuser des messages sur la conservation,
- relier les initiatives de conservation et de gestion aux projets touristiques et à la création de revenus (développé ci-après),
- encourager les employés et les responsables de petites entreprises du tourisme à se faire les champions de la conservation dans leurs communautés,
- organiser des rassemblements pour nettoyer les plages ou d'autres événements analogues en vue de faire un travail de sensibilisation, d'encourager la participation et d'obtenir un effet bénéfique direct pour l'environnement.

Générer des ressources grâce au tourisme pour soutenir la conservation et la gestion

Les revenus du tourisme et le soutien des entreprises touristiques peuvent apporter une source directe de financement de la gestion et de la conservation. Voici des possibilités particulières à explorer :

- utiliser une part des recettes des entrées dans les zones et sites protégés et des concessions avec les voyageurs directement pour la conservation dans les lieux concernés ou d'autres lieux ayant des besoins particuliers,
- encourager les entreprises touristiques à instaurer ou soutenir des initiatives de conservation,
- rechercher des programmes de dons ou d'autres formes de dons,
- utiliser les recettes d'amendes et de pénalités pour soutenir la conservation.

Rechercher de meilleurs bénéfices pour les communautés locales

L'apport de bénéfices issus du tourisme pour les communautés locales doit représenter un but important de durabilité à part entière. Néanmoins, il faut reconnaître le bénéfice potentiel de la conservation découlant de l'engagement des communautés dans les activités liées au tourisme, qui, elles, dépendent d'un environnement intact. Cet objectif associé devrait influencer la façon dont les initiatives sont formées et promues.

Les mesures pour obtenir l'engagement des communautés locales et leur bénéficiaire sont mieux élaborées et réalisées au niveau de la destination locale. L'un des critères fondamentaux est d'engager activement la participation des entreprises du secteur privé, qui pourront collaborer avec les ONG, les organismes publics et les parties prenantes intéressées, directement ou par le biais des organismes de gestion de destination locale. Au niveau national, les agences de tourisme et les organismes du commerce peuvent aider les initiatives communautaires grâce à leurs politiques et mesures, comme le soutien aux entreprises et le marketing.

Il est important de préciser d'emblée comment le tourisme profite actuellement aux moyens de subsistance des communautés côtières à travers une simple analyse de la chaîne de valeur qui consiste à poser des questions aux entreprises et aux touristes et d'établir le nombre des flux touristiques et des dépenses liées. Il est également important de préciser les besoins et les objectifs sociaux et environnementaux et comment ceux-ci sont liés, de sorte que les actions puissent être bien réalisées. Différents mécanismes de réduction de la pauvreté au moyen du tourisme ont été identifiés par l'OMT¹ et doivent être reflétés par les mesures à prendre.

Renforcer les conditions de l'offre et de la demande pour la croissance de l'emploi local

L'emploi de personnel local directement dans le secteur du tourisme est le principal moyen de générer des bénéfices locaux. La priorité à l'emploi local est très inégale dans les neuf pays. Voici des mesures qui pourront renforcer cet aspect :

- obtenir des informations et les opinions d'entreprises sur les sources d'emploi et les problèmes qui affectent le recrutement de personnel local,
- renforcer la sensibilisation et les compétences du tourisme sur le lieu de destination par la communication, l'éducation et l'offre de formation,
- augmenter la demande d'employés à l'année en augmentant le marketing visant particulièrement à générer des activités hors-saison,

1 OMT 2004 et 2009.

- encourager les entreprises du secteur privé à embaucher du personnel local et à offrir aux individus locaux des perspectives de carrière à long terme,
- étendre et améliorer l'offre de possibilités de formation professionnelle disponibles localement pour les destinations côtières.

Établir et entretenir des chaînes d'approvisionnement locales

Il existe des possibilités de consolider les chaînes d'approvisionnement d'aliments et d'artisanat dans la plupart des pays, avec de grandes variations dans la portée dans laquelle cet aspect est géré. Des initiatives impliquant des groupes de parties prenantes locales et peut-être exécutées par des ONG, pourraient inclure des actions comme :

- offrir un cadre aux entreprises pour auditer leurs fournisseurs actuels,
- rechercher et œuvrer à la praticabilité d'un système d'approvisionnement agricole coordonné reliant les petits exploitants et les hôtels,
- étudier et consolider les liens entre les pêcheurs locaux, les entreprises touristiques et les touristes,
- renforcer les liens entre les hôtels et les artisans/artistes locaux, afin de leur donner l'opportunité de vendre leurs produits et d'offrir leurs services aux hôtels et dans les hôtels.

Gérer le commerce local informel

La vente de biens et services aux touristes sur les plages et les zones entourant les hôtels est un phénomène particulier au tourisme littoral, créant des problèmes de harcèlement tout en représentant une source de revenu pour les communautés pauvres. Des progrès ont été réalisés dans certains pays, grâce au dialogue, à la réglementation, à des permis, au travail en réseau, à la formation et aux mécanismes de soutien. Des codes de conduite pour les commerçants, les entreprises du tourisme et les touristes se sont avérés utiles. Ces approches (expliquées dans le chapitre 10) doivent être approfondies et recherchées.

Favoriser des initiatives communautaires qui répondent aux critères de durabilité et de réussite

Dans la plupart des pays, on trouve des initiatives où la communauté offre aux touristes des expériences locales. Beaucoup d'entre elles comprennent des visites de villages et de sites naturels. Certaines communautés côtières offrent ou sont intéressées à proposer également des excursions en bateau et des activités marines. Souvent, il existe une relation directe entre ces initiatives et les activités de conservation. C'est pourquoi il faut favoriser ce type de possibilité. Cependant, procurer des revenus importants aux communautés et entretenir leur intérêt dans le processus s'est révélé un défi. Une telle approche doit inclure les points suivants :

- encourager et favoriser les initiatives qui répondent aux critères nécessaires à la durabilité et au succès, en lien à l'accès au marché, à la qualité, à la sécurité et aux autres aspects soulignés dans le paragraphe 10.3,
- recherche l'assistance et le soutien des agences et des ONG ayant de l'expérience dans le tourisme communautaire, et qui existent dans la plupart des pays,
- encourager les touristes et les entreprises touristiques à soutenir les projets communautaires, y compris les projets généraux à caractère social et les initiatives touristiques.

11.4 Responsabilité et capacité à performer

Les mesures soulignées dans ce chapitre fournissent un cadre complet d'amélioration de la gouvernance et de la gestion, en faveur d'un tourisme littoral durable en Afrique. Réaliser ces mesures demeure un défi fondamental. Cette partie finale présente quelques conclusions générales, fondées sur l'expérience des neuf pays, sur la responsabilité et les capacités de quatre types d'acteurs essentiels pour amener les changements nécessaires.

Le secteur public

Dans l'ensemble, la responsabilité de la conservation des environnements littoraux et du bien-être des communautés littorales doit incomber au gouvernement, qui doit fournir un cadre juridique de protection de développement durable, et garantir que des processus de gestion efficaces soient en place. Cependant, de nombreuses questions quant à la capacité des gouvernements à remplir ces rôles persistent, en raison de leurs capacités financières et humaines limitées. La décentralisation et le transfert des responsabilités de gestion à l'administration locale et aux organismes du secteur public représentent la possibilité d'élargir la portée et de traiter les problèmes là où ils se présentent, mais cela est souvent affecté par le manque de compétences, de connaissances et de capacités au niveau local.

Dans de nombreux pays, bien que les procédures de contrôle et de gestion soient établies, le manque de transparence et d'objectivité de leur exécution est une source de préoccupation considérable.

Ces problèmes révèlent le besoin de :

- édifier les capacités à tous les niveaux du gouvernement,
- ouvrir les procédures à un contrôle effectif, en faisant participer les communautés et les autres parties prenantes,
- coordonner les tâches et les travaux en partenariat dans le gouvernement et entre les parties prenantes, de la façon décrite dans ce rapport.

Le secteur privé

Les problèmes de ressources et de capacités dans le gouvernement indiquent le besoin fondamental d'engagement des entreprises du tourisme dans le secteur privé à agir de manière responsable envers l'environnement et les communautés, et à cautionner cela par les mesures appropriées. De nombreuses entreprises ont déjà les capacités nécessaires ou peuvent les acquérir ; et les prestataires de services touristiques comme les hôtels et les complexes de vacances, adhèrent de plus en plus au développement durable dans leurs politiques de RSE ; ils le projettent dans leurs marques et à leur marketing, et exigent de leurs fournisseurs locaux à répondre aux critères de durabilité et de CSR (et parfois les y aident). Il existe aussi des exemples de propriétaires et d'exploitants individuels en Afrique qui sont dévoués à soutenir les communautés et la conservation. Le défi est de diffuser cette approche plus largement au sein du secteur privé.

Diffuser la responsabilité auprès du secteur privé souligne le besoin de :

- renforcer le travail en réseau et l'engagement entre les entreprises et les parties prenantes à tous les niveaux, surtout dans les lieux de destination,
- comprendre les besoins des entreprises ; apporter des conseils et des formations pertinents ; et, reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques,
- encourager l'influence interentreprises sur les fournisseurs à tous les niveaux.

Les ONG et les organismes de la société civile

Le « troisième secteur » a potentiellement un rôle très important à jouer dans le domaine de la facilitation et du renforcement des capacités. Une des possibilités clés est la participation des ONG locales (dont certaines peuvent être reliées à des ONG internationales) dans les destinations, pour rassembler les différents intérêts et fournir une assistance et leur expertise. Les organismes universitaires et de recherche, les instituts de formation et les consultants locaux peuvent aussi apporter un savoir et des services précieux. Les ONG peuvent servir de canal efficace pour délivrer le soutien et le financement extérieurs.

Cela implique les besoins suivants :

- garantir l'implication entière des ONG et des organismes de la société civile dans la planification du littoral et dans les partenariats de gestion de destination,
- consolider le savoir des ONG en matière de tourisme parallèlement à leur développement communautaire et leur expérience en conservation,
- encourager les entreprises du tourisme (ou les réseaux) à travailler avec les ONG et les organismes de la société civile en faveur de la consolidation de leur gestion et de leur portée, et vice versa.

Les agences internationales d'aide

Les agences internationales qui soutiennent des programmes multi- ou bilatéraux de financement et d'assistance technique doivent continuer d'aider les nations africaines dans la planification et la gestion du tourisme sur leur littoral. Ils doivent reconnaître le tourisme comme un problème clé lié à l'économie et à l'environnement, ayant rapport aux programmes internationaux dans ces deux domaines, tout en requérant une attention experte à part entière. L'assistance internationale peut aider les deux grâce au financement et en permettant le partage d'expérience et de connaissances entre les pays. Néanmoins, il est clairement nécessaire de s'assurer que toute assistance future soit bien concentrée dès le départ et que les pays récepteurs réalisent pleinement sa valeur et l'utilisent au maximum.

Optimiser l'appropriation et les valeurs locales signifie de :

- concevoir les programmes en lien étroit avec les exigences des pays récepteurs et des parties prenantes locales, avec leur pleine participation,
- encourager les pays récepteurs à définir leurs propres priorités et mesures à partir des conseils fournis,
- soutenir le renforcement des capacités nécessaire à tous les niveaux pour permettre les parties prenantes publiques, privées et du secteur tertiaire à remplir leur rôle de manière qualifiée et avec confiance.

Acronymes

ALMA	Association pour la propreté et l'environnement (Mozambique)
API	Agence gouvernementale de promotion des investissements
ASSET	Association des petites entreprises touristiques (Association of Small Scale Enterprises in Tourism, Gambia)
BMU	Unité de gestion des plages (Beach Management Unit)
CDB	Convention sur la diversité biologique
COAST	Actions collaboratives pour le tourisme durable (Collaborative Actions for Sustainable Tourism)
EIE	Evaluation d'impact environnemental
EMCA	Acte de coordination et de gestion de l'environnement (Environmental Management and Coordination Act, Kenya)
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
GIEPA	Agence gambienne pour la promotion des investissements et de l'export (Gambia Investment and Export Promotion Agency)
GTA	Autorité gambienne du tourisme (Ghana Tourism Authority)
GTB	Comité touristique ghanéen (Ghana Tourist Board)
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
KFS	Service forestier du Kenya (Kenya Forest Service)
KHCA	Kenya Hotel Keepers and Caterers Association
KTF	Fédération touristique du Kenya (Kenya Tourism Federation)
MCTA	Association touristique de Mombasa et de la côte (Mombasa and Coast Tourist Association)
MPRU	Unité des parcs et réserves marins (Marine Parks and Reserves Unit, Tanzanie)
NEMC	Conseil national de gestion de l'environnement (National Environment Management Council, Tanzanie)
OGD	Organisation de gestion des destinations
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONUDI	Organisation des nations unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAPCO	Compagnie de développement et de promotion des zones côtières et touristiques (Sénégal)

SGE	Système de gestion environnementale
SIG	Système d'information Géographique
STB	Comité touristique des Seychelles (Seychelles Tourism Board)
TCC	Tourisme centré sur les communautés
TCMP	Partenariat de gestion côtière de Tanzanie (Tanzania Coastal Management Partnership)
TVA	Taxe à valeur ajoutée
TA	Tourisme affinitaire
UGP	Unité de Gestion des Plages
USAID	Agence américaine pour le développement international
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
WMA	Association marine de Watamu (Wamatu Marine Association)

Analyse de la documentation

Cette annexe fournit une analyse très brève d'une partie de la documentation existante sur le tourisme littoral et durable, qui est pertinent au contexte de cette étude et de ce rapport.

Plusieurs publications abordent le sujet des impacts du tourisme littoral et de sa gestion au cours de ces dix dernières années, mais leur volume et leur portée ne sont pas étendus. Un rapport international particulièrement pertinent sur la gestion du tourisme littoral en particulier est publié par le PNUE, *An integrated planning and management approach (Le Tourisme littoral durable : une approche intégrée de la planification et de la gestion)*, PNUE, 2009). Quelques autres rapports et manuels couvrent le thème d'ensemble du tourisme littoral, comme le rapport sur les tendances et les impacts rédigé pour le WWF (CESD, 2007) et un compendium d'articles sur le développement du tourisme littoral et les problèmes à travers le monde (Dowling et Pforr, 2009). D'autres manuels abordent des aspects davantage spécifiques du tourisme littoral, comme l'écotourisme marin (Cater et Cater, 2007) et le développement du tourisme de masse vers le littoral (Bramwell, 2004).

Tourism in Marine Environments (Le tourisme dans les milieux marins) est un journal qui se penche spécifiquement sur le tourisme marin et côtier. La plupart des articles publiés dans cette revue mettent l'accent sur les profils et comportements touristiques et sur les aspects spécifiques de tourisme maritime tels que la plongée et l'observation des baleines. Quelques-uns des articles ont porté sur des questions plus générales de gouvernance, telles que le travail sur le cadre juridique et des droits de l'homme en Afrique du Sud (Vrancken, 2011), sur les perspectives des intervenants sur les réglementations (Haase et al., 2007) et sur la gestion des aires marines protégées (Harriott, 2004).

Un nombre limité d'articles sur les aspects du tourisme littoral sont publiés dans les journaux universitaires à plus grande échelle au cours. Ils apparaissent dans les journaux sur le tourisme et sur l'environnement. Quelques uns se penchent sur les questions de gouvernance et de gestion des destinations littorales (par exemple Caffyn et Jobbins, 2003 ; Powell et al, 2009). Le plus souvent, les articles se concentrent sur des sujets spécifiques comme le changement climatique et le tourisme littoral (Becken et Moreno, 2004), la gestion de la côte (Jennings, 2004) et les processus physiques (Darby, 2003). Des articles étudient des sites et projets spécifiques de développement du tourisme littoral et leurs impacts (Brunnschweiler, 2010 ; Sullivan-Sealey, 2009). Ces références sont purement indicatives et ne se veulent pas être exhaustives.

En s'éloignant du tourisme littoral en soi, l'ensemble des connaissances sur le tourisme durable ainsi que sa gouvernance et sa gestion est tout autant important pour éclairer le contexte de cette étude. Le sujet est approfondi dans une documentation importante et extensive de cette dernière décennie qu'il est impossible de résumer dans ce document. Une grande partie de ces questions, y compris les références à une littérature plus spécifique, sont abordées dans un ensemble de publications antérieures de l'OMT, dont certaines sont rédigées en partenariat. Le rapport du PNUE et de l'OMT *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs* (PNUE/OMT, 2005) fournit un cadre complet englobant les politiques, les structures et les instruments de gestion. L'OMT a également publié des documents pertinents sur la gestion de destination (OMT, 2007), sur les approches de gouvernance collaborative (OMT, 2010), sur les indicateurs de durabilité (OMT, 2004) et sur les approches pratiques du tourisme et de la réduction de la pauvreté (OMT, 2004b, 2006, 2010b).

Un certain nombre de publications apporte une orientation sur les impacts environnementaux et la gestion du tourisme, couvrant des sujets liés au littoral. Cela inclut des guides de bonnes pratiques sur les tourisme et la gestion des régions protégées (Eagles et al., 2002 ; PNUE, 2005) et sur la gestion du tourisme et de la biodiversité (OMT, 2011 ; CDB, 2007). Il existe aussi une littérature récente

importante sur le tourisme et le changement climatique, traitant des approches d'atténuation et d'adaptation (Simpson et al. 2008). Différentes publications existent également sur le sujet de la gestion environnementale des opérateurs touristiques (PNUE 2005b).

Au-delà du tourisme, une grande partie de la documentation sur la gestion environnementale étudie l'instauration et le renforcement de la gouvernance en matière de protection environnementale et d'utilisation de ressources rares dans des pays à différents stades de développement. Ce domaine est trop vaste pour être résumé. Plus particulièrement dans le domaine de la gestion du littoral, un nombre important de manuels et d'articles traitent de la théorie et de la pratique de la gestion intégrée du littoral. Ils incluent souvent des considérations sur les questions de gouvernance, de la législation et de la modélisation, aux approches d'engagement de la communauté, en vue de la mise en œuvre réussie de la GIZC. Brown et al. (2002) et Anilkumar et al. (2010) ne fournissent que deux exemples parmi beaucoup d'autres.

Bibliographie

- Anilkumar, P. ; Varghese, K. et Ganesh, L. S. (2010), 'Formulating a coastal zone health metric for landuse impact management in urban coastal zones' (Formuler des paramètres de mesure de la santé des zones littorales pour la gestion de l'utilisation des terres dans les zones urbaines du littoral), *Journal of Environmental Management*, 91, pp 2172–2185.
- Becken, S. et Moreno, A. (2009), 'A climate change assessment methodology for coastal tourism' (Une Méthodologie d'évaluation du changement climatique pour le tourisme littoral), *Journal of Sustainable Tourism*, 17 (4), pp. 473–488.
- Bramwell, B. (2004), 'Coastal Mass Tourism: Diversification and Sustainable Development in Southern Europe' (Tourisme littoral de masse : Diversification et développement durable en Europe du sud), *Channel View Publications*, Clevedon.
- Brown, K. et al. (2002), *Making Waves: Integrated Coastal Conservation and Development (Faire des vagues : Conservation et développement intégrés du littoral)*, Earthscan.
- Brunnschweiler, J. (2010), 'The Shark Marine Reserve: a marine tourism project in Fiji involving local communities' (La Réserve marine de Shark Reef, un projet de tourisme marin à Fidji impliquant les communautés locales), *Journal of Sustainable Tourism*, 18 (1), pp. 29–42.
- Caffyn, A. et Jobbins, G. (2003), 'Governance Capacity and Stakeholder Interactions in the Development and Management of Coastal Tourism: Examples from Morocco and Tunisia' (Capacités de gouvernance et interactions des parties prenantes dans le développement et la gestion du tourisme littoral : Les exemples du Maroc et de la Tunisie), *Journal of Sustainable Tourism*, 11 (2), pp. 224–245
- Cater, C. et Cater, E. (2007), *Marine Ecotourism: Between the Devil and the Deep Blue Sea (Écotourisme marin : Entre le diable et la mer bleue profonde)*, CABI, Wallingford
- Centre on Ecotourism and Sustainable Development (2007), *Global Trends in Coastal Tourism (Tendances mondiales du tourisme littoral)*, WWF, Washington D.C.
- Convention sur la diversité biologique et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2007), *Managing Tourism and Biodiversity (Gérer le tourisme et la biodiversité)*, CBD, Montréal.
- Daby, D. (2003), 'Effects of seagrass removal for tourism purposes in a Mauritian bay' (Effets de l'enlèvement de l'herbier marin à des fins touristiques dans une baie mauricienne), *Environmental Pollution*, 125 (3), pp. 313–324.
- Dowling, R. and Pfoff, C. (2009), *Coastal Tourism Development (Développement du tourisme littoral)*, Cognizant Communication Corporation, New York.
- Eagles, P. et al. (2002), *Sustainable Tourism in Protected Areas: Guidelines for Planning and Management (Tourisme durable dans les zones protégées : Directives de planification et de gestion)*, IUCN, Gland.
- Haase, D. et al. (2007), 'Stakeholder Perspectives on Regulatory Aspects of Antarctic Tourism' (Perspectives des intervenants sur les aspects réglementaires du tourisme dans l'Antarctique. Le tourisme dans les milieux marins), *Tourism in Marine Environments*, 4, pp 167–183.
- Harriott, V. J. (2004), 'Marine Tourism Impacts on the Great Barrier Reef' (Impacts du tourisme maritime sur la Grande Barrière de Corail. Le tourisme dans les milieux marins), *Tourism in Marine Environments*, 1, pp 29–40.
- Jennings, S. (2004), 'Coastal Tourism and Shoreline Management' (Tourisme littoral et gestion de la côte), *Annals of Tourism Research*, 31 (4), pp. 899–922.
- Organisation mondiale du tourisme (2004), *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations – A Guidebook (Indicateurs du développement durable des destinations touristiques)*, OMT, Madrid.

- Organisation mondiale du tourisme (2004b), *Le tourisme et la réduction de la pauvreté : recommandations pour l’action*, OMT, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2006), *La réduction de la pauvreté par le tourisme : un recueil de bonnes pratiques*, Organisation mondiale du tourisme, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2007), *A Practical Guide to Tourism Destination Management (Guide pratique de gestion des destinations)*, OMT, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2010c), *Le tourisme et la diversité biologique – Réaliser les objectifs communs en faveur de la durabilité*, OMT, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme et Netherlands Development Organization (2010), *Joining Forces: collaborative processes for sustainable and competitive tourism (Joindre les forces : Processus de collaboration en faveur d’un tourisme durable et concurrentiel)*, OMT, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme et Netherlands Development Organization (2010b), *Manuel sur le tourisme et la réduction de la pauvreté*, OMT, Madrid.
- Powell, R. B. et al. (2009), ‘Overcoming Governance and Institutional Barriers to Integrated Coastal Zone, Marine Protected Area, and Tourism Management in Sri Lanka’ (Surmonter les barrières institutionnelles et de gouvernance empêchant une zone littorale intégrée, une zone marine protégée et la gestion du tourisme au Sri Lanka), *Coastal Management*, 37 (6), pp 633–655.
- Programme des Nations Unies pour l’environnement (2005), *Forging Links Between Protected Areas and the Tourism Sector (Forger des liens entre les zones protégées et le secteur du tourisme)*, PNUE, Paris.
- Programme des Nations Unies pour l’environnement (2005b), *Integrating Sustainability into Business: An Implementation Guide for Responsible Tourism Coordinators (Intégrer la durabilité aux affaires : un guide de mise en œuvre pour les coordinateurs du tourisme responsable)*, PNUE, Paris.
- Programme des Nations Unies pour l’environnement (2009) *Sustainable Coastal Tourism: An integrated planning and management approach (Tourisme littoral durable : une approche intégrée de la planification et de la gestion)*, PNUE, Paris.
- Programme des Nations Unies pour l’environnement et Organisation mondiale du tourisme (2005), *Vers un tourisme durable : guide à l’usage des décideurs*, OMT, Madrid.
- Simpson, M. C. ; Gössling, S. ; Scott, D. ; Hall, C. M. et Gladwin, E. (2008), *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector – Frameworks, Tools and Practices (Changement climatique et atténuation dans le secteur du tourisme – Cadres, outils et pratiques)*, PNUE, Université d’Oxford, OMT, OMM, Paris.
- Sullivan-Sealey, K. et Cushion, N. (2009), ‘Efforts, resources and costs required for long term environmental management of a resort development: The case of Baker’s Bay Golf and Ocean Club, The Bahamas’ (Efforts, ressources et coûts de la gestion environnementale à long terme d’un : Le cas de Baker’s Bay Golf et d’Ocean Club, aux Bahamas), *Journal of Sustainable Tourism*, 17 (3), pp. 375–395.
- Vrancken, P. (2011), ‘Aspects of the Legal Environment of Coastal and Marine Tourism in South Africa’ (Aspects de l’environnement juridique du tourisme côtier et marin en Afrique du Sud. Le tourisme dans les milieux marins), *Tourism in Marine Environments*, 7, pp 113–120.



L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), institution spécialisée du système des Nations Unies, est la principale organisation internationale jouant un rôle central et décisif dans la promotion du tourisme durable, responsable et accessible à tous. Elle fait office de tribune mondiale pour les questions de politique touristique et elle est une source pratique de savoir-faire. Ses membres comprennent 156 États, six territoires, deux observateurs permanents et plus de 400 membres affiliés.



Organisation mondiale du tourisme

Capitán Haya 42, 28020 Madrid, Espagne
Tel.: (+34) 91 567 81 00 / Fax: (+34) 91 571 37 33
omt@UNWTO.org / www.UNWTO.org